

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XVI<sup>e</sup> Législature**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021-2022

Séances du mardi 26 juillet 2022

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

|                              |      |
|------------------------------|------|
| 1 <sup>re</sup> séance ..... | 3087 |
| 2 <sup>e</sup> séance .....  | 3141 |

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021-2022

23<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du mardi 26 juillet 2022**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

### 1. Questions au Gouvernement (p. 3091)

#### EXPLOITATION DES DONNÉES DE CONNEXION (p. 3091)

Mme Laurence Vichnievsky

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice

#### LUTTE CONTRE LES INCENDIES (p. 3091)

M. Grégoire de Fournas

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

#### EMPLOI DES JEUNES (p. 3092)

M. Charles Rodwell

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

#### VARIOLE DU SINGE (p. 3093)

M. Andy Kerbrat

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

#### DROIT AUX VACANCES (p. 3093)

M. Benjamin Lucas

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel

M. Benjamin Lucas

#### BAISSE DU PRIX DES CARBURANTS (p. 3094)

M. Jean-Pierre Vigier

M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics

M. Jean-Pierre Vigier

#### CONSÉQUENCES DE LA GRIPPE AVIAIRE (p. 3095)

Mme Stella Dupont

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

#### AFFECTATION DES ENSEIGNANTS EN OUTRE-MER (p. 3096)

M. Marcellin Nadeau

M. Pap Ndiaye, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

#### ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE (p. 3096)

M. Laurent Jacobelli

Mme Laurence Boone, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe

#### SITUATION DES SERVICES D'URGENCES (p. 3097)

Mme Pascale Martin

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

#### VARIOLE DU SINGE (p. 3098)

M. David Valence

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

#### DÉSERTIFICATION MÉDICALE (p. 3099)

M. Guillaume Garot

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

#### DÉSERTIFICATION MÉDICALE (p. 3100)

M. Timothée Houssin

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

M. Timothée Houssin

#### LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE (p. 3100)

Mme Anne-Cécile Violland

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

#### PARCOURSUP (p. 3101)

M. Jérôme Legavre

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### FLOTTE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES (p. 3102)

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

## VACCINATION CONTRE LA VARIOLE (p. 3103)

M. Philippe Juvin

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

M. Philippe Juvin

## POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANTS (p. 3103)

Mme Anne Brugnera

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT  
DU RÉSEAU FERROVIAIRE (p. 3104)

M. Yannick Monnet

M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION  
DANS L'IMMOBILIER TOURISTIQUE (p. 3105)

M. Inaki Echaniz

M. Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement

## SITUATION DANS LES EHPAD (p. 3105)

Mme Virginie Duby-Muller

M. Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

## CHANTIER DU LYON-TURIN (p. 3106)

Mme Marina Ferrari

M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports

DÉPLACEMENT EN AFRIQUE  
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (p. 3107)

M. Hubert Julien-Laferrière

Mme Laurence Boone, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe

M. Hubert Julien-Laferrière

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR  
LIÉE AUX INCENDIES (p. 3108)

M. Jean-Luc Fugit

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

SITUATION DE L'ÉLEVAGE PORCIN  
DANS LES FLANDRES (p. 3108)

M. Pierrick Berteloot

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

MESURES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION  
DES JEUNES AGRICULTEURS (p. 3109)

M. François Gernigon

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

## TARIFICATION FERROVIAIRE (p. 3110)

Mme Nathalie Oziol

M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports

Mme Nathalie Oziol

## 2. Élection des juges à la Cour de justice de la République (p. 3111)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3111)

### PRÉSIDENTE DE MME CAROLINE FIAT

## 3. Projet de loi de finances rectificative pour 2022 (p. 3111)

### SECONDE PARTIE (SUITE) (p. 3111)

#### Article 7 et état C (p. 3111)

M. Philippe Brun

Amendement n° 1083

M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

#### Article 8 et état D (p. 3112)

M. Philippe Brun

Mme Sabrina Sebaihi

M. Nicolas Sansu

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Fabien Di Filippo

M. Paul Vannier

M. Charles Sitzenstuhl

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Amendement n° 193

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Mme la présidente

Amendements n°s 1072, 1074, 1113, 347, 318, 194, 492, 195

#### Avant l'article 9 (p. 3125)

Amendement n° 176

Sous-amendements n°s 1041, 1122

**4. Élection des juges à la Cour de justice de la République (suite)**  
(p. 3126)

**5. Projet de loi de finances rectificative pour 2022 (suite)**  
(p. 3126)

*SECONDE PARTIE (SUITE)* (p. 3126)

Avant l'article 9 (*suite*) (p. 3126)

Amendements n<sup>os</sup> 397, 396, 124, 145, 787, 123, 144, 207, 786

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3127)

Amendements n<sup>os</sup> 743, 718, 512, 713, 757, 599, 810

Mme la présidente

Amendements n<sup>os</sup> 750, 752, 907, 739, 754, 402

*Rappel au règlement* (p. 3133)

M. Sylvain Maillard

Avant l'article 9 (*suite*) (p. 3133)

Amendements n<sup>os</sup> 403, 345, 114, 444, 465, 493, 112, 255, 564, 597, 631, 671, 714

**6. Élection des juges à la Cour de justice de la République (suite)**  
(p. 3135)

**7. Projet de loi de finances rectificative pour 2022 (suite)**  
(p. 3135)

*SECONDE PARTIE (SUITE)* (p. 3135)

Avant l'article 9 (*suite*) (p. 3135)

Amendements n<sup>os</sup> 76, 202, 78, 203, 863, 127, 148, 211, 574, 790

**8. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 3139)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### EXPLOITATION DES DONNÉES DE CONNEXION

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Laurence Vichnievsky.

**Mme Laurence Vichnievsky.** L'accès aux données de connexion et leur exploitation sont devenus, depuis plusieurs années, un facteur majeur d'élucidation des enquêtes pénales. Toutefois, cette technique d'enquête doit s'inscrire dans le respect des libertés individuelles. Or la loi française, parce qu'elle permet au procureur de la République d'accéder à ces données sans contrôle – qu'il soit préalable ou immédiatement ultérieur – d'une juridiction ou d'une entité administrative indépendante, est contraire au droit de l'Union européenne. Cette situation résulte de quatre arrêts de la Cour de cassation du 12 juillet 2022, qui tirent les conséquences de décisions rendues par la Cour de justice de l'Union européenne et qui précisent que l'accès aux données de connexion doit être justifié par un objectif de prévention du terrorisme ou de lutte contre la criminalité grave. Mais qu'est-ce que la « criminalité grave » ? Une loi devrait pour le moins préciser cette notion, afin de sécuriser les procédures en cours et à venir.

Concernant la question principale du contrôle, notre justice n'est pas en mesure de faire face, en l'état, au changement qu'induirait une mise en conformité. Dans le seul département du Puy-de-Dôme, un tel contrôle représenterait environ 5 000 saisines annuelles supplémentaires pour le magistrat qui en serait chargé. La conférence des procureurs de la République s'en est inquiétée auprès de la représentation nationale, car cette situation risque d'entraver sérieusement l'identification des criminels et des délinquants.

Comment comptez-vous répondre à cette situation, monsieur le garde des sceaux ? Envisagez-vous la création d'une entité administrative indépendante dédiée au contrôle préalable, ou pensez-vous plutôt confier ce contrôle au juge des libertés et de la détention – dont il faudrait alors renforcer fortement les effectifs ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Éric Dupond-Moretti,** *garde des sceaux, ministre de la justice.* Je ne peux qu'abonder dans votre sens, madame la députée. Les arrêts de la Cour de cassation que vous avez mentionnés sont déterminants ; ils ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs dépêches de mes services au parquet pour expliquer leur portée. Vous l'avez rappelé : la Cour de cassation prend acte de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, notamment dans l'arrêt dit Prokurateur du 2 mars 2021. Toutefois, la Cour de cassation indique que les données de communication et de localisation ne peuvent être obtenues que dans le cadre d'enquêtes relatives à des infractions d'une certaine gravité – nous avons d'ailleurs déjà défini ce critère, par référence au mandat d'arrêt européen, qui ne vise que les infractions punies d'au moins trois ans d'emprisonnement. Il faudra poursuivre cette réflexion. En outre, la Cour de cassation exige, pour censurer de tels éléments de preuve, que l'irrégularité porte atteinte concrètement aux droits de la personne poursuivie.

**M. Thibault Bazin.** Cela va nettement limiter l'action des parquets !

**M. Éric Dupond-Moretti,** *garde des sceaux, ministre de la justice.* La Cour a ici fait preuve de discernement et de pragmatisme. Cette exigence permettra de sauvegarder la plupart des procédures en cours.

Comme vous le soulignez, madame la députée, que ce soit dans votre beau département du Puy-de-Dôme ou à l'échelle de la France, l'impact de cette décision est significatif. Actuellement, les services d'enquête procèdent à près de 2 millions de réquisitions par an. Nous devons trouver une solution juridiquement robuste – je pense par exemple au problème de constitutionnalité que poserait la possibilité pour une autorité administrative indépendante d'intervenir dans une enquête judiciaire –, mais cette solution devra aussi prendre en considération les conséquences en matière de ressources humaines. Nous menons déjà cette réflexion dans le cadre des états généraux de la justice. En la matière, nous travaillerons bien sûr main dans la main avec le Parlement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.)*

**M. Thibault Bazin.** Il y a urgence, monsieur le garde des sceaux !

### LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Grégoire de Fournas.

**M. Grégoire de Fournas.** Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin.

**M. Ugo Bernalicis.** Gérald Le Pen !

**M. Grégoire de Fournas.** Les incendies historiques en Gironde semblent désormais circonscrits, après avoir brûlé plus de 20 000 hectares et déplacé près de 40 000 personnes, malgré les efforts surhumains déployés par les sapeurs-

pompiers, les agents de la sécurité civile, les gendarmes, les policiers, les élus et les bénévoles – je veux saluer leur héroïsme, grâce auquel nous ne déplorons aucune victime. La réintégration des pompiers non vaccinés serait d'ailleurs fort utile, au moment où chaque force vive compte.

Des questions restent cependant sans réponse, notamment en ce qui concerne le nombre et la disponibilité des Canadair. Le 19 juillet, vous avez annoncé dans l'hémicycle, monsieur le ministre, que la France disposait de la plus grande flotte européenne de bombardiers d'eau; c'est un mensonge, car sans les avions d'observation, nous nous plaçons derrière l'Italie et l'Espagne. Le prépositionnement de Canadair en Gironde est réclamé par les élus locaux depuis des années. Or un tiers de la flotte française est indisponible en raison d'un manque d'entretien; de fait, aucun Canadair n'était présent en Gironde le 12 juillet, quand les incendies se sont déclarés.

Vous avez parlé d'une flotte européenne, mais elle ne serait constituée que de douze Canadair, dont deux seulement seraient basés en France. Si une force européenne complémentaire est utile pour intervenir contre les grands incendies de forêt, il nous faut surtout préserver une force nationale répartie sur le territoire. En misant tout sur un programme européen, vous sacrifiez la flotte française et vous mettez en péril notre capacité à agir rapidement contre les incendies de forêt. Les pilotes de Canadair vous alertent depuis des années sur le vieillissement de leurs avions. Monsieur le ministre, quand comptez-vous enfin agir pour que la France rattrape son retard dans ce domaine, afin d'éviter que d'autres départements vivent le même drame que celui de la Gironde? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

**M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer.** Après treize jours de lutte contre les flammes en Gironde, je tiens, comme vous, à saluer la mobilisation des 2 000 sapeurs-pompiers et des militaires, venus de Gironde et de la France entière: ils méritent notre respect, d'autant que le bâti a été presque intégralement conservé, et qu'aucune victime n'est à déplorer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, RN et Dem, ainsi que sur quelques bancs du groupe LR.*)

Permettez-moi en revanche d'exprimer mon désaccord avec certains de vos propos. Je le répète: la France possède la flotte la plus importante d'Europe, même sans les trente-cinq hélicoptères que nous avons commandés. Le budget de la sécurité civile a augmenté de 44 % durant le quinquennat précédent, et cet effort devra être poursuivi.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu de parler d'une flotte européenne; plus précisément, les Canadair étaient payés à 90 % par l'Union européenne, et le sont désormais à 100 %. Nous pouvons donc dire merci à l'Europe! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*) Une heure après que l'alerte a été lancée en Gironde, les avions effectuaient déjà des premiers largages sur les feux. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*) De fait, aucun champ pétrolier n'a été attaqué. Enfin, les avions Pélican sont très probablement déjà mobilisés dans les Landes, en Nouvelle-Aquitaine et en Gironde.

Nous devons bien évidemment réfléchir à la sécurité civile de demain à l'heure du réchauffement climatique; faisons-le ensemble, et n'introduisons pas des polémiques là où elles n'ont pas lieu d'être. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

## EMPLOI DES JEUNES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles Rodwell.

**M. Charles Rodwell.** Ma question s'adresse au ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion. Depuis des décennies, le sujet de l'immigration s'inscrit au cœur de nos débats. L'enjeu est certes majeur, mais un autre sujet, pourtant fondamental, est passé sous silence: l'émigration d'une partie de notre jeunesse, qui quitte la France depuis des années pour aller vivre, étudier et travailler à l'étranger. Cette émigration, notre majorité ne s'y est jamais résignée. Bien souvent, les jeunes quittent notre pays parce qu'ils n'y trouvent pas de travail. Nous avons fait du travail le socle de notre politique, et les résultats sont là: 1,3 million d'emplois ont été créés en cinq ans, et 700 000 contrats d'apprentissage sont signés chaque année – ce sont autant de jeunes qui restent en France pour y travailler, et qui font notre richesse.

Grâce à l'action que nous menons depuis cinq ans, nous avons parcouru la moitié du chemin. Il nous reste la seconde moitié. Trop de jeunes, pourtant bien formés, continuent de ne pas trouver de travail en France, alors que de nombreux secteurs souffrent d'une pénurie chronique de main-d'œuvre. Ce paradoxe a une cause principale: nous orientons trop de jeunes vers des métiers qui n'embauchent pas, et nous n'orientons pas assez de jeunes vers des métiers qui embauchent. Monsieur le ministre, quelle est votre stratégie pour mieux former et orienter les jeunes vers les filières qui leur offriront du travail? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion.

**M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion.** Votre constat est juste, monsieur le député. Rappelons qu'en cinq ans, 1,3 million d'emplois ont été créés en France, dont 750 000 au cours des deux dernières années, malgré la pandémie et les difficultés économiques.

Les deux enjeux que vous avez mentionnés doivent tous nous mobiliser – les difficultés de recrutement au premier chef. Bien que nous ayons des jeunes formés, de nombreux professionnels peinent à recruter; et bien que le chômage se situe à 7,3 %, des chefs d'entreprise nous disent tous les jours qu'ils veulent recruter mais qu'ils ne trouvent pas de personnel. Aussi multiplions-nous les initiatives pour inciter à la reprise du travail. Nous avons lancé des réformes en ce sens au cours des dernières années: citons la réforme de l'assurance chômage – que nous vous proposerons de proroger –, ou le plan de réduction des tensions de recrutement, qui s'appuie sur la mobilisation du service public de l'emploi. Nous avons la volonté de former et d'accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée, afin qu'ils acquièrent des compétences correspondant aux besoins des entreprises. Depuis octobre 2021, pas moins de 1,4 million d'offres ont été pourvues; surtout, 240 000 demandeurs d'emploi de longue durée ont retrouvé un travail, accédant ainsi à l'autonomie et à l'émancipation.

Une piste plus structurelle touche à la formation. La formation par apprentissage constitue ainsi l'une de nos priorités de fond: les apprentis sont au nombre de 730 000 cette année, et notre objectif est qu'ils atteignent le million. Un autre objectif structurel réside dans la revalorisation des filières professionnelles, afin que la voie professionnelle soit qualifiante et qu'elle offre des débouchés dans l'emploi ainsi que des perspectives de carrière. Ces deux chantiers – l'apprentissage et la réforme de la voie professionnelle –, je ne les

mènerai pas seul. En ce qui concerne la voie professionnelle, je travaillerai avec M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels – c'est elle qui pilotera ce chantier, pour faire en sorte que la voie professionnelle et l'apprentissage deviennent encore davantage des filières d'excellence, et répondent mieux encore aux besoins de l'économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

#### VARIOLE DU SINGE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Andy Kerbrat.

**M. Julien Dive.** Et la cravate ?

**M. Andy Kerbrat.** Depuis le mois de juin, on ne cesse de vous interpellier sur la nécessité d'une action rapide pour stopper la circulation de la variole du singe : 1 700 cas sont recensés en France, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décrété l'état d'urgence mondial face à cette épidémie. L'inquiétude grandit. Il aura fallu l'alerte des médias pour que vous sortiez enfin de votre mutisme et que vous annonciez la création d'un grand centre de vaccination à Paris. C'est un premier pas, mais rien n'est malheureusement prévu pour le reste du pays, qui représente 54 % des cas de contamination. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Puisque la prévention figure désormais dans votre portefeuille, monsieur le ministre de la santé et de la prévention, nous attendions au moins une campagne de prévention et d'information – mais là, toujours rien. (*M. Ugo Bernalicis applaudit.*) Votre silence fait des victimes. Combien de contaminations peuvent être évitées grâce à des diagnostics plus rapides ? On croit revivre le même film qu'avec la crise du covid : des départements sont privés de vaccins ; on bataille pour obtenir un rendez-vous de vaccination ou de dépistage... Les publics les plus éloignés et les plus précaires sont une nouvelle fois les premières victimes, comme les travailleurs du sexe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous devez tirer les leçons du passé : il faut agir vite, dans la transparence, avec les associations et les professionnels. Pour faciliter le suivi épidémiologique, la Haute Autorité de santé (HAS) vous demande de généraliser et de rembourser les tests effectués dans les laboratoires de ville : vous devez le faire !

Les associations vous recommandent de distribuer les doses aux généralistes et aux pharmaciens : vous devez le faire !

Qu'attendez-vous, monsieur le ministre ? C'est maintenant qu'il faut agir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Comme pour le VIH, l'invisibilisation est une discrimination. Les personnes exposées, « ces gens-là », comme le dit l'une de vos collègues, la ressentent de plus en plus comme une marque de mépris. (*Mêmes mouvements.*)

Vous devez garantir l'accès au vaccin, qui existe depuis 2011. Or, seulement 30 000 doses ont été déstockées pour au moins 250 000 personnes exposées. Doit-on en déduire que la France manque encore de vaccins ? Nos concitoyens sont en droit de connaître le niveau de compétence de leur ministre de la santé.

**M. Thibault Bazin.** Oh là là !

**M. Andy Kerbrat.** Il ne sert à rien de vous draper dans le secret-défense pour cacher votre incompétence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Mme Marie-Charlotte Garin applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo,** *ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.* Monsieur le député, à une question calme, je vais m'efforcer d'apporter une réponse calme...

**M. Ugo Bernalicis.** Les arbitres des élégances...

**Mme Agnès Firmin Le Bodo,** *ministre déléguée.* Depuis mai 2022, des cas d'infection à la variole du singe sont observés dans plusieurs pays, dont la France, l'Europe étant une région endémique, comme vous l'avez justement indiqué. En France, au 25 juillet 2022, on dénombrait 1 749 cas confirmés, dont près de la moitié en Île-de-France. Si la rémission de l'infection se fait en deux à trois semaines sans séquelles durables, la maladie peut être douloureuse. Ayons donc une pensée pour tous ceux qui en souffrent et en ont souffert.

Je veux être très claire, monsieur le député : je lutterai avec force, ainsi que l'ensemble de mes collègues, contre les discours de haine et de stigmatisation, en lien avec ma collègue Isabelle Rome. Si la majorité des personnes touchées sont des hommes qui ont des relations sexuelles avec des partenaires multiples, cela ne signifie nullement que le virus ne touche que les hommes homosexuels.

Face à cette situation, nous avons agi, et ce très tôt. Les premières personnes contacts à risque ont été vaccinées dès la communication du premier avis de la HAS, le 24 mai. Par ailleurs, j'insiste sur le fait que la France est l'un des tout premiers pays au monde – vous auriez pu le dire – à avoir proposé une vaccination préventive, qui plus est, entièrement prise en charge. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

En effet, saisie dès notre prise de fonctions au ministère le 4 juillet dernier, la HAS a rendu le 8 juillet un avis proposant d'élargir le public éligible à la vaccination aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes multipartenaires, aux personnes trans multipartenaires, aux personnes en situation de prostitution et aux professionnels exerçant dans des lieux de consommation sexuelle.

Nous avons immédiatement suivi cet avis, puisque les premières vaccinations ont pu intervenir dès le 11 juillet alors que, je le rappelle, l'alerte de l'OMS date du 23 juillet. À ce jour, 114 centres de vaccination sont ouverts et plus de 6 100 personnes sont vaccinées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.* – *Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Mathilde Panot.** Et la levée du secret-défense ?

#### DROIT AUX VACANCES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Benjamin Lucas.

**M. Benjamin Lucas.** « Homme libre, toujours tu chériras la mer ! »

Par ce vers, Baudelaire décrit l'irrépressible besoin humain de l'évasion, de la contemplation, du voyage. Ce droit au bonheur est gravé non seulement dans le marbre de notre histoire républicaine depuis les premiers congés payés et le Front populaire de 1936, mais aussi dans le marbre de la loi,

puisque l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 dispose que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, [...] aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. »

Ce droit aux vacances est pourtant refusé à des millions de familles.

Cette année à nouveau, et plus encore du fait de la vie chère, du prix des carburants, des bas salaires que vous refusez d'augmenter (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES. – MM. Jérôme Guedj et Adrien Quatennens applaudissent aussi*), de votre maltraitance des services publics, du monde associatif et des collectivités locales, des millions d'enfants, de précaires, de salariés et de retraités ne verront ni la mer, ni la montagne, ni notre exceptionnel patrimoine.

Le jour de la rentrée, plus de 3 millions d'élèves se sentiront exclus de ce moment merveilleux où l'on raconte son été et ses découvertes, source de la construction des imaginaires, des rêves, donc de la liberté de l'esprit. Cette injustice accentue les phénomènes de sédentarité, le mal-être psychologique, les inégalités sociales, culturelles et éducatives.

Pourtant, il est possible d'agir : sur les moyens, pour assurer l'égalité de tous dans l'accès aux vacances, sur l'accompagnement culturel et pédagogique et sur le renforcement d'une offre de tourisme social et écologique.

**M. Jocelyn Dessigny.** Lorsqu'on a proposé d'augmenter les salaires, où étiez-vous ? Vous êtes un démagogue !

**M. Benjamin Lucas.** Ma question est simple : le Gouvernement est-il prêt à appliquer enfin la loi et à faire du droit aux vacances une réalité pour toutes les familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe SOC. – M. Adrien Quatennens applaudit aussi.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel.

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel.** Monsieur le député, bien entendu, les vacances émancipent et permettent à notre jeunesse de respirer et de s'oxygéner. C'est bien pourquoi, depuis 2017, l'obsession de la majorité et du Gouvernement est de permettre aux jeunes de partir en vacances.

Ainsi, ils sont presque 1 million à être partis grâce au plan Vacances apprenantes et tourisme solidaire et 250 000 grâce aux colos apprenantes. Par ailleurs, près de 400 000 familles sont accompagnées grâce à l'investissement des enseignants, puisque plus de 2 000 établissements restent ouverts pour permettre aux enfants d'apprendre, de respirer, de rigoler et de se faire de nouveaux copains.

Au-delà de l'urgence, nous agissons en profondeur, pour redynamiser le secteur de l'animation, celui de l'économie sociale et solidaire, du tourisme social et de l'éducation populaire. La mobilisation du Gouvernement permet à ces acteurs de consacrer des moyens à la rénovation du bâti, aux enfants des familles plus éloignées de bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 80 % du départ, à hauteur de 400 euros par semaine.

Par ailleurs, le plan « 1 jeune, 1 solution » qu'avec la Première ministre, lorsqu'elle était ministre du travail, nous avons déployé, permet aux jeunes de découvrir leurs droits.

**M. Jocelyn Dessigny.** C'est un plan pour l'emploi, pas pour les vacances !

**M. Ugo Bernalicis.** Vous obligez les étudiants à se salarier : c'est ça, votre « 1 jeune, 1 solution » !

**Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État.** Avec l'Agence nationale des chèques vacances, nous permettons aux 18-25 ans de bénéficier de 150 euros par semaine de sorte qu'ils peuvent partir avec leurs copains.

Monsieur le député, plus que jamais, notre combat vise à accompagner les acteurs de l'éducation populaire, nos enseignants et les familles les plus modestes, en étant attentifs aux jeunes les plus en difficulté et les plus fragiles, les jeunes ruraux et ceux qui sont en situation de handicap. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Benjamin Lucas.

**M. Benjamin Lucas.** Je m'étonne que, pour répondre à une question qui a trait à l'émancipation, à l'avenir et au droit au bonheur, le Gouvernement choisisse une secrétaire d'État placée sous l'autorité du ministre des armées. Il y a là, me semble-t-il, une forme de provocation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. – Exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*) Tous les représentants d'associations et de collectivités que nous rencontrons – j'étais à Poitiers hier – estiment que vous n'en faites pas assez en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.*)

#### BAISSE DU PRIX DES CARBURANTS

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Madame la Première ministre, face à la flambée du prix des carburants, le groupe Les Républicains a fait de la baisse des prix à la pompe une priorité absolue.

**M. Thibault Bazin.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Vigier.** Grâce à une mobilisation sans faille, nous – oui, nous, Les Républicains – avons obtenu de réelles avancées pour les Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR. – Murmures sur divers bancs.*) Ceux-ci pourront ainsi bénéficier, dès le mois de septembre, d'une ristourne de l'État de 30 centimes par litre – contre 18 centimes actuellement – et d'une remise de 20 centimes par Total, soit une baisse de 50 centimes par litre de carburant à la pompe. S'ajoutent à cette mesure les 230 millions d'euros d'aides pour les ménages qui se chauffent au fioul et les 15 millions d'euros de soutiens aux stations-services en milieu rural.

Je le dis haut et fort, il est vital de redonner du pouvoir d'achat à tous les Français !

**M. Pierre Cordier.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Vigier.** Je pense en particulier aux habitants de nos territoires ruraux, asphyxiés par l'inflation et des taxes record ; ils souffrent particulièrement.

Mais si ces mesures vont dans le bon sens, ce n'est qu'un début car elles ne sauraient suffire sur le long terme. Aussi, êtes-vous prête, madame la Première ministre, à baisser de manière pérenne les taxes sur les carburants, comme nous vous le demandons depuis plusieurs semaines déjà ?

**Mme Laure Lavalette.** Comme nous vous le demandons !

**M. Jean-Pierre Vigier.** Enfin, alors que la ristourne à la pompe doit s'arrêter en fin d'année, pouvez-vous nous garantir clairement qu'elle sera prolongée si les prix du pétrole ne baissent toujours pas d'ici là? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Thibault Bazin.** Excellente question!

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics.

**M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics.** Monsieur le député, nous sommes réunis depuis plusieurs jours – et plusieurs nuits – pour discuter ensemble de mesures de nature à lutter contre l'inflation, un phénomène mondial qui touche nos compatriotes et qui a été accentué par la guerre en Ukraine.

Il y a un an, nous avons fait le choix d'agir résolument face à l'inflation, pour le pouvoir d'achat des Français. Depuis, la France est, parmi les pays qui lui sont comparables, celui qui a adopté le plus large paquet en faveur du pouvoir d'achat et celui de la zone euro où l'inflation est la plus faible.

**M. Jocelyn Dessigny.** Dommage que les Français ne s'en rendent pas compte!

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Nous le devons aux mesures particulièrement fortes que nous avons prises au cours des douze derniers mois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

Bien entendu, nous continuons à agir et à prendre des mesures adaptées; c'est l'objet des travaux qui nous réunissent depuis quelques jours. Nous avons proposé d'éteindre progressivement la ristourne carburant et de lui substituer un nouveau dispositif. Après des échanges, notamment avec votre groupe, nous avons adopté un autre dispositif, qui consiste à prolonger et à renforcer cette ristourne. Total s'étant par ailleurs engagé à pratiquer une ristourne supplémentaire, le prix du litre baissera, au mois de septembre, de 50 centimes.

**M. Jocelyn Dessigny.** Cinquante centimes chez Total, pas dans toutes les stations-services!

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** C'est une diminution massive. Peu de mesures comparables ont été prises au niveau européen. D'autres amendements sont venus enrichir le texte, notamment celui de M. Descoeur.

Nous avons toujours montré que nous répondions présent, mais nous avons également toujours dit la vérité aux Français. Ainsi, nous ne pouvons pas leur faire croire que l'État peut seul prendre à sa charge les effets de l'inflation. Car nous devons tenir nos finances publiques pour ne pas reporter les impôts sur les générations suivantes. Il faut assumer nos responsabilités.

Notre ligne est donc de solliciter la participation des entreprises. Nous avons ainsi adopté, à l'initiative de plusieurs groupes de l'Assemblée, dont le vôtre, un amendement qui permet de doubler la prime défiscalisée que les entreprises peuvent verser à leurs salariés afin de les aider à payer leur carburant. Vous le voyez, nous continuons à agir tous ensemble! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Monsieur le ministre, il y a des priorités; aider les Français dans ce domaine...

**M. Fabien Di Filippo.** Ceux qui travaillent!

**M. Jean-Pierre Vigier.** ...en est une. Et, je le rappelle, c'est la mobilisation des Républicains qui a permis de parvenir à ces baisses de prix. (*Exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*) À présent, il faut les pérenniser: c'est important pour les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

#### CONSÉQUENCES DE LA GRIPPE AVIAIRE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Stella Dupont.

**Mme Stella Dupont.** Monsieur le ministre de l'agriculture, la France est fortement touchée par l'épidémie d'influenza aviaire. La découverte de foyers hautement pathogènes a imposé l'abattage de plus de 16 millions de volailles dans le pays. Le Maine-et-Loire, la Vendée et la région Pays de la Loire sont particulièrement concernés; j'associe à cette question mes collègues députés de ces départements.

Je salue le travail des services des directions départementales de la protection des populations, qui sont en première ligne, ainsi que celui des chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole (MSA), qui s'attachent à accompagner les exploitants concernés. Je salue également l'ensemble des acteurs de la filière, particulièrement les éleveurs, qui sont directement ou indirectement affectés. Ils ont subi et subissent encore cette épidémie virulente et violente, mais ils contribuent aussi, en tant qu'acteurs, à la maîtriser – je pense notamment aux actions de dépeuplement –, et je les en remercie.

Les préjudices liés à cette crise sont estimés à plus de 1 milliard d'euros. Car c'est toute la filière qui a été touchée: l'élevage, mais aussi l'amont, avec les accouveurs et toute la génétique, et l'aval, avec l'abattage et l'agroalimentaire. Des milliers d'emplois ont été affectés. L'activité partielle est importante, et le reste à charge de ce chômage partiel pèse sur la trésorerie des entreprises et des exploitations. On a donc du chômage, des frais d'abattage et des pertes d'exploitation massives depuis le mois de mars, date de l'arrêt de la production dans mon secteur.

La reprise des productions est en cours mais elle est lente et fragile. Les filières, les éleveurs en particulier, sont en train de recevoir les acomptes concernant les frais d'abattage, mais ils attendent de connaître le niveau des aides économiques auxquelles ils pourront prétendre et ils rencontrent des problèmes de trésorerie, l'interruption de leur activité étant perçue comme interminable. La détresse est forte car l'incertitude est forte.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les dispositifs et le calendrier précis des aides et versements à venir pour remédier efficacement aux conséquences de la crise liée à la grippe aviaire, en tenant compte de la diversité des types et des modalités de production? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.** Madame la députée, je vous remercie pour cette question qui me permet de faire un point d'étape sur l'épidémie en cours.

Depuis 2015, nous avons connu quatre épisodes successifs de grippe aviaire, et celui que nous connaissons actuellement est le plus virulent puisque le nombre de départements

touchés a triplé et que celui des foyers est multiplié par dix-huit. Cette situation est source de détresse et de problèmes humains qui sont devant nous.

En outre, l'influenza continue à circuler parmi la faune sauvage, ce qui ne manque pas de nous inquiéter. Nous devons donc continuer à déployer les outils de prévention et de détection précoce du virus et à améliorer les pratiques en matière de biosécurité et la gestion de crise. C'est l'objet du plan d'action que j'ai élaboré avec les acteurs de la filière et que je présenterai avec eux vendredi.

Ce plan prévoit notamment, pour le secteur de l'accoupage, qui a été très touché – c'est une particularité de cette crise –, de mieux répartir et de mieux gérer la montée en charge dans un certain nombre d'élevages.

L'État a été continuellement au rendez-vous depuis le début de la crise, comme en témoignent les éleveurs eux-mêmes.

Sur le volet sanitaire, 200 millions d'euros sont prévus dans le projet de loi de finances rectificative (PLFR) en cours d'examen. Le montant des besoins sera affiné à la fin de l'année, une fois que tous les dossiers auront été déposés.

Sur le volet économique, nous prévoyons 26 millions d'euros pour 1 800 dossiers déposés dans le Sud-Ouest et le Nord; nous déployons actuellement 2 millions pour les éleveurs de poules pondeuses; nous consacrons 86 millions au dispositif d'avances pour les éleveurs du Grand Ouest, qui vous concerne plus particulièrement, madame Dupont, et 25 millions au dispositif d'avances remboursables à destination de l'aval et des entreprises agroalimentaires.

**M. Pierre Cordier.** Ce sont toujours des avances remboursables!

**M. Marc Fesneau, ministre.** Enfin, un dispositif spécial pour l'accoupage sera ouvert d'ici à la fin de l'été et les paiements débiteront à la fin de l'automne. L'enveloppe totale allouée s'élève à plus de 120 millions d'euros.

Vous l'avez souligné, madame Dupont, l'ensemble des services de l'État ont été mobilisés tous les jours depuis le début de l'année, y compris les jours fériés, pour accompagner les éleveurs, notamment lorsqu'ils se trouvent en situation de détresse. Nous continuerons de travailler avec eux, y compris pour concevoir un plan de résilience afin de mieux lutter contre ces vagues d'influenza qui reviennent malheureusement de manière de plus en plus régulière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

#### AFFECTATION DES ENSEIGNANTS EN OUTRE-MER

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marcellin Nadeau.

**M. Marcellin Nadeau.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et a trait à la situation des enseignants néotitulaires dans les dix outre-mer. J'y associe tous les élus de ces régions et de ces territoires, qui sont comme moi légitimement préoccupés par cette situation.

Comme vous le savez, ces néotitulaires sont des enseignants qui ont parfois, en tant que contractuels, rendu pendant de longues années de bons et loyaux services au système éducatif dans nos pays et qui, passant les concours nationaux de l'éducation nationale, se voient systématiquement affectés hors de leur région, et notamment, pour les Martiniquais, hors de Martinique, alors que dans le même temps existent dans les académies concernées des postes vacants, souvent pourvus par des enseignants – notamment des contractuels –

venant de l'Hexagone. Nous demandons, monsieur le ministre, que cette question soit réglée rapidement, dans un esprit d'équité et de transparence.

Cette situation est incompréhensible quand on sait que nos pays sont déjà confrontés à un grave problème de dépeuplement. Ainsi, 4 600 jeunes Martiniquais partent chaque année afin de trouver dans l'Hexagone des perspectives d'emploi, avec très peu de garanties de pouvoir rentrer travailler et vivre dans leur pays.

Il s'agit pourtant des forces vives de notre jeunesse (*Mme Mathilde Panot applaudit*) en mesure de porter le projet de développement durable pour régler sur le long terme les graves difficultés que rencontrent nos pays.

C'est pourquoi nous demandons, au-delà des cas individuels actuels qui sont particulièrement préoccupants et en attendant un plan d'urgence de l'éducation nécessaire pour nos pays, que des solutions soient élaborées pour régler rapidement le problème des néotitulaires.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour régler cette situation dramatique? Ce sont des femmes et des hommes que l'on arrache à leur territoire ainsi qu'à leur vie familiale et affective. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES. – Mme Sophie Taillé-Pollian applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Pap Ndiaye, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** L'affectation des enseignants dans les différentes académies est en effet une tâche prioritaire pour mon ministère. C'est vrai dans toutes les académies de métropole, mais la situation est plus complexe dans les cinq académies d'outre-mer du fait de l'éloignement. Cela concerne les enseignants qui viennent de réussir un concours, les stagiaires et les néotitulaires, mais aussi ceux qui aspirent à une mobilité géographique pour convenances personnelles ou pour des raisons familiales.

Les enseignants originaires des territoires ultramarins bénéficient désormais d'une priorité légale d'affectation et de mutation fondée sur la reconnaissance de leur centre des intérêts matériels et moraux (CIMM). Cette priorité doit cependant s'accorder avec d'autres priorités, à savoir le rapprochement de conjoints et la situation éventuelle de handicap. La prise en compte de l'ensemble de ces facteurs peut avoir pour conséquence que les enseignants n'obtiennent pas – c'est vrai – toujours l'académie qui faisait l'objet de leur premier vœu.

Toutes les situations individuelles liées à des motifs familiaux ou à l'éloignement sont étudiées avec soin par le ministère afin de trouver la solution la plus adaptée. M. Jean-François Carenco, ministre délégué chargé des outre-mer, et moi-même sommes très attentifs à la situation des enseignants ultramarins et tout disposés à échanger avec vous sur ce sujet. J'ai également eu l'occasion de m'en entretenir récemment avec les présidents de région de Martinique et de Guadeloupe. C'est un dossier important, sur lequel nous nous penchons avec une grande attention. Comme je vous le disais, je suis à votre disposition, ainsi qu'à celle des autres députés ultramarins, pour avancer sur cette question. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. André Chassaigne.** C'est toujours le même blabla!

#### ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Jacobelli.

**M. Laurent Jacobelli.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Le 19 juillet dernier, les vingt-sept membres de l'Union européenne ont annoncé l'ouverture des négociations d'adhésion de l'Albanie et de la Macédoine du Nord. Quelle drôle d'idée! Le monstre technocratique européen ne fonctionne déjà pas à vingt-sept; comment pourrait-il fonctionner à vingt-neuf?

Les peuples européens, à l'inverse de leurs dirigeants, ont bien compris que chaque élargissement était un affaiblissement qui condamne l'Union européenne à l'impuissance et la France au déclin. En effet, les Français savent que l'Union européenne et la France ont tout à perdre en acceptant leur mise en concurrence avec des pays dans lesquels le salaire minimum ne dépasse pas 300 euros mensuels. C'est le nivellement salarial par le bas qui s'annonce; c'est la concurrence déloyale entre salariés qui se profile.

Les Français savent aussi que notre pays, déjà incapable de contrôler les flux migratoires qui entraînent une perte d'identité et de sécurité et creusent nos caisses sociales, ne doit surtout pas accepter l'intégration de pays devenus la porte d'entrée d'une immigration clandestine massive en Europe.

La France, confrontée à l'explosion de la criminalité et des trafics en tous genres, se doit de refuser l'intégration de l'Albanie, véritable « narco-État » gangrené par la corruption et le règne de mafias, qui, elles, ont bien compris que l'adhésion à l'Union européenne représenterait une aubaine pour le développement du crime organisé en Europe de l'Ouest. Cette course irraisonnée à l'élargissement doit cesser. La France, déjà contributeur net au budget européen, devra mettre encore plus au pot pour l'adhésion de ces nouveaux pays.

Les contribuables français, déjà exsangues, devront donc payer pour la baisse de leurs salaires, pour la délocalisation de leurs emplois, pour une immigration massive et pour une criminalité incontrôlée. C'est irresponsable! Madame la ministre, ma question est simple: comment pouvez-vous justifier devant les Français ces adhésions futures qui affaibliront la France? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe.

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe.** Nous le savons tous: l'Europe n'est plus la même depuis le 24 février 2022: la guerre en Ukraine a tout bouleversé.

**M. Jocelyn Dessigny.** Quel rapport?

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Nous avons su en prendre acte en accordant le statut de candidat à l'Ukraine et à la Moldavie et en ouvrant les négociations d'adhésion de la Macédoine du Nord et de l'Albanie à l'Union européenne.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** C'était déjà le cas avant!

**Mme Laure Lavalette.** C'était prévu!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Ces décisions sont historiques...

**M. Pierre Cordier.** Historiques!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** ...et elles nous renforcent tous.

**Mme Laure Lavalette.** Non!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Ce ne sont pas de vaines promesses, car ces pays adhéreront effectivement un jour à l'Union européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Mme Laure Lavalette.** Nous ne le voulons pas!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Il était évidemment capital de leur envoyer un signal très clair sur cette perspective.

Entendons-nous bien. Un, le processus d'adhésion prendra du temps.

**M. Jocelyn Dessigny.** Enfin une bonne nouvelle!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Deux, nous n'abaissons pas les standards européens.

Trois, la réversibilité peut s'appliquer si nous observons des reculs.

**Mme Laure Lavalette.** Bien sûr!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Nous serons très vigilants pour que ce processus se déroule dans les meilleures conditions et dans le respect de nos intérêts.

**M. Jocelyn Dessigny.** Ce n'est pas notre intérêt!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Quant au salaire minimum, c'est une des avancées majeures de la présidence française du Conseil de l'Union européenne...

**M. Laurent Jacobelli.** Non!

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** ...que tous les pays de l'Union européenne se soient engagés sur le sujet.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** N'importe quoi!

**M. Fabien Di Filippo.** Si c'est ça le bilan...

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** La France, lors de sa présidence de l'Union européenne, a réussi à débloquent le code frontières Schengen qui devait être réformé depuis longtemps pour accroître la responsabilité et améliorer les procédures de filtrage.

**M. Jocelyn Dessigny.** Alors pourquoi tous les directeurs de Frontex démissionnent-ils?

**Mme Laurence Boone, secrétaire d'État.** Laissez-moi vous dire une chose: soit nous arrimons ces pays à l'Union européenne, soit nous les laissons s'arrimer à des puissances qui ne nous veulent pas du bien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui!

#### SITUATION DES SERVICES D'URGENCES

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Pascale Martin.

**Mme Pascale Martin.** Monsieur le ministre de la santé, après avoir été conseiller spécial du candidat Emmanuel Macron sur les questions de santé, vous voilà donc ministre, chargé de mettre en œuvre les préconisations du rapport tiré de la mission flash que vous avez vous-même menée.

En refusant de vous attaquer aux racines de cette crise profonde que sont l'attractivité des métiers, les rémunérations et la pénurie de professionnels, vous poursuivez la politique de casse du service des urgences initiée par Mme Buzyn, que vous critiquez sévèrement par ailleurs. Pire, vous l'accentuez!

Les principales propositions tirées de la mission flash sont centrées sur un seul objectif : dissuader la population de se présenter aux urgences. (« *Tout à fait !* » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Vous proposez donc de fonctionner en mode dégradé en triant les patients. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) La fermeture de services est présentée comme un nouveau mode de fonctionnement.

Dans mon département de la Dordogne, confronté aux déserts médicaux et à l'afflux de touristes, la situation des urgences arrive à un niveau critique avec des fermetures inopinées. L'hôpital de Sarlat a déjà fermé ses urgences pendant une journée et celui de Bergerac, qui fonctionne avec six praticiens hospitaliers sur quinze postes équivalents temps plein, vient de le faire.

Une suractivité du 15 à l'hôpital de Périgueux ne pouvant être absorbée par l'effectif actuel sans renforcement de celui-ci met en danger la population, avec des durées d'attente au téléphone de plus de six minutes. Elle engendre de fait une perte de chances considérable, voire inacceptable, pour les patients et les patientes, qui connaîtront inéluctablement des drames. La fermeture annoncée de soixante-douze lits pour cette période de deux mois participera activement à cette catastrophe sanitaire.

Monsieur le ministre, quand donnerez-vous au service des urgences les moyens humains et financiers nécessaires pour fonctionner ? Quand vous déciderez-vous à réintégrer le personnel soignant non vacciné ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Sylvain Maillard.** Oh là là !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.** En effet, notre système de santé connaît des problèmes structurels importants, qui ne sont pas nouveaux, mais qui ont été exacerbés par la crise sanitaire depuis deux ans et demi.

Comme nous le savons tous, l'implication des personnels soignants est totale. Ce sont eux qui tiennent notre système de santé, en ne comptant pas leurs heures. Je leur rends hommage, comme cela a été fait à de nombreuses reprises dans cet hémicycle. (*Mme Marie Lebec applaudit.*)

Les problèmes sont connus, et vous les avez relevés : la démographie médicale, qui n'est pas adaptée aux besoins ; les déserts médicaux ; la mauvaise articulation entre la médecine de ville et l'hôpital ; les personnels soignants en quête de sens ; la perte d'attractivité du métier ; la politique de prévention qui n'est pas suffisamment développée. Face à cela, des mesures claires ont été prises ces dernières années. L'exemple du Ségur de la santé et les moyens inédits alloués à l'hôpital en sont une preuve tangible.

Toutefois, nous devons aller plus loin pour régler ces problèmes structurels qui se sont accumulés depuis des décennies. C'est tout le sens que prendra la conférence des parties prenantes qui permettra, grâce à la concertation, en écoutant d'abord ce que nous disent les Français et quels sont leurs besoins, de bâtir des solutions pour mieux articuler le système de santé entre la médecine de ville et l'hôpital, afin que chaque Français puisse être pris en charge de manière adéquate lorsqu'il en a besoin. Les parlementaires devront y être associés étroitement – je m'y engage.

Enfin, je m'inscris en faux contre l'affirmation d'après laquelle appeler le 15 constituerait une privation de chances pour nos concitoyens. En effet, le 15 permet d'assurer une régulation afin que tous nos concitoyens puissent accéder aux soins, soit aux urgences, soit en médecine de ville. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

## VARIOLE DU SINGE

**Mme la présidente.** La parole est à M. David Valence.

**M. David Valence.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et de la prévention ; j'y associe Clara Chassaniol, députée de Paris, et Raphaël Gérard, député de Charente-Maritime.

Samedi dernier, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une urgence sanitaire de portée internationale à propos de l'orthopoxvirose simienne, dite variole du singe. Si le risque reste modéré à l'échelle internationale, il est d'ores et déjà élevé en Europe selon les experts. Depuis mai 2022, des cas de variole du singe sont signalés hors du continent africain et le virus aurait déjà infecté au moins 17 000 personnes dans plus de soixante-dix pays.

En France, 1 567 cas ont été recensés pour cette maladie à déclaration obligatoire la semaine dernière ; 1 749 ont été dénombrés hier.

Dans la grande majorité des cas, la maladie demeure bénigne, mais les lésions cutanées qu'elle entraîne peuvent se révéler très douloureuses.

À ce jour, près de 95 % des personnes touchées par le virus en France sont des hommes jeunes, ayant eu des partenaires sexuels masculins dans les jours précédant l'apparition des symptômes. Le Gouvernement et les autorités sanitaires ont réagi rapidement ces dernières semaines pour faire face à la pandémie naissante : un numéro vert permet d'informer, de conseiller et d'orienter nos concitoyens. Dans la région Grand Est, une vaccination antivariolique sur base de virus vivant atténué a été organisée, et des centres de vaccination fonctionnent déjà dans quatre départements. S'ils ont d'abord accueilli les seuls cas contacts, ils reçoivent aujourd'hui toutes les personnes considérées comme étant à risque.

Malgré ces mesures précoces, l'inquiétude est très vive chez beaucoup d'hommes homosexuels et dans leurs familles face à ce virus encore mal connu. Je sais que vous en êtes conscient, monsieur le ministre. Aussi, pouvez-vous nous présenter la manière (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – « Le temps, madame la présidente ! » sur les bancs des groupes RN et LR*) dont vous abordez ce risque pandémique et nous exposer la stratégie... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.*)

**Mme la présidente.** Pardonnez-moi ! Merci d'avoir veillé au respect du temps pour moi, mes chers collègues. (*Sourires.*)

**M. Philippe Gosselin.** Le propos était profond, mais tout de même...

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.** Votre question me

permet de compléter ma réponse à la question de M. Kerbrat. Vous l'avez souligné, nous observons depuis plusieurs semaines déjà la diffusion inédite de cette maladie humaine mondiale. Près de 16 000 cas ont été recensés dans le monde, dont 8 000 en Europe.

Je vous remercie d'avoir salué la rapidité d'action des autorités sanitaires françaises, tordant ainsi le cou à l'idée que nous n'aurions pas réagi assez vite. Depuis le mois de mai, elles sont pleinement mobilisées sur le sujet : la variole du singe a été classée dans les maladies à déclaration obligatoire, et l'ensemble des laboratoires, professionnels et établissements de santé sont mobilisés.

La France est ainsi le premier pays d'Europe – le premier ! – à s'inscrire dans une dynamique d'anticipation. Avec près de 1 200 injections réalisées le 21 juillet, le nombre d'injections quotidiennes est en constante augmentation, et plus de 114 centres de vaccination sont désormais ouverts. Ce mouvement appelé à se poursuivre et à s'accélérer nous place parmi les pays les plus volontaristes en la matière. Le déclenchement du seuil d'alerte par l'OMS vient d'ailleurs confirmer la nécessité de cette mobilisation, qui doit s'inscrire dans la durée.

Nous poursuivons donc la sensibilisation des professionnels, afin qu'ils soient pleinement mobilisés, et, en lien avec les associations, nous renforcerons les messages de prévention pour limiter la diffusion de l'épidémie. Cette semaine, nous travaillerons également avec nos homologues européens pour établir une stratégie coordonnée.

Par ailleurs, je souhaite rappeler à nouveau que nous n'avons pas de problème d'approvisionnement en vaccins...

**M. Guillaume Garot.** Ah !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** 42 000 doses sont disponibles et le déstockage de doses supplémentaires se poursuivra autant que nécessaire au cours des prochaines semaines, en fonction des demandes remontées du terrain par les agences régionales de santé (ARS). De plus, des commandes complémentaires ont été passées pour répondre à l'ensemble de la demande de vaccination dans les semaines et mois à venir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

#### DÉSERTIFICATION MÉDICALE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Guillaume Garot.

**M. Guillaume Garot.** Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, la désertification médicale touche aujourd'hui 8 millions de Français. Lorsque votre médecin part à la retraite sans être remplacé et que le Gouvernement ajoute qu'il ne faut pas engorger les urgences, c'est une très grande inquiétude : si on va aux urgences, c'est précisément parce qu'on n'a pas de médecin !

**M. Yannick Favennec-Bécot.** Eh oui !

**M. Guillaume Garot.** Alors comment fait-on ?

C'est une grande inquiétude, une grande injustice aussi, car selon le territoire où l'on habite, on n'a pas le même accès aux soins et aux services de santé. L'enjeu est donc de trouver des solutions très rapidement – pas dans dix ans, le temps de former une nouvelle génération de médecins. Tout ce qui a été tenté jusqu'à présent par les gouvernements précédents n'a pas produit les résultats attendus. Pire encore, la situation s'aggrave, nous le constatons dans nos territoires.

Nous sommes nombreux, sur tous les bancs, à penser que les réponses d'hier ne valent plus aujourd'hui. Il n'y aura pas de solution sans régulation de l'installation des médecins, généralistes comme spécialistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, ainsi que sur quelques bancs du groupe RE. – M. Yannick Favennec-Bécot applaudit également.*) Cela existe d'ailleurs déjà pour d'autres professions de santé, comme les pharmaciens, et permet d'assurer la meilleure répartition possible des professionnels à l'échelle nationale.

**M. Yannick Favennec-Bécot.** Très bien !

**M. Guillaume Garot.** Avec les députés du groupe Socialistes et apparentés, nous avons pris l'initiative de créer, à l'Assemblée, un groupe de travail transpartisan. Nos points de vue convergent, et le groupe de travail proposera d'ici l'automne des solutions enfin efficaces. Nous travaillerons avec tous ceux qui veulent avancer sur le sujet.

Le Gouvernement se dit ouvert au compromis, alors passons aux actes : monsieur le ministre, êtes-vous prêt à agir sur la base des propositions que nous vous ferons, nous, élus de terrain, pour résorber... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – MM. Paul Molac et Philippe Vigier applaudissent aussi.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

**M. Pierre Cordier.** C'est sa journée !

**M. Patrick Hetzel.** Elle a réponse à tout ! (*Sourires.*)

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.** Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de M. Braun, retenu au Sénat.

**M. Patrick Hetzel.** Ah ! On pensait qu'il était déjà en vacances.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Monsieur Garot, tout le monde connaît votre engagement, depuis des années, dans la lutte contre la désertification médicale. Après deux campagnes électorales, pour l'élection présidentielle puis pour les législatives, tout le monde sait aussi que ce sujet nous concerne tous. Sous la précédente législature, plusieurs mesures ont été prises. Vous les avez rappelées : la suppression du numerus clausus, dont on sait très bien qu'elle ne produira des résultats que dans quelques années, la création d'un diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée – les premières promotions sont en cours de formation et s'installeront prochainement –, le déploiement de 2 500 auxiliaires médicaux pour dégager du temps médical...

**M. Yannick Favennec-Bécot.** Ce n'est pas suffisant !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...le renforcement de la possibilité pour les médecins de s'entourer d'internes, mais aussi des mesures tendant à renforcer la coopération entre les professionnels de santé.

Nous savons tous que ces mesures s'inscrivent dans un temps long...

**M. André Chassaigne.** Ce n'est pas suffisant !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...et c'est forts de ce constat que le Président de la République et la Première ministre ont créé – cela ne vous aura pas échappé – un portefeuille consacré à l'organisation territoriale et aux professions de santé, dont j'ai l'honneur d'être chargée. La

création d'une délégation consacrée à ces enjeux, que je connais bien, signe notre volonté de coconstruire des solutions avec les élus locaux, les territoires et les professionnels de santé: c'est dans cette direction que s'inscrit ma feuille de route.

Ensemble, avec les professionnels de santé, les territoires, avec vous également,...

**M. Guillaume Garot.** Ah!

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...nous serons force de proposition et construirons des solutions qui pourront être rapidement appliquées, territoire par territoire. C'est comme cela que nous y arriverons. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. Jérôme Guedj.** Régulation!

#### DÉSERTIFICATION MÉDICALE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Timothée Houssin.

**M. Timothée Houssin.** Le code de la santé publique dispose que « le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles [...] et les autorités sanitaires contribuent [...] à garantir l'égal accès de chaque personne aux soins [...] ». Pourtant, 7,4 millions de Français vivent aujourd'hui dans une commune où l'accès aux soins est difficile. Fait aggravant: un généraliste sur deux a plus de 60 ans, et le nombre de médecins actifs continuera à diminuer au moins jusqu'en 2030.

Mon département, l'Eure, est dernier de France en la matière: on n'y compte que quatre-vingt-quatorze médecins pour 100 000 habitants, soit moitié moins que dans d'autres départements. L'offre de soins dans certaines spécialités y est même inexistante. Nos concitoyens ont donc trois solutions: être soignés après des mois d'attente et, souvent, d'aggravation de leur état; tenter, lorsqu'ils le peuvent, d'obtenir un suivi dans une région éloignée; ou, comme 2 millions de Français chaque année, renoncer aux soins, avec des conséquences parfois dramatiques.

Certes, le numerus clausus, dont l'abrogation était demandée par notre mouvement depuis 1988, a été partiellement levé en 2021...

**M. Olivier Véran, ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.** 2018!

**M. Timothée Houssin.** ...mais les conséquences de cette mesure mettront encore des années à se faire sentir.

Pendant ce temps, la désertification médicale continue de progresser: il s'agit d'un problème structurel qui nécessite une réponse forte et rapide.

Ainsi, envisagez-vous, sans nuire à la liberté d'installation, de conditionner le conventionnement de nouveaux médecins dans les zones où l'offre de soins est déjà élevée et de créer un dispositif visant à favoriser la présence d'internes en médecine dans les zones sous-denses? Êtes-vous prêts, comme le propose Marine Le Pen, à moduler la rémunération de la consultation selon le lieu d'installation, sans différence de coût pour le patient? Enfin, proposez-vous d'autres mesures concrètes pour lutter efficacement contre le drame des déserts médicaux? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** C'est une séance de questions au Gouvernement spéciale pour Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé! (*Sourires.*)

Vous avez la parole, madame la ministre déléguée.

**M. Patrick Hetzel.** En même temps, elle est moins rasoir que M. Braun!

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.** Cela s'appelle un bizutage, madame la présidente! (*Sourires.*)

Comme je l'ai dit en réponse à la question de M. Garot, le Gouvernement est très clair sur la méthode retenue: les mesures prises lors du dernier quinquennat s'inscrivent dans le temps long. Or, il y a urgence: c'est la raison pour laquelle, je le répète, le Président de la République et la Première ministre ont créé la délégation à l'organisation territoriale et aux professions de santé. Notre souhait est bien de faire travailler ensemble – je dis bien ensemble – tous les élus des territoires pour apporter des réponses.

Parmi les propositions que vous avez évoquées, certaines sont déjà appliquées, nous aurons l'occasion d'en discuter. Pour en revenir à votre département, on constate que l'Eure est dynamique en matière d'exercice coordonné, qui est une des réponses possibles: on y compte en effet vingt-trois maisons de santé pluridisciplinaires, deux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) effectives, une troisième devant voir le jour d'ici la fin de l'année, ainsi que deux centres de santé. De plus, une nouvelle charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires en Normandie a été signée au mois de décembre avec l'ensemble des parties prenantes: celle-ci couvre notamment l'Eure, où cette dynamique est très suivie. Dans ce cadre, des dispositifs innovants sont soutenus par l'ARS (agence régionale de santé), en coopération avec les acteurs du département. La volonté de pallier la désertification médicale est donc bien présente.

Nous savons bien que toutes les solutions ne sont pas adaptées à tous les territoires. C'est donc bien en travaillant ensemble, territoire par territoire, que nous pourrions répondre non seulement aux demandes des élus, mais surtout aux attentes de tous nos concitoyens.

**M. Olivier Véran, ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.** Bravo!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Timothée Houssin.

**M. Timothée Houssin.** Nous avons construit bien des maisons de santé dans notre département, mais beaucoup sont vides! Il va falloir attirer des médecins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

#### LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

**Mme Anne-Cécile Violland.** Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,...

**M. Pierre Cordier.** Horizons parle à Horizons!

**Mme Anne-Cécile Violland.** ...plus de quatre-vingts départements sont actuellement placés en alerte sécheresse et concernés par des mesures de restriction des usages de

l'eau. Comme bon nombre de départements français, mon territoire de Haute-Savoie, pourtant riche en eau, est passé lui aussi en alerte renforcée le vendredi 22 juillet.

Plusieurs associations nous alertent quotidiennement sur les pénuries d'eau, mais aussi sur la dégradation de nos milieux aquatiques. Des dizaines de réservoirs d'eau sont vides, l'eau courante est parfois coupée, et les allers-retours des camions-citernes sont désormais incessants. Nos cours d'eau subissent largement les conséquences de cette situation, ce qui dérègle profondément les écosystèmes présents.

Je salue l'important travail effectué depuis cinq ans par le Gouvernement. Les assises de l'eau qui se sont tenues en 2018 et 2019 ont notamment permis une meilleure réactivité et une meilleure harmonisation des politiques de restriction de l'eau. Ces mesures, exceptionnelles mais symptomatiques, ne sont cependant plus suffisantes face aux épisodes de sécheresse, plus fréquents, plus violents et plus précoces.

Le changement climatique modifie le cycle de l'eau, et nous en sommes aujourd'hui les témoins directs : quel plan d'action le ministère entend-il mener ces prochaines années afin d'anticiper et de mieux gérer nos ressources en eau à long terme ?

Il est temps de mener une réelle réflexion sur les moyens et les outils permettant de réduire nos consommations en eau de façon pérenne, et non plus uniquement en période de sécheresse. Comment pouvons-nous renforcer notre politique de prévention pour sensibiliser nos concitoyens aux gestes à adopter au quotidien ?

La politique de l'eau en matière de lutte contre la pollution ne doit pas se limiter à des mesures de surveillance et de réparation, mais doit prévoir l'instauration de mécanismes de prévention à long terme, fondés sur un changement radical de nos usages. L'État et les collectivités doivent être accompagnés sur les différents systèmes de récupération des eaux pluviales et des eaux grises. Monsieur le ministre, quelles actions entendez-vous mener pour lutter plus efficacement et plus durablement contre les épisodes de sécheresse et de pénurie d'eau ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

**M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.** À la minute où je vous parle, quatre-vingt-dix départements sont effectivement concernés par une alerte sécheresse : quatre-vingt-sept font l'objet d'au moins un arrêté de restriction, et trois sont en situation de vigilance.

Avant de vous préciser ce que nous allons faire, je souhaite revenir sur ce qui a été fait – et c'est pour moi l'occasion de saluer l'action de celle qui m'a précédé à la tête de ce ministère, Mme Barbara Pompili. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Pas moins de 100 millions d'euros ont été alloués aux agences de l'eau dans le cadre d'un plan de résilience qui, en lien avec les assises de l'eau de 2018-2019 et du Varenne de l'eau de 2021, s'interroge sur la manière de rendre nos territoires plus résilients.

La généralisation de la sécheresse menace évidemment les activités humaines, puisqu'elle oblige à prendre des mesures de restriction et donc à choisir entre les divers usages de l'eau, mais aussi la biodiversité. Lutter contre ce phénomène, nous adapter au changement climatique, c'est répondre à ces deux enjeux. Les décisions qui conviennent ont été prises : la

première réside dans la préservation d'espaces agricoles et naturels, notamment grâce à l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN), car l'artificialisation des sols aggrave les difficultés. (*M. Jimmy Pahun applaudit.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** C'est bien d'agir, mais vous n'avez pas consulté les collectivités !

**M. Christophe Béchu, ministre.** La deuxième consiste à nous appuyer sur les dispositifs de renaturation et de désimperméabilisation des sols pour, au cœur de nos territoires, favoriser l'écoulement des eaux et une gestion plus efficace de leur cycle. Sur ce point, je vous renvoie aux annonces faites il y a moins d'un mois par la Première ministre et portant sur 500 millions d'euros, dont j'aurai l'honneur de vous reparler lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Plus largement, il nous faut, en synergie avec les collectivités territoriales, anticiper, harmoniser et... mon temps de parole est écoulé. (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

#### PARCOURSUP

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jérôme Legavre.

**M. Jérôme Legavre.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, 94 000 bacheliers se retrouvent à ce jour sans affectation dans l'enseignement supérieur, à quoi il faut ajouter ceux qui renoncent à formuler des vœux – l'an dernier, ils étaient 22 000 – et ceux qui, par dizaines de milliers, du fait de l'arbitraire de Parcoursup, se voient assigner une formation qu'ils n'ont pas choisie, si bien qu'ils risquent de tout lâcher.

Monsieur le ministre, il y avait eu dans ce pays une conquête démocratique fondamentale : le fait d'être bachelier, c'est-à-dire détenteur du premier grade universitaire, donnait le droit d'accéder aux études supérieures de son choix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Ce droit, le précédent gouvernement l'a supprimé d'un trait de plume. Or, lorsque l'on a 17 ou 18 ans, voir son avenir confié à un algorithme est une monstruosité !

**Un député du groupe LFI-NUPES.** Tout à fait !

**M. Sylvain Maillard.** Mais non ! Qu'en était-il avant ?

**M. Jérôme Legavre.** L'algorithme n'est toutefois que la partie émergée de l'iceberg. Le fond de l'affaire, c'est que le Gouvernement a résolu d'évincer de l'enseignement supérieur des dizaines de milliers de jeunes. En ce moment même est instaurée une sélection à l'entrée des masters, avec les mêmes conséquences destructrices !

**Une députée du groupe LFI-NUPES.** Il a raison !

**M. Jérôme Legavre.** Il y a là une logique réaffirmée, revendiquée, le 14 juillet, par le président Macron, celle qui lui a inspiré de déclarer qu'Uber est super et qu'il suffit de traverser la rue pour trouver du travail. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe RE.*) En effet, dans une société ubérisée, pas besoin de qualification pour la masse des jeunes, vouée d'avance à la précarité !

Monsieur le ministre, un pouvoir qui condamne sa jeunesse est un pouvoir qui se condamne lui-même. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

**M. Alexis Corbière.** C'est vrai !

**M. Jérôme Legavre.** Quand mettez-vous fin à cette aberration monstrueuse qu'est Parcoursup ? Quand rétablirez-vous le droit pour tout bachelier d'accéder à la formation de son choix et, indissociablement, le baccalauréat national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES, ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.*)

**M. Laurent Croizier.** Voilà des questions qui n'ont rien de caricatural !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pap Ndiaye et moi travaillons ensemble à résoudre ce problème, monsieur Legavre : je me permets donc de vous répondre en son nom. Soyons clairs : si ce sont les conditions de vie et l'avenir des étudiants qui vous importent, nous sommes d'accord, car il s'agit là d'une priorité du Gouvernement.

**M. Jocelyn Dessigny.** Cela fait au Gouvernement beaucoup de priorités !

**Mme Sylvie Retailleau, ministre.** Notre volonté est de ne laisser personne au bord du chemin. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) En revanche, s'agissant de Parcoursup, nous ne sommes plus du même avis ! Si vous le considérez comme une plateforme, un outil, ce qu'il est également, nos cinq ans d'expérience...

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Cinq ans d'échec !

**Mme Sylvie Retailleau, ministre.** ...et de retours d'expérience nous permettent de l'améliorer continuellement. Parmi les principes sur lesquels repose son fonctionnement, il y a celui qui consiste – au contraire de son prédécesseur, le portail APB – à laisser le dernier mot à l'étudiant (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe LR*), et celui d'un accompagnement humain très poussé. (*Mêmes mouvements.*) Je voudrais d'ailleurs profiter de cette occasion pour remercier les enseignants du secondaire, du supérieur, au niveau du rectorat, qui s'investissent en vue de ce qui, pour vous comme pour nous, demeure l'essentiel : l'avenir de nos jeunes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

Enfin, peut-être vous réjouirez-vous d'apprendre que ces algorithmes...

**M. Patrick Hetzel.** Des algorithmes locaux, madame la ministre, dont la justice administrative a condamné l'opacité !

**Mme Sylvie Retailleau, ministre.** ...sont désormais publiés à l'échelle nationale, tandis que les critères locaux de sélection font l'objet de dizaines de rapports. Une nouvelle fois, je suis d'accord avec vous : la transparence ne peut qu'aider à l'orientation ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Un député du groupe LFI-NUPES.** C'est honteux de ne pas répondre !

#### FLOTTE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

**M. Pierre Morel-À-L'Huissier.** Monsieur le ministre de l'intérieur, notre pays a été confronté ces derniers jours à des incendies d'une taille exceptionnelle. Je veux rendre hommage à ceux qui les combattent : les sapeurs-pompiers,

mais aussi les acteurs de la société civile – élus, bénévoles, y compris des agriculteurs venus prêter main-forte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

**M. Patrick Hetzel.** On n'est jamais mieux servi que par soi-même !

**M. Pierre Morel-À-L'Huissier.** Il y a quelques années, j'avais réalisé au nom de la commission des lois, en liaison avec Jean-Jacques Urvoas, un rapport consacré à la vétusté de la base de la sécurité civile de Marignane, aujourd'hui déplacée à Nîmes-Garons. Nous avons alors été confrontés à une grève des pilotes de Canadair, qui nous avaient interpellés au sujet de l'état des avions bombardiers d'eau : la question était celle de la maintenance des Canadair et des Tracker. Sans vouloir entamer ou nourrir aucune polémique, car je sais que des efforts ont été faits ces dernières années, je souhaiterais que vous appreniez à la représentation nationale l'état précis de notre flotte – bombardiers Canadair et Dash, avions de reconnaissance Beechcraft, hélicoptères.

**M. Patrick Hetzel.** Le ministre a répondu à cette question il y a une semaine !

**M. Pierre Morel-À-L'Huissier.** Quitte à recourir à une mission parlementaire, monsieur le ministre, le moment est venu de faire l'état des lieux, de savoir quels sont nos moyens et nos besoins : la maintenance, notamment, coûte cher.

Au-delà des équipements, j'appelle également votre attention sur les moyens humains dont dispose notre pays. Sur 250 000 pompiers, environ 196 000 sont volontaires. Or la durée de leur engagement est passée de vingt ans à neuf ans ; le volontariat traverse une crise que n'a pas résolue l'adoption à l'unanimité de la loi Matras du 25 novembre 2021. Dans ma circonscription, en Lozère, 99 % des pompiers sont volontaires : comme dans beaucoup d'autres départements ruraux, nous avons du mal à armer les véhicules de secours aux asphyxiés et aux blessés (VSAB).

Sur les deux points que j'ai évoqués, j'attends de votre part une réponse concrète pour le devenir de notre modèle de sécurité civile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

**M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer.** Monsieur le député, je n'ignore pas que vous connaissez fort bien la question, ayant souvent été co rapporteur ou coauteur des textes en faveur des sapeurs-pompiers. Je salue votre ancien collègue Fabien Matras, membre de la majorité présidentielle, qui a contribué avec vous à doter ces professionnels de moyens importants grâce à une proposition de loi adoptée à l'unanimité dans cet hémicycle comme dans celui du Sénat. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem. – Mme Anne-Cécile Violland applaudit également.*)

Au sujet de notre flotte, vous m'avez posé une question précise : j'y répondrai d'autant plus précisément que, lorsque je vois votre nom inscrit sur la liste des auteurs de questions au Gouvernement, je me doute que le sujet des pompiers sera abordé. Ce matin à huit heures, donc, sur les douze Canadair dont dispose notre pays, dix étaient prêts à décoller, deux en maintenance : ils seront sans doute réparés d'ici à ce soir ou demain matin, puisque la base de Nîmes-Garons assure ce travail vingt-quatre heures sur vingt-quatre. L'un des six Dash était en maintenance, les cinq autres disponibles, de même que les trois Beechcraft. Vous pouvez constater que les rumeurs qui veulent que la moitié de la flotte soit hors d'état de voler sont totalement fausses ! Quant aux hélicoptères,

toutes les bases sont ouvertes et les trente-cinq appareils opérationnels, ainsi que les deux hélicoptères bombardiers d'eau que nous louons.

Du reste, après avoir renouvelé intégralement nos Beechcraft, nous sommes en train d'en faire autant de nos Dash ; les Canadair ayant en moyenne vingt-quatre ans, le Président de la République a réitéré en Gironde notre engagement de les renouveler également. Le problème réside dans le fait que nous n'avons pas aujourd'hui d'usine qui puisse les fabriquer, Canadair étant, comme vous le savez, une compagnie de construction. Nous travaillons donc à l'échelle de l'Union européenne – un grand merci à l'Europe! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE, ainsi que sur quelques bancs des groupes Dem et HOR.*)

**M. Sébastien Chenu.** Mais c'est notre argent !

#### VACCINATION CONTRE LA VARIOLE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Juvin.

**M. Philippe Juvin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé : je voudrais revenir sur le sujet de la vaccination contre la variole du singe. Plusieurs réponses nous ont déjà été apportées aujourd'hui ; reste à en préciser la portée.

Tout d'abord, la Haute Autorité de santé a émis très rapidement – dès le 20 mai, cela a été souligné – des recommandations touchant cette vaccination ; or nombre de nos concitoyens nous font savoir que, souhaitant se faire vacciner, ils n'y parviennent pas. J'ai moi-même fait le test, ce matin, en tentant d'obtenir un rendez-vous : le délai d'attente est de trois semaines ou un mois, c'est-à-dire incompatible avec ce que préconise la HAS en cas de prophylaxie postexposition.

Ensuite, la question des stocks de vaccin est fondamentale. Les États-Unis disposeraient de 1 million de doses, les Allemands en ont acheté 240 000. Vous nous disiez tout à l'heure, madame la ministre, qu'il en serait déstocké autant que nécessaire, mais cela ne répond pas à la question : quels sont les stocks de la France ?

**M. Jean-Paul Lecoq.** Très bonne question !

**M. Philippe Juvin.** Au-delà de la variole du singe, le problème est celui d'une éventuelle utilisation de la variole à des fins terroristes. En 2006, il existait un plan national élaboré dans cette perspective et disposant que nous conservions 75 millions de doses. Encore une fois, madame la ministre, quel est l'état de nos stocks? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Sophie Taillé-Pollian applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.** Merci de rappeler, monsieur Juvin, que, sitôt émises les recommandations de la HAS, la France a été en mesure de vacciner – dès le 24 mai. Merci d'avoir oublié de rappeler (« Oh ! » sur les bancs du groupe LR) que, la HAS ayant préconisé le 8 juillet une vaccination préventive, les ARS ont fait débiter celle-ci dès le 11 juillet.

**M. Jocelyn Dessigny.** Ce n'est pas là la question !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Je vous l'ai dit tout à l'heure : 42 000 doses ont déjà été déstockées.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et combien sont en stock ?

**M. Patrick Hetzel.** Combien en reste-t-il ?

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Durant les prochaines semaines, ce déstockage se poursuivra autant que nécessaire, en fonction des demandes que les ARS feront remonter du terrain. Le vaccin doit être expédié au bon endroit : ...

**M. Patrick Hetzel.** Vous savez donc combien de doses sont disponibles, et vous ne le dites pas !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...ainsi, 50 % des infections ont lieu en Île-de-France.

**M. Thibault Bazin.** Combien de doses ?

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Ne nous reprocheriez-vous pas d'envoyer des doses là où personne n'a déclaré la maladie ni réclamé le vaccin ? Nous les développons donc selon les demandes des ARS.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Combien ?

**M. Patrick Hetzel.** Tout laisse penser que le Gouvernement ne sait pas combien de doses on a !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Dans certains territoires, notamment l'Île-de-France, les délais peuvent être trop longs, comme vous l'avez signalé : c'est pourquoi le ministre François Braun a annoncé...

**M. Philippe Gosselin et M. Jean-Paul Lecoq.** Combien de doses ? Combien ?

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...l'ouverture aujourd'hui même d'un centre de vaccination dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Vous le voyez, monsieur le député : depuis le début de cette épidémie, nous nous y adaptons de manière active, proactive. (« Combien ? » sur les bancs du groupe LR.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Juvin.

**M. Philippe Juvin.** Merci de votre réponse, madame la ministre ; toutefois, à la question claire et précise du nombre de doses dont nous disposons, je n'ai pas eu de réponse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*) Compte tenu de son caractère technique, sans doute pourrez-vous nous la fournir dans les semaines qui viennent. (*Mêmes mouvements.*) En outre, je souhaiterais que vous puissiez nous dire s'il est possible de produire ce vaccin sur le territoire national ou du moins sur celui de l'Union européenne : c'est également là un problème qu'il nous faut résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR, ainsi que sur quelques bancs du groupe RN.*)

#### POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANTS

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne Brugnera.

**Mme Anne Brugnera.** Madame la ministre de l'enseignement supérieur, la précarité étudiante est un sujet qui importe aux députés du groupe Renaissance. Il constitue à la fois une réalité et une crainte répandue auprès des jeunes ; la crise de la covid-19 en a accru l'ampleur et la visibilité. Les étudiants qui partent du foyer familial doivent faire face à des dépenses particulièrement élevées, dont les principaux postes sont le logement, l'alimentation et les frais de transport. Ils vivent grâce à leur famille, aux aides de l'État, parfois à leur travail – l'épidémie les ayant à cet égard grandement éprouvés, car nombre d'entre eux ont perdu leur job étudiant.

Face à ces difficultés, le Gouvernement et le Parlement ont agi avec détermination : aides exceptionnelles, revalorisation des bourses, prolongement des contrats doctoraux, renforcement des prêts étudiants garantis par l'État, repas du CROUS – centre régional des œuvres universitaires et scolaires – à un euro, gratuité des protections périodiques et de la contraception pour les moins de 26 ans, prise en charge et consultations psychologiques gratuites, création de nouveaux emplois étudiants sur les campus.

Alors que nous sortions de la crise sanitaire, les étudiants ont, eux aussi, été touchés de plein fouet par l'inflation. Face à cette situation, nous devons continuer à les soutenir ; c'est ce qu'a prévu le Gouvernement. Nous nous réjouissons que des dispositions soient prises à leur endroit dans les mesures de protection du pouvoir d'achat. Madame la ministre, pouvez-vous nous présenter les mesures générales dont bénéficieront les étudiants, ainsi que les mesures spécifiques adaptées à leur situation ?

Dernier point sensible, le logement, qui reste leur premier poste de dépenses. Dans les grandes villes comme Lyon, dans ma circonscription, la tension immobilière et les loyers pratiqués découragent certains jeunes de poursuivre leurs études. Pire, ils peuvent les conduire à la pauvreté, voire au surendettement. Madame la ministre, pouvez-vous nous indiquer la stratégie et les ambitions du Gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants et lutter contre leur précarité ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir rappelé toutes les mesures prises par le Gouvernement et soutenues dans l'hémicycle lors de la crise du covid, pendant laquelle la jeunesse – en particulier les étudiants – a été durement touchée, aussi bien socialement que psychologiquement.

Aujourd'hui, c'est l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat qui touchent les étudiants. Je vais commencer par évoquer les mesures d'urgence, plus conjoncturelles, que nous avons prises pour la rentrée : une revalorisation de 4 % des bourses étudiantes, une aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros pour tous les étudiants boursiers, mais aussi pour les étudiants qui perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), car nous savons que les étudiants décohabitants – qui quittent le nid familial – sont durement touchés par la précarité.

Je rappelle aussi l'augmentation de 3,5 % de l'APL, la prolongation, pour toute la durée de l'année universitaire, du repas à un euro dans les restaurants universitaires, pour les étudiants boursiers et pour les étudiants précaires identifiés par les CROUS – qui savent désormais le faire ; enfin, le gel des frais d'inscription et des loyers.

Ces mesures conjoncturelles seront accompagnées dès la rentrée d'une concertation avec les étudiants, les établissements et les CROUS, afin de prendre des mesures plus structurelles relatives aux bourses étudiantes et à la santé des étudiants.

Conformément au plan de rénovation et de création de logements étudiants, d'importantes rénovations sont en cours partout. Vous avez évoqué Lyon : vous n'êtes pas sans savoir que, la semaine dernière, y a été inaugurée la résidence Françoise Barré-Sinoussi, qui compte 350 nouveaux

logements étudiants, s'ajoutant aux 2 300 logements étudiants rénovés dans cette ville. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

#### MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Yannick Monnet.

**M. Yannick Monnet.** La semaine dernière, les passagers du train Paris-Clermont ont vécu une nuit et une journée de galère. Ils sont arrivés à Moulins, dans ma circonscription, puis à Clermont-Ferrand, avec près de 20 heures de retard à cause d'une rupture de caténaire. C'est d'autant plus inacceptable que c'est le énième incident survenu sur cette ligne, sur laquelle se multiplient les problèmes techniques qui pourrissent littéralement la vie des usagers. Ces incidents témoignent des graves problèmes de maintenance du réseau et de l'insuffisance chronique des moyens alloués aux infrastructures. Ces moyens, nettement inférieurs à ceux de nos voisins européens, demeurent insuffisants par rapport aux besoins.

Ce constat a conduit il y a deux semaines le président-directeur général de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, à réclamer un plan d'investissement de 100 milliards d'euros sur quinze dans le transport ferroviaire et les infrastructures afférentes, comme le font l'Allemagne, l'Italie ou la Suisse. Les cheminots, comme les ONG (organisations non gouvernementales) environnementales, réclament depuis des années un vrai plan d'investissements sur dix ans pour construire l'efficacité du réseau ferroviaire de 2030, favoriser un développement juste et harmonieux des territoires et répondre aux besoins et aux attentes de la population et des usagers. Les investissements actuels, en tenant compte des 4,75 milliards du plan de relance, sont largement insuffisants pour tenir les objectifs climatiques et rebâtir un grand service public ferroviaire.

Ma question est simple : que comptez-vous faire pour répondre à la colère des usagers ? Quels moyens entendez-vous mettre en œuvre dans les prochains mois pour moderniser et développer le réseau, doubler la part du fret ferroviaire dans le transport de marchandises, développer les lignes du quotidien et faire en sorte que notre système ferroviaire reste l'un des plus performants au monde ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES. – Mme Sandra Regol applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

**M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.** Vous posez plusieurs questions et je veux d'abord réagir à celle que vous avez soulevée en premier, concernant l'incident très regrettable qui s'est produit la semaine dernière sur la ligne Paris-Clermont, occasionnant plus de vingt heures d'attente. Je le dis très sincèrement : cette ligne est particulièrement en difficulté et mérite un investissement spécifique renforcé, qui a été engagé il y a déjà quelques mois, avec une échéance en 2026. L'intégralité des rames sera renouvelée et plus de 800 millions seront investis dans la remise à niveau du réseau. Nous le devons, sur cette ligne tout spécialement.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et pour la ligne Paris-Normandie ?

**M. Clément Beaune, ministre délégué.** J'ai d'ailleurs échangé dès samedi, à sa demande, avec le maire de Clermont-Ferrand M. Bianchi, ainsi qu'avec la députée Lingemann. J'ai pris l'engagement de tenir à la rentrée une réunion

consacrée à ce sujet spécifique, afin de caler précisément les modalités de réinvestissement sur cette ligne ; je le ferai avec tous ceux qui le souhaitent.

Vous posez la question plus générale de l'investissement dans le ferroviaire. J'insiste sur l'enjeu du réseau, qui a fait l'objet d'une prise de conscience récente. Je salue à cet égard le travail conduit par le gouvernement précédent : il a investi très massivement dans le réseau, dont personne ne voulait entendre parler. Les investissements s'élevaient à 1 milliard d'euros par an il y a quinze ans et à 2,5 milliards il y a cinq ans ; actuellement, nous investissons presque 3 milliards dans le réseau pour éviter son vieillissement. Nous continuerons cet effort. La Première ministre l'a dit devant l'Assemblée : la colonne vertébrale de la mobilité durable et verte, c'est le ferroviaire. Nous devons donner la priorité au réseau et nous continuerons en ce sens.

Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le prochain projet de loi de finances, lorsque nous examinerons la trajectoire pluriannuelle des finances publiques mais également avec le prochain rapport du Conseil d'orientation des infrastructures. Celui-ci avait déjà commencé, sous l'autorité de David Valence, à produire un travail visant à matérialiser, accélérer et financer cette priorité. Il est temps de l'appliquer, ce que nous ferons dans les prochaines semaines, sur cette ligne en particulier, en prenant en compte l'ensemble des orientations dégagées. C'est d'ores et déjà très concret, puisque le contrat de performance, qui a été signé entre l'État et SNCF Réseau entérine, pour la première fois depuis dix ans, un effort de 3 milliards d'euros par an. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.)*

#### LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION DANS L'IMMOBILIER TOURISTIQUE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Inaki Echaniz.

**M. Inaki Echaniz.** Monsieur le ministre de l'économie, alors que la saison touristique bat son plein, la communauté d'agglomération du Pays basque a voté le 9 juillet, à la quasi-unanimité transpartisane, le principe de compensation, qui contraindra les propriétaires louant un bien sur Airbnb à proposer un logement équivalent toute l'année. Cette mesure forte, soutenue par un exécutif proche de votre sensibilité, vise à lutter contre la spéculation immobilière qui frappe de plein fouet les communes des zones tendues du Pays basque et de l'ensemble des façades littorales, et qui s'attaque désormais aux territoires intérieurs comme les vallées béarnaises.

Selon l'agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, le nombre d'hébergements de tourisme de courte durée a augmenté de 130 % entre 2016 et 2020, ce qui représente plus de 16 000 logements au Pays basque ; autant d'habitations qui ne sont pas accessibles aux habitants du territoire. Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, le prix du mètre carré a augmenté de 15 à 20 %, ce qui rend impossible l'accession à la propriété pour les habitants du territoire, qui le font vivre à l'année.

Sur les façades littorales, les banques ne suivent les dossiers d'emprunt que pour du locatif touristique, car la fiscalité est plus rentable sur les meublés de tourisme que sur la location de longue durée. Impossible de louer, impossible d'acheter : le parcours immobilier sur mon territoire et sur tout le littoral atlantique est désormais sous l'emprise de spéculateurs qui accumulent les biens immobiliers et qui vivent uniquement de leurs rentes. Même si le tourisme est un facteur de développement, force est de constater qu'aujourd'hui, il peut engendrer des situations intenable pour nos concitoyens. Le

Pays basque, que vous connaissez bien monsieur le ministre, n'est ni un hôtel ni une plateforme boursière. *(Mme Valérie Rabault applaudit.)*

De nombreuses associations, des élus locaux et la société civile se mobilisent, car il s'agit d'une véritable fracture sociale qui touche en premier lieu les jeunes les plus précaires et les classes moyennes. Il est urgent que l'Assemblée se mobilise pour apporter des réponses législatives à ce problème, qui concerne bon nombre de circonscriptions, et pour donner de véritables leviers aux collectivités. Monsieur le ministre, quelles sont vos positions sur une évolution de la fiscalité s'appliquant aux meublés de tourisme, un dé plafonnement de la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires et l'encadrement des loyers ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement.

**M. Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement.** Votre question pointe le problème particulier du logement dans les zones touristiques. La question du logement se pose au sens large et il est important pour nous de construire un parcours résidentiel pour l'ensemble des habitants – c'est la volonté de la Première ministre. Nous avons décidé de nous pencher sérieusement sur les questions du zonage et de la fiscalité, parce que vous avez raison : il n'est pas possible que, dans certaines zones, des spéculateurs achètent des logements en profitant d'outils spéculatifs, sans les mettre en location de longue durée. C'est un sujet sur lequel nous allons travailler d'arrache-pied dans les prochains mois.

Pour le reste, j'espère être le ministre du parcours résidentiel. La question est la suivante : quels logements sommes-nous capables de proposer à nos concitoyens à chaque étape de leur vie ? Nous allons y réfléchir par le biais de l'ensemble des dispositifs, de la sortie de l'hébergement avec logement à la production massive de logements sociaux. J'étais encore hier après-midi avec Christophe Robert, puis avec Emmanuelle Cosse, pour parler au monde du logement de la stratégie visant à bâtir un nouveau pacte de confiance avec le secteur des HLM, suivant la volonté Mme la Première ministre. J'étais hier matin avec le patron de la Fédération française du bâtiment pour réfléchir à la production avec l'ensemble du monde immobilier. Tous ces chantiers nous attendent.

Je n'oublie pas la question du littoral, mais nous travaillerons à l'ensemble de ces chantiers dans les mois qui viennent. Dès la rentrée, à l'occasion notamment du congrès HLM, nous aurons déjà de nouvelles propositions à faire. *(Mme Marjolaine Meynier-Millefert applaudit.)*

#### SITUATION DANS LES EHPAD

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Virginie Duby-Muller.

**Mme Virginie Duby-Muller.** Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Depuis plusieurs années maintenant, les directeurs d'EHPAD font face à une grave pénurie de personnel. Pour effectuer ses missions de soin et d'écoute auprès des résidents dans des conditions optimales, un EHPAD devrait compter un personnel pour une personne âgée en perte

d'autonomie. Ce ratio est actuellement de 0,6 pour 1 ; c'est bien insuffisant au regard des besoins, et cela entraîne un profond mal-être des soignants et des familles.

Le personnel soignant doit faire face à une surcharge de travail qui a un impact sur la qualité des soins apportés aux personnes âgées. Le manque d'effectifs suffisants se traduit par une détérioration des conditions d'accueil, au point que certains résidents ne sont douchés que tous les quinze jours. Dans certains établissements, les directeurs en sont rendus à demander de l'aide aux familles pour donner les repas ou effectuer les toilettes. Comment vieillir dignement dans de telles conditions ?

**M. Jérôme Guedj.** On le demandera chaque semaine !

**Mme Virginie Duby-Muller.** Pourtant, le personnel des EHPAD multiplie les heures supplémentaires, passant d'un patient à l'autre à une vitesse cadencée, renonçant même à prendre des congés, faute de remplaçants. À bout de souffle, épuisés moralement et physiquement par la dégradation de leurs conditions de travail, de plus en plus de soignants sont en arrêt maladie ou choisissent de démissionner.

Ce diagnostic, nous le connaissons et vous le connaissez. J'ai d'ailleurs publié dimanche une tribune à ce sujet, avec le professeur Juvin et une quarantaine de collègues. Monsieur le ministre, en cette période estivale, la pénurie de personnel dans les EPHAD va encore s'aggraver. Quelle thérapeutique envisagez-vous de mettre en œuvre pour revaloriser les conditions de travail des soignants dans les EPHAD et ainsi permettre à nos aînés de vieillir dignement ? Quand allons-nous enfin débattre d'une loi sur la dépendance, qui devait être l'un des plus grands sujets du précédent quinquennat ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**Plusieurs députés du groupe LR.** Il y a urgence !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

**M. Jean-Yves Bony.** Pourquoi ce n'est pas M. Abad ?

**M. Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.** La période estivale exacerbe certaines des difficultés que nous rencontrons dans les établissements, mais aussi à domicile, dans le domaine du grand âge. La question des tensions de personnel, en particulier, est révélée durant l'été. Je suis déterminé à œuvrer pour ces professionnels, dont je mesure les attentes et dont je salue l'engagement.

J'avais d'ailleurs annoncé, dès après ma nomination, un plan d'urgence pour cet été à destination des EHPAD, en mobilisant les agences régionales de santé pour renforcer le recrutement dans ces établissements, pour mobiliser les filières gériatriques dans les territoires et pour assurer la continuité de la prise en charge médicale des patients.

Je dois souligner que si beaucoup a été fait grâce au Ségur, notamment en termes de revalorisation salariale et de mobilisation de l'immobilier, il importe de renforcer l'attractivité des EHPAD – c'est une priorité pour nous. Nous comptons dans cette perspective accentuer la médicalisation de ces établissements. C'est pourquoi nous avons pour objectif de recruter plus de 50 000 professionnels, aides-soignants et infirmiers diplômés d'État (IDE) d'ici à 2027.

**M. Pierre Vatin.** On ne les trouve pas !

**M. Jean-Christophe Combe, ministre.** Il s'agit aussi de rendre les EHPAD plus humains en les ouvrant sur l'extérieur, sur les territoires, en allant à l'encontre de certains clichés qui sont véhiculés.

Madame la députée, vous appelez à l'action afin que nos aînés puissent vieillir dans la dignité qu'ils méritent. Je n'ai pas un mot à changer à ce programme et je consacrerai toute mon énergie à réaliser cet objectif, notamment pour répondre à l'attente des Français puisque 90 % d'entre eux souhaitent vieillir à domicile. Ce sera l'objet de la mobilisation massive autour du dispositif Ma Prime Adapt'. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

## CHANTIER DU LYON-TURIN

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marina Ferrari.

**Mme Marina Ferrari.** Ma question s'adresse à M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports.

Nous nous apprêtons à examiner la ratification du traité France-Italie pour une coopération bilatérale renforcée, dit traité du Quirinal, qui a pour ambition de développer nos relations avec nos voisins transalpins sur de nombreuses questions très importantes pour nos deux pays.

S'il est un chantier qui, à lui seul, illustre cette coopération, c'est celui du Lyon-Turin, infrastructure majeure de portée écologique, économique et humaine. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem. – M. Thomas Rudigoz et Mme Émilie Bonnivard applaudissent également.)* Vous le savez, notre gouvernement doit se positionner d'ici à l'automne sur la question des voies d'accès au tunnel de base. En 2019, Mme la Première ministre, alors en charge des transports, a pris une décision permettant de relancer le travail de concertation des territoires en vue de choisir le scénario pour les accès français. Le comité de pilotage a ainsi retenu l'hypothèse du grand gabarit, parfaitement cohérente avec les objectifs de la transition écologique puisqu'elle permettrait de faire passer sur les axes ferroviaires les trois quarts des plus de 40 millions de tonnes de fret routier qui traversent les Alpes.

La décision française, initialement prévue pour mars 2022, a été repoussée du fait du contexte international, et l'Europe s'inquiète fortement de l'absence de décision de notre part, qui met en péril la pérennité du financement des accès et pourrait conduire à repousser les financements européens après 2027, ce qui aurait pour conséquence de bloquer également les financements pour les accès du côté italien.

**Mme Émilie Bonnivard.** Eh oui !

**Mme Marie-Charlotte Garin.** Il faut renoncer !

**Mme Marina Ferrari.** Nous courons le risque de voir notre parole discréditée dans ce dossier si vous n'agissez pas rapidement. Votre décision doit donc intervenir au plus vite pour sécuriser les financements européens, mais surtout pour donner une perspective à nos vallées, qui attendent avec impatience de mieux respirer. Il s'agit d'assurer une meilleure protection du massif alpin et d'améliorer les mobilités entre deux villes motrices en Europe, Lyon et Turin.

Ma question est donc simple : la France sera-t-elle au rendez-vous de cette décision sur les accès français au tunnel de base du Lyon-Turin avant cet hiver, comme nous nous y étions engagés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et quelques bancs du groupe HOR. – Mme Marjolaine Meynier-Millefert, Mme Émilie Bonnivard et M. Thomas Rudigoz applaudissent également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports*. Madame la députée, vous avez raison de souligner l'urgence du calendrier et l'importance de ce projet essentiel, vous l'avez dit, sur le plan écologique, économique, humain, et européen (*Exclamations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

**M. Jean-François Coulomme**. C'est faux !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Il est enfin une réalité puisque les questions relatives aux liaisons entre la France et l'Italie ont fait l'objet d'engagements rapidement matérialisés par des financements au moment de la signature du traité du Quirinal, chose qui était attendue depuis de longues années. L'excellente décision prise en 2019 a permis, en outre, de lancer aussi la concertation sur l'autre question d'importance, celle des accès.

Nous avançons et, sur ce qui a déjà été acté, nous disposerons, année après année, dès le projet de loi de finances pour 2023, des financements prioritaires nécessaires pour que ce projet, dont nous avons impérativement besoin, avance.

**Mme Émilie Bonnavard**. Ce n'est pas un projet, le chantier est en cours !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Je le précise parce qu'il a longtemps été victime d'allers-retours politiques et budgétaires.

S'agissant de la question des décalages de calendrier, je m'en suis saisi avec Christophe Béchu de manière prioritaire. Nous aurons avec les élus concernés, dont vous faites partie, madame Ferrari, une concertation à la rentrée, en vue de prendre des décisions. Le comité de pilotage, placé sous l'égide du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les a déjà réunis, et je sais très bien quelle option ils privilégient : c'est celle du plus grand gabarit, qui permet d'absorber le plus de fret ferroviaire ; nous y travaillerons.

**Mme Émilie Bonnavard**. Toutes les collectivités ont répondu, il ne manque plus que la décision du Gouvernement !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Je dois dire aussi que c'est l'option la plus coûteuse.

**Mme Émilie Bonnavard**. Les Alpes valent bien cela !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Toutes les parties prenantes, les collectivités comme l'État, qui sont nécessairement engagées doivent mesurer les incidences financières, en toute responsabilité, et chacun doit les assumer, sinon nous ne ferions que reproduire les erreurs du passé, à savoir annoncer des projets que nous ne pourrions pas ensuite réaliser.

C'est pour cela que je veux achever avec vous ce travail de concertation. Nous devons mesurer toutes les conséquences de nos choix et sécuriser, le cas échéant, les financements européens qui sont indispensables.

**M. Philippe Vigier**. Très bien !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Rappelons l'ordre de grandeur du coût de ce projet : 15 milliards d'euros.

**Mme Marie-Charlotte Garin**. Trente milliards !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Il est nécessaire que cette responsabilité soit partagée, assumée, et qu'une décision intervienne dans les prochains mois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE et sur les bancs du groupe Dem.*)

## DÉPLACEMENT EN AFRIQUE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

**Mme la présidente**. La parole est à M. Hubert Julien-Laferrière.

**M. Hubert Julien-Laferrière**. À chaque début de mandat, l'exécutif nous promet de rompre avec la Françafrique. Aujourd'hui, le Président de la République entame une tournée dans trois pays africains pour « renouveler la relation de la France avec le continent ». Ces mots, ils les employaient déjà en 2017 à Ouagadougou. Or, depuis, la France a soutenu le troisième mandat inconstitutionnel d'Alassane Ouattara en Côte-d'Ivoire comme d'Alpha Condé en Guinée. Elle a aussi adoubé le nouveau président tchadien Mahamat Déby qui a succédé à son père sans processus électoral.

**M. Jean-Paul Lecoq**. Il a raison !

**M. Hubert Julien-Laferrière**. Demain, le Président Emmanuel Macron sera accueilli par le président Patrice Talon au Bénin, pays autrefois salué pour être le laboratoire de la démocratie en Afrique et dans lequel, désormais, la situation des opposants politiques est devenue alarmante. Reckya Madougou, ex-garde des sceaux, Joël Aïvo, constitutionnaliste reconnu, ont été condamnés en moins de vingt-quatre heures de procès à vingt ans et dix ans de prison et sont détenus depuis un an et demi dans des conditions totalement indignes.

**Mme Valérie Rabault**. Vous avez raison de le rappeler !

**M. Hubert Julien-Laferrière**. Leur tort serait-il d'avoir été candidats à la présidence de la République ? D'autres ont été contraints à l'exil, tel l'ex-maire de Cotonou, Léhady Soglo.

Avec près de quatre-vingts de mes collègues, nous venons d'adresser un courrier au Président de la République pour l'alerter sur la situation béninoise. Alors que l'influence d'autres puissances grandit sur le continent, comment passer de la parole aux actes pour construire une nouvelle relation avec l'Afrique, à la fois solidaire, exigeante et porteuse d'espoir ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur quelques sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe.

**Mme Laurence Boone**, *secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe*. Monsieur le député, vous me permettez de rectifier et de compléter certaines de vos remarques. Jusqu'au 28 juillet prochain, le Président de la République se rendra au Cameroun, au Bénin, puis en Guinée-Bissau. Il s'agit, après sa visite en Roumanie, en Moldavie et en Ukraine, du deuxième grand déplacement international qu'il effectue. Cela confirme la priorité donnée au partenariat euro-africain dans la politique étrangère du chef de l'État : soit on s'engage, soit on ne le fait pas.

Cette visite intervient dans le droit fil de l'agenda présenté en novembre dernier pour renouveler la relation Afrique-France : mettre à l'honneur les liens humains et historiques entre la France et le continent. Ce sera l'occasion pour le chef de l'État de se placer une nouvelle fois à l'écoute des jeunes femmes africaines et françaises et de mettre à l'honneur l'art, les cultures et le patrimoine du continent.

Ce déplacement s'inscrit également dans un contexte régional et international difficile. La menace terroriste présente depuis plusieurs années au Sahel continue de se propager dans le golfe de Guinée, ce à quoi la France a réagi en adoptant son dispositif sécuritaire.

Vous l'avez noté, les conséquences de la guerre en Ukraine se font également fortement ressentir sur le continent africain, très dépendant des importations de produits agricoles. Ne tombons pas dans le piège narratif de la Russie.

Le déplacement va donc être l'occasion de mettre l'accent sur l'impulsion donnée par l'initiative FARM – *Food & Agriculture Resilience Mission* – lancée par le Président en mars dernier, pour renforcer notre résilience collective face aux crises alimentaires et favoriser l'investissement de long terme en faveur de l'agriculture dans les pays vulnérables, notamment en Afrique.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hubert Julien-Laferrière.

**M. Hubert Julien-Laferrière.** Les enjeux géopolitiques de cette visite sont importants, bien sûr, mais j'espère que, demain, le Président de la République sera fidèle à cette place singulière qu'occupe la France, patrie des droits humains, sur la scène internationale et qu'il parlera au président Talon de la situation des prisonniers politiques dans son pays, en particulier de Mme Madougou et de M. Aïvo. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

#### LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR LIÉE AUX INCENDIES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Luc Fugit.

**M. Jean-Luc Fugit.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La semaine dernière, de nombreux Français ont senti des odeurs de fumée un peu partout en France, en raison des terribles incendies en Gironde mais aussi dans d'autres régions de France. Nombre de nos concitoyens se sont alors inquiétés de la qualité de l'air qu'ils respiraient. C'est pour cette raison qu'en tant que président du Conseil national de l'air je souhaitais aborder ce sujet d'actualité devant la représentation nationale.

Le panache de ces incendies, qui a balayé une grande partie du territoire national, a causé, au-delà de la gêne olfactive, de fortes hausses des niveaux de pollution aux particules fines générées par les feux. Cet épisode de pollution est fort heureusement resté relativement bref sur la majeure partie du territoire et s'est révélé avoir peu de conséquences sur la santé de nos concitoyens.

Toutefois, dans les départements voisins de la Gironde, par exemple, la pollution aux particules fines a atteint des niveaux plus préoccupants et ce, sur plusieurs jours. Cette situation a conduit à prendre des mesures d'urgence pour protéger la santé respiratoire des habitants. L'agence régionale de santé (ARS) a notamment diffusé une série de recommandations sur les gestes à adopter. Néanmoins les échanges que j'ai eus avec les associations agréées par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, que je salue pour la valeur de leur travail, laissent apparaître que certaines mesures d'urgence de protection des populations n'ont été déclenchées que lorsque la pollution a été mesurée par les capteurs situés à plusieurs dizaines de kilomètres des feux, et non dès le début des incendies.

Monsieur le ministre de la transition écologique, à l'avenir, ne serait-il pas plus pertinent, en cas de grands incendies, de mettre en place, par défaut, des mesures d'urgence dès l'aggravation de l'incendie, sans attendre le dépassement des seuils réglementaires, souvent mesurés avait plusieurs dizaines d'heures de décalage? Plus généralement, quelles nouvelles mesures d'urgence pouvons-nous envisager pour améliorer la protection de nos concitoyens face à de tels épisodes de pollution liés aux incendies? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

**M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.** Nous le savons, les incendies ont fait rage sur 27 400 hectares, dont 20 000 situés dans le seul département de la Gironde – et je saluerai, après le ministre de l'intérieur, le courage des sapeurs-pompiers.

Ces feux ont provoqué un pic de pollution généré par les particules fines dans le sillage des fumées qui en émanaient. Du 21 au 23 juillet dans le département de la Gironde et dans le département des Landes, des niveaux de particules PM10 et PM2,5 dépassant les seuils d'alerte ont été détectés. Mais il faut souligner que, dès le 19 juillet, la préfète de la Gironde avait émis une alerte et qu'elle a pris des mesures deux jours plus tard.

Vous avez cité l'ARS et, à cet égard, je pense qu'il faut élargir la perspective – c'est ici autant au député qu'au président du Conseil national de l'air que je m'adresse –, en prenant en compte le retour d'expérience. Dans le prolongement de la mission d'information menée conjointement par deux commissions du Sénat sur les mégafeux, nous devons voir comment, face à des épisodes d'une exceptionnelle ampleur, on adapte nos dispositifs, en agissant en amont – débroussaillage, couloirs d'incendie, opérations de prévention –, en développant des réflexes d'alerte au moment où les événements se produisent et en lançant ensuite des opérations pour régénérer les espaces atteints, notamment en replantant – cette question sera au cœur du déplacement que j'effectuerai demain avec Marc Fesneau.

C'est bien sur toute cette chaîne d'actions que doivent porter les questions essentielles, face au réchauffement climatique à l'origine de cette multiplication d'événements. Ne doutez pas de notre détermination et de notre volonté de vous associer à cette réflexion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

#### SITUATION DE L'ÉLEVAGE PORCIN DANS LES FLANDRES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierrick Berteloot.

**M. Pierrick Berteloot.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Je souhaiterais évoquer la situation catastrophique des éleveurs de porcs en France, en particulier ceux de ma circonscription des Flandres. Sur ce territoire, les deux tiers des exploitations ont disparu en trente ans, et celles qui subsistent sont au bord de l'asphyxie, ne devant bien souvent leur survie qu'à la polyculture.

Le marché du porc breton est confronté à la concurrence déloyale d'autres pays européens, ce qui a pour conséquence un prix de vente insuffisant pour permettre aux exploitants de vivre dignement de leur travail. À titre d'exemple, un éleveur ayant une centaine de porcs doit déboursier 3 500 euros par semaine pour faire fonctionner correctement

son exploitation, dans un contexte d'explosion des coûts de production. Cette situation inédite inquiète, à juste titre, les exploitants mais aussi leurs banques, qui hésitent à continuer de les soutenir. C'est un cercle vicieux, qui fait craindre la disparition pure et simple des exploitations porcines dans les Flandres.

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM, votée en 2018, et la loi EGALIM 2 adoptée en 2021, malgré quelques avancées, ne permettent toujours pas de garantir des prix rémunérateurs. Par exemple, elles n'incluent pas d'obligations de transparence entre tous les acteurs de la filière.

De plus, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui régit les trois quarts de l'agroalimentaire, a un effet dévastateur, car elle l'emporte sur la loi EGALIM, et certaines enseignes de la grande distribution en profitent.

Les acteurs de la filière porcine veulent vivre de leur métier et ne plus subir une concurrence étrangère déloyale. Ils souhaitent aussi l'interdiction de la vente à perte, ainsi qu'une définition de la taille critique des élevages, afin de s'assurer de leur rentabilité.

Quelle réponse comptez-vous apporter à ces revendications et à la détresse des éleveurs porcins ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.** Votre question me permet de faire le point sur la crise de la filière porcine qui a commencé au tournant de l'automne et de l'hiver dernier et qui résulte de l'effet cumulatif d'une baisse des prix et d'une hausse des charges des éleveurs, dans votre département comme dans toute la France d'ailleurs.

Le Gouvernement s'est attelé à la tâche dès le mois de janvier dernier, en engageant un plan de sauvegarde d'un montant de 270 millions d'euros pour faire face à la crise. Ce plan, salué par la filière, a permis d'éviter la fermeture d'élevages, que vous craignez à juste titre. Il vise à apporter des aides d'urgence à hauteur de 15 000 euros par exploitant ; plus de 3 000 d'entre eux ont ainsi été concernés.

Le Gouvernement a également instauré une aide de structuration, – j'y reviendrai ultérieurement –, adossée à un engagement de contractualisation dans le cadre d'EGALIM, ainsi qu'un plan pour la prise en charge des cotisations sociales. Enfin, nous travaillons avec le réseau bancaire – vous avez raison d'évoquer le sujet –, pour alléger les charges et faire en sorte que les banques prennent leur part et développent les dispositifs nécessaires, tels que l'étalement du remboursement des dettes auxquelles les éleveurs doivent faire face.

J'ajoute enfin qu'en raison de la crise en Ukraine démarrée au mois de février dernier, nous avons consacré une aide supplémentaire d'environ 500 millions d'euros, destinée aux différentes filières animales – dont bien sûr la filière porcine – pour alléger les charges liées à l'alimentation animale : nous versons d'ailleurs cette semaine ces aides aux agriculteurs, en particulier aux éleveurs.

Ces mesures, qui relèvent de la gestion de crise immédiate, doivent s'accompagner de dispositions plus structurelles : tout d'abord, il faut faire appliquer la loi EGALIM. Cela nécessite sans doute davantage de contractualisations au sein

de la filière porcine. Chaque semaine, avec mes collègues Olivia Grégoire et Roland Lescure, nous veillons à ce que les négociations commerciales se déroulent dans la transparence et que la valeur ajoutée soit répartie tout au long de la chaîne – nous devons y être attentifs en permanence.

Ensuite, il faut stimuler la demande : cela passera par des actions de communication visant à valoriser la viande porcine et la charcuterie.

Enfin, il faut améliorer les débouchés à l'exportation : la filière porcine est très exportatrice, et les efforts du Gouvernement pour développer les relations vers les pays asiatiques notamment ont été payants.

Vous l'avez compris, nous sommes à l'œuvre : une feuille de route a été tracée en concertation avec la filière porcine que je remercie de son travail, et nous constatons que le marché se relève légèrement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

#### MESURES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Gernigon.

**M. François Gernigon.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

L'agriculture française est au cœur de notre identité et nous devons en être fiers. Elle nous nourrit, elle est un marqueur de nos paysages et un formidable atout économique pour le pays. Les agriculteurs ont toujours tenu une place particulière dans notre société.

Dans le département du Maine-et-Loire, près de 20 % des agriculteurs partiront à la retraite au cours des cinq prochaines années. En 2030, 48 % des chefs d'exploitation auront atteint l'âge légal de départ à la retraite. Entre 2011 et 2019, seuls trois agriculteurs sortants sur cinq ont été remplacés dans la plupart des départements de la région des Pays de la Loire.

L'installation de jeunes agriculteurs s'impose donc, pour trois raisons notamment : relocaliser notre alimentation, décarboner notre économie et sécuriser notre autonomie alimentaire.

Les agriculteurs cessent leur activité après plusieurs décennies d'investissements financiers et humains ; c'est pourquoi leur outil de travail et leur patrimoine méritent d'être valorisés.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement est engagé sur le sujet. En septembre dernier, le Président de la République a annoncé au syndicat Jeunes Agriculteurs la création d'un fonds de portage national pour le foncier agricole.

Ma question est donc la suivante : à l'instar des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui soutiennent le développement économique, quel dispositif l'État envisage-t-il pour faciliter le financement des reprises d'exploitation, notamment le rachat du matériel, du cheptel, du foncier bâti et non-bâti, en vue de l'installation de jeunes agriculteurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.** Vous l'avez souligné, plus de 60 % des agriculteurs seront en âge de prendre leur retraite dans dix ans et partiront probablement. Il s'agit donc d'un défi

majeur, non seulement pour l'agriculture et les agriculteurs, mais également pour nos territoires et pour notre souveraineté alimentaire.

C'est d'ailleurs en ce sens que la Première ministre, lors de sa déclaration de politique générale, a réaffirmé la volonté du Président de la République et du Gouvernement de déposer, en 2023, un projet de loi d'orientation et d'avenir pour l'agriculture.

Ce texte abordera différents sujets sur lesquels nous devons travailler, que je vous présente rapidement. Premièrement, celui des cessions et des transmissions, dont la question du portage financier, qui peut constituer un frein pour certaines structures. Il faut également aider l'exploitant à se préparer à cette cession ; lorsque celle-ci n'est pas bien anticipée, l'installation est plus difficile. Enfin, il faut attirer des jeunes issus du milieu agricole mais aussi des jeunes – ou des moins jeunes d'ailleurs –, provenant d'autres secteurs ; ce point me paraît important.

Le deuxième sujet concerne la formation : le système français d'enseignement agricole est remarquable, et de nombreux pays le jugent exceptionnel. Nous devons le conforter, y compris sur le plan de l'accompagnement vers la transition écologique et énergétique qu'il s'efforce d'enseigner aux jeunes. Ce sont des sujets majeurs sur lesquels nous devons mener la réflexion.

Le troisième point a trait à l'innovation et à la recherche : l'agriculture ne pourra faire face aux défis de demain sans innovation ni recherche. Nous devons poser sur la table cet aspect important.

Quatrième point, c'est la question de l'investissement. Dans le cadre du plan France 2030, la Première ministre l'a rappelé, plusieurs actions ont été prévues afin de favoriser l'investissement dans l'agriculture ; à défaut, les agriculteurs se retrouveraient dans une impasse.

Enfin, dernier point, et c'est le plus important, la transmission des exploitations agricoles ne pourra se faire si celles-ci ne génèrent pas de revenus.

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Marc Fesneau, ministre.** Nous avons évoqué tout à l'heure la loi EGALIM. Nous devons encore travailler sur le revenu des agriculteurs, afin d'offrir aux jeunes une perspective à moyen et long termes, faute de quoi ils n'arriveront pas à s'installer. Tels sont les enjeux qui se présentent devant nous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

#### TARIFICATION FERROVIAIRE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Nathalie Oziol.

**Mme Nathalie Oziol.** Pour effectuer un trajet en train depuis Montpellier vers Paris, il faut compter entre 50 euros, pour les trains les plus matinaux, et 150 euros, voire 180 euros en période estivale. Selon les saisons, les horaires et les compagnies, effectuer le même trajet en avion revient souvent moins cher.

L'Allemagne a instauré un ticket unique à 9 euros par mois, qui permet d'emprunter indifféremment les trains régionaux, les trams, les bus, les métros et les ferrys. L'Espagne a décidé, quant à elle, de rendre des billets de train gratuits, à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Dans ces deux pays, cette gratuité, ou quasi-gratuité, est présentée avant tout comme une mesure de lutte contre l'inflation.

Face à l'explosion du prix de l'essence, nombreuses sont les personnes qui rencontrent des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail ; nombreuses sont les familles, notamment dans les milieux les plus défavorisés, qui ne partent pas en vacances.

Le deuxième argument est celui de la lutte contre le réchauffement climatique. Alors que les températures sont de plus en plus élevées, inciter les gens à prendre le train, dont l'empreinte carbone est la plus basse, relève du simple bon sens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Antoine Léaument.** Tout à fait !

**Mme Nathalie Oziol.** Pourtant, le coût des billets de train ne cesse de croître : l'INSEE relevait en mai dernier une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2021. L'Autorité de régulation des transports (ART) a estimé que le prix moyen du TGV au kilomètre est deux fois supérieur à celui d'un avion low-cost. Nos voisins ont compris, eux, que l'investissement dans le transport ferroviaire est une solution efficace pour tout le monde, où qu'on habite et quel que soit son revenu.

Comment se fait-il alors qu'en France, pays du ferroviaire, du service public et inventeur du TGV (*Un député du groupe LR s'exclame*), nous ne soyons pas en mesure de mettre en place un tel plan d'envergure ?

**M. Alexis Corbière.** Bonne question !

**M. Jean-Yves Bony.** Encore faudrait-il qu'il reste des trains !

**Mme Nathalie Oziol.** À quand la gratuité des transports en commun ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Jean-Paul Lecoq.** Transports gratuits, nuitées payantes !

**Mme Nathalie Oziol.** Emmanuel Macron a promis de mener la planification écologique. Nous l'attendons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

**M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.** Vous avez raison de souligner l'importance du transport ferroviaire et la qualité de notre service public ; j'en suis très fier et je le défendrai toujours. Mais ne faites pas de démagogie en la matière. (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) La France investit très fortement dans ce domaine, et elle est le pays d'Europe où l'utilisateur paie le moins par rapport au coût total du transport ferroviaire. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Sylvain Maillard.** Il a raison !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Dites-le à vos collègues allemands et espagnols !

**M. Clément Beaune, ministre délégué.** Vous avez évoqué à juste titre le coût élevé des billets de TGV, en particulier lors du pic des vacances ; mais notre priorité, que j'assume devant vous, est de consacrer l'essentiel de l'investissement public dans les années à venir aux trains et aux déplacements du quotidien.

**M. Loïc Prud'homme.** Vous ne mettez pas les moyens !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Vous avez souligné très justement la nécessité de réinvestir dans le réseau ferroviaire : nous devons identifier les priorités et réinvestir notamment dans les transports des grandes métropoles – je peux vous assurer que nous le ferons.

Nous devons réfléchir à une question qui concerne non seulement l'État mais également les collectivités locales : celle des politiques de gratuité instaurées par certains de vos amis politiques, que vous ne manquerez pas de vérifier, lieu par lieu, ville par ville.

**M. Jean-Paul Lecoq**. Dunkerque, Calais. Calais, c'est la droite ! Châteauroux !

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué*. Elles ne sont pas systématiques, loin de là, et je pense d'ailleurs que l'usager doit participer, même modestement, au coût des transports.

Nous avons besoin de réinvestir dans les transports du quotidien. Nous travaillerons aussi, bien sûr, avec la SNCF sur la tarification. Je précise que trois quarts des billets font l'objet actuellement d'une réduction, même lors des périodes estivales ou chargées, même sur les lignes à grande vitesse. Nous pouvons faire mieux, mais j'assume de fixer des priorités et de choisir d'investir dans le réseau, dans les trains du quotidien et dans les services publics métropolitains. Nous le ferons, dans les années à venir, en concertation avec les collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

**M. Sylvain Maillard**. Très bien.

**M. Jean-Paul Lecoq**. Toujours un train de retard !

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Nathalie Oziol.

**Mme Nathalie Oziol**. Jusqu'en 2007, la tarification de la SNCF reposait sur la distance kilométrique ; aujourd'hui, c'est la politique des prix qui fluctuent en fonction de la demande. C'est l'inverse de ce qu'il faut faire, alors qu'il faut rendre les trains accessibles ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente**. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

### ÉLECTION DES JUGES À LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

**Mme la présidente**. Nous allons procéder à l'élection par scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, des six juges titulaires et des six juges suppléants de la Cour de justice de la République.

Le scrutin est secret et plurinominal ; des bulletins imprimés sont à votre disposition. Pour chaque siège, un suppléant est associé à un titulaire. En conséquence, si le nom d'un candidat titulaire ou celui d'un suppléant est rayé, le vote pour le siège en question est déclaré nul.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale et ouvert pour une durée d'une heure ; il sera clos à dix-sept heures cinquante-cinq.

### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente**. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de Mme Caroline Fiat.*)

### PRÉSIDENCE DE MME CAROLINE FIAT

vice-présidente

**Mme la présidente**. La séance est reprise.

3

### PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022

**Mme la présidente**. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2022 (n<sup>os</sup> 17, 147).

*Seconde partie  
(suite)*

**Mme la présidente**. Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'article 7 et à l'état C.

### Article 7 et état C

**Mme la présidente**. La parole est à M. Philippe Brun.

**M. Philippe Brun**. Depuis hier soir, je m'inscris pour prendre la parole sur chacun des articles de ce projet de loi de finances rectificative (PLFR), afin de poser une seule et même question. Le groupe Socialistes et apparentés l'adresse au Gouvernement, qui n'y a toujours pas répondu.

Cette question concerne la dette de notre pays, composée à 11 % d'obligations assimilables du Trésor indexées sur l'inflation (OATI). La France détient le record européen de l'usage de cet instrument financier : à titre d'exemple, l'Allemagne n'y a recours qu'à hauteur de 4,6 %.

Nous nous inquiétons de ces nouveaux emprunts toxiques qui constituent une charge déraisonnable pour les finances publiques ; par ce texte, vous prévoyez d'y affecter 11,8 milliards d'euros, pour compenser l'alourdissement de cette dette dû à l'inflation. Une inflation de 6 % signifie 15 milliards d'euros consacrés chaque année à la charge de la dette, soit un budget supérieur à celui du ministère de la justice. Monsieur le ministre, pourrions-nous avoir une réponse ? Comment compte agir le Gouvernement face à ce grave risque inflationniste sur notre dette ? Comment celui-ci est-il pris en compte ? Est-il couvert par des assurances ?

Nous constatons également que vous prévoyez d'abonder les disponibilités du Trésor de 20 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2022 ; encore une fois, vous n'avez fourni aucune explication à ce sujet.

Nous sollicitons donc des explications sur l'impact de la hausse des taux et de l'inflation sur la stratégie de financement de l'État. Le devoir de clarté et d'intelligibilité du débat

parlementaire correspond à un principe constitutionnel. Or les parlementaires ne sont pas suffisamment informés des conséquences du recours aux OATI pour les finances publiques, et ne peuvent donc rendre un avis pleinement éclairé sur le programme 117 et l'abondement de 11,8 milliards d'euros des crédits consacrés à la gestion de la dette. Nous avons besoin de réponses. *(M. Gérard Leseul applaudit.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, pour soutenir l'amendement n° 1083.

**M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics.** Cet amendement du Gouvernement vise à ouvrir 300 000 euros de crédits supplémentaires pour la mission *Publications officielles et information administrative*, afin de financer la revalorisation de 3,5 % du point d'indice des personnels affectés à cette mission.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Avis favorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Thibault Bazin.

**M. Thibault Bazin.** Cet amendement du Gouvernement est un peu anecdotique par son montant de 300 000 euros, mais il montre que le dégel du point d'indice, que vous avez décidé début juillet, n'est pas financé. Or cette décision n'a pas seulement un effet pour l'État, elle affecte aussi les collectivités locales et les établissements médicaux et médico-sociaux.

Prenons le cas des maisons de retraite dont le financement dépend en partie de l'assurance maladie et en partie – les sections dépendance et hébergement – des départements. Allez-vous apporter une réponse structurante au financement de la mesure du dégel du point d'indice? Ces maisons de retraite subissent l'inflation et elles ne bénéficient pas du bouclier tarifaire au niveau de l'énergie. Le dégel du point, qui dépend de l'État, a une incidence sur elles par ricochet.

*(L'amendement n° 1083 est adopté.)*

*(L'article 7 et l'état C, amendés, sont adoptés.)*

#### Article 8 et état D

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Brun.

**M. Philippe Brun.** Puisque vous ne nous avez toujours pas répondu sur la charge de la dette de notre pays, les 11,8 milliards d'euros que nous inscrivons sur le programme 117, je vais continuer à m'inscrire sur chaque article pour vous interroger.

Par rapport aux autres pays européens, notre pays est très exposé au risque inflationniste: 11 % de notre dette est actuellement indexée sur l'inflation. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour réduire et couvrir ce risque considérable – 15 milliards d'euros en année pleine, avec une inflation à 6 %, c'est-à-dire un montant équivalent au budget de la justice?

En vertu du principe de clarté et d'intelligibilité du débat parlementaire, nous avons besoin d'une réponse. Cette fois-ci, j'espère que les ministres nous répondront. *(M. Gérard Leseul applaudit.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabrina Sebaihi.

**Mme Sabrina Sebaihi.** Cet article, glissé dans la loi de finances rectificative pour 2022, engage les participations financières de l'État à hauteur de 12,7 milliards d'euros, afin d'assurer le financement d'opérations pouvant intervenir au second semestre. Autrement dit, cette ouverture de crédit honore de fait l'annonce d'Emmanuel Macron de recapitaliser EDF, sans que ce soit jamais écrit nulle part. Comme prévu: cap sur le tout nucléaire.

**M. Raphaël Schellenberger.** Vous êtes pour la nationalisation d'EDF!

**Mme Sabrina Sebaihi.** Cette recapitalisation n'a qu'un but: miser massivement sur la réhabilitation et la construction de nouveaux réacteurs pressurisés européens (EPR) pour plus de 50 milliards d'euros d'investissements, sans avoir de comptes à rendre à personne.

**M. Raphaël Schellenberger.** Caricature!

**Mme Sabrina Sebaihi.** Ne pensez-vous pas que cet investissement et ce projet auraient mérité un vrai débat devant la représentation nationale sur l'avenir énergétique de la France? Vous vous contentez de saisir à la hâte l'opportunité d'une offre publique d'achat (OPA) pour honorer la promesse du Président de la République, sans aucune vision à long terme de notre modèle énergétique. Alors que la construction de l'EPR de Flamanville accuse des années de retard et va entraîner plus de 17 milliards d'euros de surcoût, vous poursuivez la fuite en avant, sans tirer le moindre bilan de cet échec déjà annoncé.

**M. Vincent Rolland.** Vous allez vous chauffer comment cet hiver?

**Mme Sabrina Sebaihi.** Vous préférez garder le vieux modèle, celui du tout nucléaire, qui ne tire pas les leçons des retards de construction, des accidents, des maintenances et problèmes techniques qui entraînent l'arrêt de la moitié des centrales. Non, le nucléaire n'est pas l'avenir de la France!

**M. Jocelyn Dessigny.** Quelles sont vos solutions?

**Mme Sabrina Sebaihi.** Non, il ne nous rend pas plus indépendants car il implique des importations massives d'uranium. Non, ce n'est pas le modèle énergétique que nous voulons pour notre avenir.

**Plusieurs députés des groupes RN et LR.** Si!

**Mme Sabrina Sebaihi.** Nous voulons un service public de l'énergie fort, au service de l'intérêt général, qui passe par la renationalisation d'EDF et son changement de statut en établissement public. Ce service public doit massivement investir dans les énergies renouvelables et durables,...

**M. Laurent Croizier.** Ce n'est malheureusement pas suffisant!

**Mme Sabrina Sebaihi.** ...et doit surtout garantir notre indépendance énergétique nationale. Comment ferons-nous si les importations d'uranium venaient à manquer? Dites à la représentation nationale ce que vous comptez faire des déchets nucléaires? Nous sommes ouverts à un vrai débat qui trace une ligne ambitieuse en matière énergétique, dans le

cadre d'une politique audacieuse en termes de préparation aux futurs bouleversements climatiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

**M. Thibault Bazin.** On marche sur la tête avec les écologistes !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Sansu.

**M. Nicolas Sansu.** Pour commencer par la forme, il n'est pas ici question de nationalisation mais d'une opération de marché, d'une OPA, puisqu'il n'y a pas de loi de nationalisation, pas de débat sur la stratégie industrielle ou sur le mix énergétique, pas de passage au Parlement pour discuter du contenu de cet achat. Il n'y aura pas non plus de nouveaux capitaux pour financer les investissements à venir d'EDF, par exemple les 80 milliards d'euros nécessaires pour le grand carénage et les 52 milliards d'euros pour les six EPR annoncés. Il est donc assez bizarre d'examiner rapidement cette opération dans le cadre d'un PLFR.

Venons-en au fond. L'annonce s'accompagne de contreparties lourdes pour EDF, car la réforme du marché de l'énergie va passer par une découpe de notre fleuron industriel sans qu'aucun bilan n'ait été tiré des vingt ans de libéralisation qui lui ont fait tant de mal. Souvenons-nous que le projet Hercule n'est absolument pas enterré.

L'objectif est clair : avec cet article 8 et cet état D, vous vous contentez de socialiser les pertes et de privatiser les profits, sans définir de stratégie. Une fois de plus, vous allez vous soumettre aux injonctions de la Commission européenne en revenant sur la gestion publique des barrages hydroélectriques.

Alors que la Cour des comptes souligne, dans un rapport publié le 5 juillet, que l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) et l'organisation du marché avaient nui à EDF sans empêcher la hausse des tarifs pour les usagers, vous vous gargarisez avec des effets d'annonce sur une nationalisation d'EDF qui n'en est pas une. Vous refusez de régler le problème de fond, à savoir la libéralisation du marché et l'ARENH.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Nous voterons contre cet article car nous ne pouvons pas accepter cette prise de contrôle d'EDF sans que le Parlement ait débattu de ce que vous allez faire de notre fleuron national. Vous l'avez tant affaibli et démembré au fil du temps que ce qui semblait être l'un des plus grands champions industriels de France est à présent menacé d'effondrement et de disparition.

Remettons les choses dans l'ordre. Le Parlement doit construire avec vous un plan de redressement, de renationalisation, de restructuration d'EDF. Il faut reconstruire un vrai monopole intégré, incluant la distribution et le transport de l'électricité. En effet, le système de faux concurrents, que vous avez créé à coups de subventions et de pillage de biens publics, ne fonctionne pas. Il faut donc recréer ce qui fonctionnait, avant d'investir dans l'avenir.

Il serait complètement irresponsable de réinjecter 12 milliards d'euros à fonds perdu, à partir d'une évaluation qui n'a aucun sens par rapport au prix réel d'EDF et dont le mode de calcul reste à éclaircir pour le marché.

Vous ne pouvez pas demander au Parlement de vous faire un chèque en blanc concernant EDF, alors que nous avons en mémoire le projet Hercule présenté sous la précédente législature et tous les échecs accumulés depuis vingt ans, qui ont conduit l'entreprise au bord de l'effondrement financier.

Remettons le travail sur la table et bâtissons ensemble un vrai projet pour EDF. Pour notre part, nous n'acceptons pas de vous faire un chèque de 12 milliards d'euros pour le démantèlement d'EDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Ayant un peu d'ancienneté ici, je voulais remettre ce débat en perspective, en rappelant les discussions que nous avons eu il y a cinq ans, notamment avec un ministre de l'écologie nommé Nicolas Hulot.

À l'époque, il fallait absolument fermer les centrales nucléaires. Tous les scénarios de la programmation pluriannuelle énergétique prévoyaient une baisse de la consommation finale d'électricité. Comme nous avons toujours été constants sur le sujet, nous vous disions déjà qu'une telle baisse était impossible, compte tenu de l'augmentation de la population, de l'électrification du parc automobile et de la multiplication des objets numériques et connectés.

**M. Fabrice Brun.** Oui !

**M. Fabien Di Filippo.** La baisse des investissements et la fermeture actée de la centrale de Fessenheim, dont vous êtes responsables avec Emmanuel Macron, nous mettent en situation de devoir nous serrer la ceinture si nous ne voulons pas risquer des pénuries cet hiver.

**M. Fabrice Brun.** Il a raison !

**M. Fabien Di Filippo.** La stratégie énergétique du Gouvernement pose fortement question à un moment où l'outil nucléaire doit enfin être pérennisé et consolidé. Je m'interroge sur l'amateurisme dont le Gouvernement a fait preuve lors de l'annonce et de la mise en œuvre du rachat du capital d'EDF. Pourquoi ne pas avoir bloqué le cours de l'action auparavant ? On parle désormais d'un coût du rachat de quasiment 10 milliards d'euros, ce qui représente une somme vraiment très importante.

En quoi le rachat des 16 % du capital non encore détenus par l'État va-t-il permettre de faire davantage de travaux pour développer l'outil nucléaire ? Quand une partie du capital avait été vendue, ne nous avait-on pas expliqué qu'il s'agissait précisément de donner à l'entreprise des moyens d'investir ?

Tout cela nous conduit à nous poser des questions. Nous ne voyons pas où est le cap à long terme, mais nous constatons beaucoup d'amateurisme et d'erreurs. Nos concitoyens ont d'autant plus de doutes que vous ne répondez pas à leur inquiétude sur la manière dont ils vont se chauffer cet hiver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Thibault Bazin et M. Fabrice Brun.** Excellent !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Paul Vannier.

**M. Paul Vannier.** Cet article posant à nouveau la question de la compensation de la suppression de la redevance audiovisuelle, il nous donne donc l'occasion, monsieur le rapporteur général, de poursuivre le dialogue que nous avons engagé avec vous.

Hier, vous nous avez expliqué qu'il était tout à fait possible de compenser ces 3,7 milliards d'euros en prélevant une fraction de la TVA, le produit de cette taxe augmentant, nous disiez-vous. Or nous savons qu'elle augmente sous l'effet de l'inflation.

Alors, de deux choses l'une : soit les conséquences de cette inflation vont se poursuivre à moyen et long termes, et les arguments avancés par la Macronie pour refuser nos propositions pour lutter dans la durée et de façon pérenne contre cette augmentation des prix tombent ; soit, comme l'a indiqué M. le ministre, le pic d'inflation est derrière nous, le produit de la TVA va baisser l'année prochaine, et l'on peut se demander où vous prendrez ces 3,7 milliards d'euros. Les prélèverez-vous sur d'autres missions, l'hôpital public ou l'école publique ? Vous n'avez pas encore répondu à cette question, monsieur le rapporteur général.

Rappelons d'ailleurs qu'en 2021 l'Assemblée nationale a adopté une loi qui interdira l'affectation du produit de la TVA à une mission particulière à compter de 2025. Vous ne pourrez donc plus utiliser la compensation que vous avez prévue dans le présent budget pour financer l'audiovisuel public. La question reste donc pendante, monsieur le rapporteur général : comment financerez-vous l'audiovisuel public cette année, l'année prochaine et au-delà de 2025 ? Je vous remercie pour vos précisions. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

**M. Charles Sitzenstuhl.** Notre collègue Philippe Brun essaie d'amorcer un débat qui n'a pas lieu d'être au sujet des OATI. Cher collègue, toutes les réponses à vos questions sont détaillées dans le bulletin mensuel publié en juin par l'Agence France Trésor.

Lancées sous un gouvernement socialiste, celles de M. Jospin, ces OATI permettent à l'État de diversifier ses sources d'investissement et de renforcer leur sécurité à long terme. La proportion actuelle est d'environ 12 %, à peu près celle qui était pratiquée pendant le quinquennat de François Hollande. Comme il n'y a absolument rien d'anormal concernant ces OATI, il me semble que nous pouvons passer à un autre débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** Nous en venons aux amendements à l'article.

La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n° 193.

**M. Charles de Courson.** Lors de son discours du 5 juillet devant l'Assemblée nationale, la Première ministre a annoncé la « nationalisation d'EDF ». Tout d'abord, le terme de nationalisation est impropre puisque l'entreprise n'a jamais été privatisée mais a fait l'objet d'une ouverture de capital – en 2005, près de 16 % des actions ont été vendues au prix unitaire de 32 euros. L'opération envisagée est donc une étatisation et non pas une nationalisation.

Deuxième observation : l'annonce de Mme la Première ministre a provoqué une hausse de 52 % l'action EDF, son cours étant passé de moins de 7,84 euros à 11,78 euros entre le 5 et le 26 juillet.

**M. Fabrice Brun.** L'État stratège !

**M. Charles de Courson.** Ainsi le coût de l'offre publique d'achat augmentera-t-il lui aussi de 52 %, passant de 6,3 milliards à 9,7 milliards d'euros.

Pourquoi acquérir ces 15,88 % d'actions ou d'obligations convertibles ? D'après l'argument avancé par Mme la Première ministre, cette étatisation intégrale « permettra à EDF de renforcer sa capacité à mener dans les meilleurs délais des projets ambitieux et indispensables pour notre avenir énergétique ». Cet argument n'est pas recevable : la bonne décision consisterait à augmenter le capital d'EDF de 9,7 milliards d'euros, ce qui faciliterait notamment le financement du plan de 50 milliards qui s'impose pour prolonger de vingt ans la durée de vie des cinquante-six réacteurs existants. Une telle décision permettrait également de rehausser, comme nous avons commencé à le faire, le prix de cession de l'électricité au titre de l'ARENH et de mettre fin progressivement au bouclier tarifaire.

C'est pourquoi je propose de supprimer les crédits ouverts au titre du programme *Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État*. Monsieur le ministre, vous m'avez mis au défi de suggérer des pistes d'économies : je propose ici une petite économie de 12,7 milliards d'euros ! Je compte sur vous tous, chers collègues, pour voter en sa faveur. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 193, je suis saisie par les groupes Rassemblement National et Écologiste-NUPES d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Monsieur Vannier, l'inflation et la TVA ne sont pas nécessairement corrélées. En 2021, par exemple, les recettes de TVA se sont très fortement accrues, alors que l'inflation était très basse.

J'ajoute que, sur ces questions, nous avons adopté en 2019 une loi aux termes de laquelle nous examinerons, avant le milieu de l'année 2023, une loi de programmation sur l'énergie et le climat. Le débat aura donc bien lieu.

J'en viens à l'amendement n° 193. D'abord, si l'information du Parlement à propos de la décision du Gouvernement d'accroître sa participation dans EDF est absolument nécessaire, elle ne peut pas intervenir trop en amont, sous peine de constituer un délit d'initié : l'enchaînement des événements est possible dans un sens, mais pas dans l'autre. Ensuite, l'acquisition de 100 % du capital d'EDF par l'État est pleinement cohérente avec notre stratégie, puisque nous voulons nous donner les moyens d'agir vite pour développer le parc nucléaire. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, pour donner l'avis du Gouvernement.

**M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.** Je tiens d'abord à répondre à quelques questions qui m'ont été posées, notamment à celle de M. Philippe Brun concernant les obligations assimilables du Trésor (OAT) – même si le député Charles Sitzenstuhl a déjà apporté des éléments de réponse. L'objectif consiste à élargir notre base d'investisseurs. Ce processus date des années 1980 et n'a donc rien de très nouveau. Nous devons, chaque année, financer environ 260 milliards

d'euros de dette – c'est le chiffre exact pour l'exercice 2022 –, dont 10 % sont indexés sur l'inflation. Cette indexation est fondée aux deux tiers sur le taux moyen mesuré dans la zone euro – soit un peu plus de 8 % – et non sur le taux national.

Pourquoi, me demandez-vous – la question a également été soulevée par le Rassemblement national –, conserver des titres indexés sur l'inflation ? Tout simplement parce que les engagements inscrits au bilan de certains investisseurs-clés dans le financement de la dette française sont indexés sur l'inflation. Quand un investisseur achète du livret A, du livret d'épargne populaire (LEP) ou de l'assurance vie, il doit anticiper la possibilité que ces produits, eux-mêmes indexés sur l'inflation, lui coûtent davantage avec le temps. Il lui faut donc une couverture. Cette couverture, c'est la part de dette indexée sur l'inflation.

Est-ce là une spécificité française ? Non : tous les pays de l'OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques –, sans exception, voient une part de leur dette indexée sur l'inflation, parce qu'ils sont confrontés exactement aux mêmes difficultés. La proportion dépend évidemment du volume de dette – les trois États européens où elle est la plus élevée sont la Grande-Bretagne, l'Italie et la France –, mais même l'Allemagne qui, chacun le sait, est le pays qui finance le plus facilement sa dette sur le marché, est concernée : sur les 196 milliards d'euros de dette qu'elle doit lever cette année, 10 milliards sont indexés sur l'inflation, soit 5 %. Même dans un pays que chacun considère comme vertueux en matière d'endettement public, une part de la dette est indexée sur l'inflation.

Avant d'exprimer ma position sur EDF de manière générale, je veux répondre aux questions qui m'ont été posées concernant l'ARENH, notamment à la gauche de l'hémicycle. J'estime qu'un tarif régulé de l'électricité est indispensable pour protéger les consommateurs français.

**M. Nicolas Sansu.** Eh oui !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je connais tous les défauts de l'ARENH.

**M. Pierre Dharréville.** Ils sont nombreux !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Mais je perçois aussi tous les avantages qu'il y a à conserver un tarif régulé de l'électricité. Vous avez largement évoqué, à juste titre, la protection du consommateur et des plus modestes contre la flambée des prix. Je rappelle qu'à l'heure actuelle, le tarif régulé de l'énergie, tel qu'il s'applique au consommateur, s'établit à 46 euros par mégawattheure. Si le prix du marché s'appliquait, les Français devraient payer environ 350 euros par mégawattheure en moyenne, et même 450 euros pendant les pics observés au cours des dernières semaines. L'ARENH est donc un mécanisme protecteur.

**M. Pierre Dharréville.** Mais qui paye la différence ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Le problème, c'est qu'il s'applique de manière asymétrique pour EDF. Son fonctionnement n'est donc pas acceptable.

**M. Nicolas Sansu.** Nous sommes d'accord sur ce point.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** L'ARENH constitue une obligation pour EDF : l'entreprise est contrainte de fournir au consommateur de l'électricité à prix bas quand les cours sont très élevés, ce qui, évidemment, ne lui est pas très profitable.

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** En revanche, quand les prix sont plus bas, le consommateur n'est pas tenu de s'approvisionner auprès d'EDF. Une telle situation est profondément inéquitable pour cette grande entreprise publique que nous voulons, vous l'aurez compris, relancer sur des bases solides.

**M. Pierre Dharréville et M. Nicolas Sansu.** D'accord !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je crois à un tarif régulé de l'électricité. Agnès Pannier-Runacher et moi-même nous battons d'ailleurs auprès de la Commission européenne pour qu'un tel tarif soit maintenu, afin de protéger les consommateurs et les entreprises, en particulier les entreprises électro-intensives.

**Un député du groupe RE.** Très bien !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Il faut toutefois trouver un système plus vertueux que l'ARENH. C'est l'engagement que je prends aujourd'hui devant la représentation nationale.

**M. Nicolas Sansu.** Merci, monsieur le ministre.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** S'agissant d'EDF et, plus largement, de notre stratégie énergétique, je veux d'abord redire que la ministre de la transition énergétique et moi-même nous tenons à votre entière disposition pour en débattre. Il me paraît parfaitement naturel que l'Assemblée nationale, où siègent les représentants du peuple, soit associée à la définition de notre stratégie énergétique, qui est essentielle pour l'avenir de la France.

**Mme Mathilde Panot.** Vous ne le faites jamais !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Le Président de la République a posé les bases de cette stratégie lors de son intervention à Belfort en février 2022, en indiquant qu'elle reposait sur trois piliers. Le premier concerne la sobriété énergétique, que nous mettons en œuvre en demandant, notamment aux administrations et aux entreprises, de faire des efforts pour réduire leur consommation. Je salue à cet égard le geste qu'ont fait tous les commerces de France en engageant un processus de réduction de leur consommation d'électricité.

Le deuxième pilier est le déploiement des énergies renouvelables, dont chacun sait qu'il se heurte à de fortes difficultés réglementaires. Nous proposerons, d'ici à quelques semaines, des mesures de simplification de nature à permettre un déploiement plus rapide des énergies renouvelables dans notre pays.

**M. Philippe Vigier.** Très bien !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Le troisième volet de cette stratégie – qui a le mérite de la clarté – repose sur la relance du programme nucléaire français. Comme le Président de la République l'a indiqué, nous voulons construire six nouveaux réacteurs EPR au cours des prochaines années. Nous avons en outre créé une université des métiers du nucléaire, car ce dernier a terriblement souffert...

**Mme Mathilde Panot.** De la sous-traitance !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** En Roumanie !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** ...au cours des dernières années, d'un abandon industriel : nous voulons relancer la formation des ingénieurs, des soudeurs ou encore des chaudronniers qui feront le succès de la filière nucléaire. (Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

**M. Vincent Descoeur.** On vous l'avait dit !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** On l'a suffisamment signalé !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Nous avons par ailleurs lancé des recherches sur les réacteurs de petite et moyenne puissance, que nous voulons aussi exploiter.

Ces orientations peuvent faire l'objet de débats, mais personne ne peut contester la clarté de la stratégie énergétique du Gouvernement : sobriété, nucléaire et énergies renouvelables. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et LR.*) Elle a le mérite de la transparence et de la clarté. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

J'en viens à l'opération en capital visant EDF. Elle s'inscrit, monsieur de Courson, dans le cadre de la stratégie beaucoup plus globale que je viens de décrire et qui se déploiera pendant plusieurs décennies. C'est ce qui m'amène à émettre un avis défavorable à votre amendement et aux suivants. Nous menons cette opération, avant tout, pour être complètement indépendants. Tous ceux qui sont attachés à l'indépendance énergétique de la France devraient soutenir sans réserve une opération qui offre à la puissance publique le contrôle plein et entier du service public de l'énergie et d'EDF. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. Raphaël Schellenberger.** Sauf que ce n'est pas ce que vous faites !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** La deuxième raison est financière : chacun connaît la situation d'EDF, qui accuse 55 milliards d'euros de dette. Si nous ne voulons pas fragiliser la position de l'entreprise sur les marchés, nous devons engager ce processus de nationalisation.

Enfin, il faut accélérer le programme nucléaire. Certains ici ne croient pas à l'avenir de cette technologie.

**Mme Mathilde Panot.** C'est vrai !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** D'autres y croient. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Thibault Bazin.** Que de temps perdu depuis cinq ans !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Mais tous ceux-là savent parfaitement que les investisseurs privés ne financeront pas les six nouveaux réacteurs que nous entendons construire, pas plus qu'ils ne le font en Grande-Bretagne, en Corée du Sud ou ailleurs, parce que de tels programmes n'offrent qu'une rentabilité trop lente, qui justifie pleinement l'engagement de la puissance publique.

**Mme Mathilde Panot.** L'EPR de Flamanville coûtera au moins 21 milliards !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Quand il s'agit de long terme, c'est l'investisseur public qui est le plus avisé, pas l'acteur privé. Voilà la raison de cette opération.

Comment procéderons-nous ? Dans un souci de rapidité, nous entendons réaliser une opération de marché, ce qui suppose que vous acceptiez de créditer le compte d'affectation spéciale *Participations financières de l'État* à hauteur de 9,7 milliards d'euros. À ceux qui critiquent la valeur retenue pour les titres EDF, je rappelle qu'ils ne sont pas décidés dans mon bureau au petit bonheur la chance : je ne lance pas une pièce pour déterminer le prix en fonction de la face sur laquelle elle retombe. (*Mme Marine Le Pen s'exclame.*)

**M. Raphaël Schellenberger.** C'est pourtant comme ça que vous définissez votre politique énergétique depuis cinq ans !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Tout est fait de manière rigoureuse : un expert indépendant est consulté et – je le précise à l'intention des élus du Rassemblement national – le prix est fixé par la puissance publique sur la base de conseils avisés et sous réserve d'être validé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'opération ne saurait intervenir sans ce contrôle. Voilà qui devrait vous rassurer quant au sérieux de cette opération. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.)

**Mme Laure Lavalette.** Pas du tout !

**M. Jocelyn Dessigny.** Quel intérêt y a-t-il à acquérir les 16 % de capital restants ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Enfin, nous souhaitons bien sûr que le Parlement soit informé. D'abord il l'est chaque année à l'occasion de la présentation du rapport annuel de performances (RAP) publié au printemps. En outre, avant d'engager l'opération de marché, j'en ai averti les présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que le rapporteur général du budget. Je ferai de même pour chaque opération touchant aux titres de l'État, car il me semble important que la représentation nationale en soit informée : si d'autres opérations devaient avoir lieu dans le courant de l'année, je procéderai de la même façon, en toute transparence, de la même manière que j'informe aujourd'hui le Parlement de notre stratégie en matière d'énergies renouvelables et de nucléaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

**Mme la présidente.** Dans la mesure où il s'agit du premier amendement à l'article 8, et au vu du nombre de demandes de prise de parole, je propose de laisser tous les groupes qui le souhaitent s'exprimer. Nous reviendrons ensuite à la règle des deux interventions par amendement.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Pour ma part, je voterai en faveur de l'amendement n° 193, car il me semble que les arguments avancés hier soir, notamment par le ministre, se retournent ici contre les auteurs de cet article, qui vise à permettre le rachat d'actions d'EDF par l'État. Hier, chaque fois que des amendements concernant le secteur médico-social, l'hôpital ou encore les pompiers étaient présentés, on nous répondait qu'ils étaient hors sujet, car le PLFR était censé porter sur la seule question du pouvoir d'achat. Nous ne partageons pas cet avis, mais c'est celui que vous avez défendu hier. Ainsi, en suivant votre propre logique, je ne comprends pas ce que le rachat des actions d'EDF a à faire dans un PLFR consacré au pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Sébastien Delogu.** Exactement !

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Ensuite, quand nous défendions hier des amendements de crédits qui, pour le coup, présentaient un rapport direct avec le pouvoir d'achat – qu'il s'agisse du SMIC à 1 500 euros, du versement de retraites au moins équivalentes au SMIC ou de la garantie jeunes –, je me rappelle avoir entendu, dans les travées, certains d'entre vous protester contre les montants de 1 milliard ou 2 milliards qui étaient en jeu, nous accusant de

vouloir dépenser toujours plus. Or, par cet article, c'est 10 milliards d'euros que vous proposez de soustraire au budget de l'État!

**M. Sylvain Maillard.** C'est un investissement, ce n'est pas pareil!

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* Troisièmement – et c'est la question qui me préoccupe le plus –, M. le ministre vient de se déclarer favorable à ce que le Parlement débattre de la stratégie énergétique de la France. Vous expliquez que le rachat d'actions dont il est question s'inscrit dans cette stratégie plus globale qui consiste, en réalité, à lancer une OPA sur les actions d'EDF pour relancer un projet nucléaire qui prévoit la construction de six EPR. Mais nous ne voulons pas seulement discuter : c'est le Parlement qui devrait décider, quel que soit l'avis qu'on peut avoir sur cette question! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Il ne s'agit pas seulement d'être informés!

Ce dont il est question ici, c'est l'avenir énergétique de la France pour les cinquante à soixante prochaines années. Vous décidez de relancer le nucléaire, alors même que vous savez parfaitement que cette décision coûteuse nous empêchera de développer les énergies renouvelables pour tendre vers un mix 100 % renouvelable, car les budgets ne sont pas extensibles. Ce sont des choix très lourds qu'il nous faut faire.

D'après un article des *Échos*, plus de 5 millions de logements sont des passoires thermiques. Or la réponse apportée par le chef de l'État en matière de sobriété se résume à la fermeture des portes des magasins climatisés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Ne pensez-vous pas qu'il était surtout urgent d'attendre l'automne – pas plus tard – pour élaborer une grande loi relative à la planification écologique...

**M. Erwan Balanant.** L'un n'empêche pas l'autre!

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* ... qui nous aurait permis de choisir réellement l'avenir que nous voulons en matière d'écologie, s'agissant entre autres de rénovation thermique, en disposant des budgets correspondants? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

**M. Sébastien Delogu.** Bravo!

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* Je ne vois pas à quoi sert cet amendement. Nous ne souhaitons pas seulement débattre mais également voter. L'Assemblée doit décider de manière souveraine de l'avenir énergétique du pays. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hendrik Davi.

**M. Hendrik Davi.** Je veux tout d'abord, au nom du groupe La France insoumise, remercier M. de Courson pour son amendement d'appel, qui nous permet d'avoir un débat intéressant sur le sort d'EDF. Nous commençons à en avoir assez de votre manie, caractéristique d'une gestion néolibérale, consistant à socialiser les pertes et à privatiser les bénéfices. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. En effet, aux 70 milliards de dettes d'EDF vont s'ajouter les 100 milliards du grand carénage. Les Français ont besoin de savoir pourquoi on choisit ce moment précis pour socialiser les pertes.

Sur le fond, les interventions de M. le ministre me semblent intéressantes car il reprend volontiers des mots de notre vocabulaire, par exemple « planification ». Il y a quelques années, lorsque nous employions ce terme, nous étions stigmatisés comme étant des Soviétiques.

**M. Erwan Balanant.** Mais non! Personne ne vous stigmatisait!

**M. Hendrik Davi.** Je pense également au mot « sobriété » que l'on entend dans votre bouche depuis quelques mois, et même à l'expression « énergies renouvelables ». Il ne manque plus qu'une référence au « 100 % renouvelable » et l'on obtiendrait alors presque le programme de la NUPES. Je vous félicite, il ne vous reste plus qu'à faire un petit pas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Pour franchir ce petit pas, je vous propose d'ouvrir un grand débat national sur l'énergie car elle est un bien commun, nécessaire à tous pour vivre. Nous qui souhaitons créer un pôle public pour qu'EDF puisse redevenir un EPIC, un établissement public industriel et commercial, espérons qu'un tel débat aura lieu très prochainement car nous avons en besoin pour savoir comment mettre en œuvre la planification écologique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Olivier Marleix.

**M. Olivier Marleix.** Avec responsabilité, même si nous partageons nombre des critiques qui ont été et seront émises à propos de votre politique énergétique en général, notamment à l'égard d'EDF depuis cinq ans, nous ne voterons pas cet amendement. (« Oh... » *sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Ce n'est pas pour être aimable ou pour faire plaisir à votre Gouvernement, mais par attachement à cette entreprise nationale, ce dernier champion du monde, le numéro un mondial en matière de production d'énergie.

Cependant nous reconnaissons évidemment que l'avenir d'EDF aurait mérité un vrai débat plutôt que de simples crédits inscrits au projet de loi de finances rectificative, à la va-vite et un peu en catimini.

Que de regrets suscités par les dix ans d'abandon de la filière nucléaire...

**M. Jean-Pierre Vigier.** Ah oui, c'est sûr!

**M. Olivier Marleix.** ...par les dix ans de perte de compétence en matière industrielle dans ce secteur, par les dix ans – notamment les cinq dernières années – de procrastination s'agissant du prix de l'ARENH, période pendant laquelle nous avons appauvri et affaibli l'entreprise.

Nos regrets ont aussi été alimentés par votre funeste projet, nommé Hercule, de démembrement de l'entreprise, qui consistait, semble-t-il, à nationaliser et mutualiser les pertes d'un côté et à privatiser les profits de l'autre.

Nous regrettons enfin que vous n'ayez pas engagé, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, un réel changement de politique s'agissant du marché de l'énergie. La crise qui secoue l'Europe en matière énergétique justifiait une sortie de ce marché européen un peu fou, qui condamne le nucléaire français et EDF.

**M. Fabrice Brun.** Il faut arrêter d'indexer le prix de l'électricité sur celui du gaz! C'est un scandale!

**M. Olivier Marleix.** La situation nous paraît suffisamment grave pour que nous n'ajoutions pas à la confusion en retardant le rachat des actions d'EDF. Toutefois, monsieur le ministre, nous vous demandons d'organiser au Parlement, un vrai débat – car nous en avons besoin –, avec vote, sur l'avenir d'EDF et sur la politique énergétique à venir de notre Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Eva Sas.

**Mme Eva Sas.** Je soutiens l'amendement de notre collègue Charles de Courson, et le groupe écologiste le votera pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, la montée au capital d'EDF aurait pu avoir un sens si l'objectif avait été que l'entreprise devienne un établissement public. Or cela ne fait même pas partie des projets du Gouvernement.

Ensuite – et c'est plus important –, le véritable objectif de cette montée au capital est de sortir de la Bourse et de s'exonérer ainsi du regard des actionnaires. On ne veut pas avoir de comptes à leur rendre car, en réalité, l'investissement dans le nucléaire n'est pas rentable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

**M. Antoine Léaument.** Elle a raison !

**M. Jocelyn Dessigny.** Parce que les éoliennes sont plus rentables, peut-être ?

**Mme Eva Sas.** Troisièmement, comme cela a été dit sur plusieurs bancs, nous avons besoin d'un véritable débat, non seulement sur EDF mais, plus largement, sur l'avenir énergétique de la France, parce que, au-delà de ces quelque 10 milliards d'euros, 50 à 60 milliards d'investissements sont prévus dans le cadre du programme nucléaire. Cela nous engage, non pas pour des dizaines d'années, mais pour des centaines de milliers si vous prenez en compte la durée de vie des déchets nucléaires.

Cet enjeu mérite donc bien plus que le vote d'un simple article dans un PLFR examiné au mois de juillet. Il est vraiment dommage que nous en soyons réduits à cela. Je propose donc de voter l'amendement de M. de Courson et de programmer un débat à l'Assemblée nationale, devant les Français, car la politique énergétique de la France exige de la transparence. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Brun.

**M. Philippe Brun.** Les socialistes ont toujours été favorables à la renationalisation d'EDF.

**Plusieurs députés du groupe LR.** Vous ne l'avez jamais fait !

**M. Philippe Brun.** Ils s'étaient d'ailleurs battus contre la privatisation d'EDF-GDF votée en 2004 puis – à une époque, monsieur le ministre, où vous étiez directeur de cabinet du Premier ministre – en 2006.

**M. Laurent Croizier.** Et en 2012 ?

**M. Philippe Brun.** Nous nous abstenons sur l'amendement de M. de Courson, non pas parce que nous serions défavorables à la renationalisation d'EDF – nous y sommes favorables – mais parce que l'opération, telle qu'elle nous est présentée, suscite plusieurs questions.

Premièrement, si nous sommes d'accord sur la renationalisation, nous nous demandons pourquoi on ne procéderait pas à une recapitalisation. Car les 9,7 milliards que nous allons verser iront – et c'est bien normal – dans la poche des actionnaires et non de l'entreprise, laquelle nécessite pourtant des investissements.

Deuxièmement, nous nous interrogeons sur le projet d'entreprise. S'agit-il de nationaliser pour mieux privatiser ensuite certaines branches dites rentables, notamment dans le secteur des services et des énergies renouvelables ? Je parle ici du funeste projet Hercule, mis à l'ordre du jour il y a quelques années et que nous dénonçons.

Se pose enfin la question du cadre juridique applicable. Vous savez, monsieur le ministre, que l'article 34 de la Constitution donne au législateur le pouvoir de procéder à une nationalisation et précise que c'est la loi qui fixe les conditions d'une telle opération. L'article 8, que nous examinons actuellement, prévoit-il la nationalisation ou uniquement la mise à disposition des crédits ? Nous pensons qu'une loi de nationalisation, telle que la prévoit l'article 34 de la Constitution, est nécessaire. Une telle loi permettrait de décider du projet d'entreprise d'EDF, notre fleuron national.

Monsieur le ministre, nous avons donc beaucoup de questions aujourd'hui sans réponse. Voilà pourquoi nous nous abstenons sur cet amendement. Nous nous positionnerons au moment de la seconde lecture. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** La proposition d'étatisation – et non de nationalisation – d'EDF pose plusieurs problèmes, le premier portant sur le calendrier. Plusieurs collègues l'ont dit, on nous promet pour l'automne un texte sur la politique énergétique de la France. C'est donc bien dans ce cadre qu'une discussion sur la nécessité, ou non, de racheter tout ou partie du capital d'EDF doit être menée. (*Mmes Marie Pochon et Eva Sas applaudissent.*) Car il ne s'agit là que d'une question parmi de nombreuses autres – le problème de fond est ailleurs.

Si l'on décide de discuter d'abord de cette question, trois problèmes de fond se posent. Monsieur le ministre, vous justifiez votre choix en invoquant l'indépendance. Or, attention, EDF, en tant que société anonyme, a un intérêt social. Ce n'est pas parce que vous en détiendriez 100 % que vous pourriez faire n'importe quoi. M. Marleix rappelait l'exemple regrettable du tarif de l'ARENH. Le maintenir à son niveau actuel, comme cela avait été envisagé, aurait été le meilleur moyen de tuer l'entreprise. Heureusement, l'amendement de nos collègues Les Républicains, qui a été voté la semaine dernière, prévoit un relèvement de ce tarif.

J'en arrive à un argument d'ordre financier. Vous avez mentionné les 55 milliards de dettes. Je vous rétorque : raison de plus ! En effet, le rachat, pour 10 milliards, des 16 % de capital qui appartiennent à des actionnaires privés ne rapporte pas un sou à EDF.

**M. Fabien Di Filippo.** Il a raison !

**M. Charles de Courson.** Si vous nous aviez annoncé une augmentation du capital d'EDF de 10 milliards, l'opération aurait alors en effet contribué au financement des très nombreux investissements qui doivent être faits dans les dix ans à venir.

Troisièmement, vous affirmez que le rachat permettra d'accélérer la mise en œuvre du programme nucléaire. Or, pas du tout. En effet, si vous décidez aujourd'hui d'ouvrir une centrale nucléaire, la construction commencera peut-être après sept ou huit ans de procédure et il vous faudra attendre autant de temps pour que le projet arrive à son terme. Cet argument ne tient absolument pas.

Aussi bien pour des questions de fond que de calendrier, il faut donc voter contre cette mesure de rachat.

**Mme la présidente.** Je vous informe que la clôture du premier tour de scrutin pour l'élection des six juges titulaires et des six juges suppléants de la Cour de justice de la République est annoncée dans l'enceinte du Palais. Le résultat du scrutin sera proclamé à l'issue du dépouillement.

La parole est à M. Sacha Houlié.

**M. Sacha Houlié.** Par cet amendement, l'opposition rejette la nationalisation d'EDF (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RN, LFI-NUPES et LR.*) avec un argument empreint de cécité puisqu'il consiste à dire qu'il n'existe pas de lien entre le bouclier tarifaire et la recapitalisation d'EDF. Or, la même opposition critiquait le prélèvement de 8 milliards d'euros, au service des Français, pour assurer la mise en œuvre du bouclier tarifaire qui a gelé les prix du gaz et bloqué à hauteur de 4 % les prix de l'électricité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Si vous ne percevez pas le lien, nous le voyons très précisément, d'autant plus que, sous le quinquennat précédent, l'État a engagé près de 10 milliards d'euros dans l'ouverture du capital d'EDF lorsqu'il a souscrit de nouveaux titres et a choisi de percevoir ses dividendes en titres.

À ceux qui, comme le Rassemblement national, ont érigé la souveraineté en priorité... (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Laurent Jacobelli.** C'est de la provocation à deux balles !

**M. Sacha Houlié.** ...je dis que la nationalisation d'EDF est une mesure en faveur de la souveraineté.

À ceux qui ont érigé en priorité la transition écologique, je dis que la nationalisation d'EDF est une mesure en faveur de la transition écologique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Enfin, le fait que la gauche française s'oppose à cette nationalisation montre à quel point elle a perdu sa boussole. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Vous provoquez mais ne donnez pas de réponse !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** EDF est l'un des derniers patri-moines qu'il nous reste du Conseil national de la Résistance. (*Exclamations sur divers bancs.*) Nous devons le considérer avec humilité et gravité. Vous l'avez abîmé et démantelé. Vous avez provoqué son effondrement et l'avez pillé !

Y a-t-il un seul parlementaire qui puisse vous faire confiance pour sauver EDF ? Il devrait n'y en avoir aucun. Aucun parlementaire ne peut faire confiance au gouverne-

ment d'Emmanuel Macron pour défendre les intérêts capitalistes d'une entreprise française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Emmanuel Macron a vendu les intérêts d'Alstom aux Américains ; vous avez vendu les intérêts de Technip aux Américains ; vous avez vendu les intérêts d'Alcatel aux Finlandais et ceux de Lafarge aux Suisses ! Et vous voudriez aujourd'hui que l'on vous confie les pleins pouvoirs sur le contrôle d'EDF alors que, pas une seule fois, vous n'avez défendu les intérêts des Français ? Jamais nous ne vous ferons confiance pour jouer un tel rôle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Plusieurs députés du groupe se lèvent.*)

Ceux qui, aujourd'hui, sont suffisamment lâches ou stupides pour vous donner ces pleins pouvoirs auront sur la conscience le démantèlement du patrimoine des Français ! (*Tous les députés du groupe RN applaudissent et se lèvent.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements identiques n<sup>os</sup> 1072 et 1074, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** Je pense que les temps ont changé et que la proposition de prendre 100 % du capital d'EDF va dans le bon sens car on aura ainsi à la fois l'outil et les moyens de développer une politique énergétique. Monsieur le ministre de l'économie, vous l'avez parfaitement dit : ces investissements à long terme nécessitent donc d'être adossés à l'État. Il est difficile de faire autrement, et il est donc rassurant que l'État prenne 100 % du capital.

Monsieur de Courson, vous parlez d'augmentation de capital, mais je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler qu'en ce cas, il faudrait émettre des primes d'émission et que, avec cette technique, l'État ne détiendrait pas 100 % du capital. Le chemin que vous proposez n'est donc pas le bon, et le groupe Dem ne peut bien évidemment pas vous suivre. Pour ma part, j'ai confiance en l'État.

**M. José Beaurain.** Vous êtes bien le seul !

**M. Jean-Paul Mattei.** Et je n'oublie pas que l'État, c'est aussi le Parlement.

**M. Jocelyn Dessigny.** Vous allez vous faire exploser par vos administrés !

**M. Jean-Paul Mattei.** Nous sommes dans le temps long, et c'est la démocratie qui fixera le tempo de la gestion future d'EDF, ce qui me convient très bien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je veux d'abord remercier monsieur Mattei pour ses propos, et réitérer ensuite, évidemment, mon opposition à cet amendement, avant de répondre aux observations qui ont été faites sur un sujet dont je souligne à nouveau qu'il est stratégique pour la nation française.

Tout d'abord, au président de la commission des finances qui affirme que cette nationalisation du grand service public de l'énergie n'aurait rien à voir avec le pouvoir d'achat, dois-je rappeler, pour revenir au cœur de nos débats, que 60 % de

l'inflation en France est tirée par les prix de l'énergie, notamment par les prix de l'électricité ? Par conséquent, nationaliser EDF permet de garantir à tous nos compatriotes qu'ils pourront continuer à disposer d'électricité à un tarif réduit dans les années qui viennent, et cette protection majeure contre l'inflation, c'est bien du pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Vous souhaitez un débat, monsieur Coquerel : je n'aurai de cesse de redire à tout le monde que je trouve cette demande parfaitement légitime. Nous engageons en effet la nation française pour des décennies sur des choix énergétiques qui sont fondamentaux, et chacun ici a ses convictions, toutes légitimes. Le Gouvernement est donc prêt à avoir un débat sur le meilleur mix énergétique dans le pays ; c'est d'autant plus nécessaire et sain que, pendant des années, on nous a rebattu les oreilles avec le fait qu'il fallait se débarrasser du nucléaire et que les énergies renouvelables étaient la seule et unique solution.

**M. Raphaël Schellenberger.** Vous avez fait partie du gouvernement qui a été le premier à fermer une centrale nucléaire !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Nous pourrons, au cours du débat, apporter la preuve que notre pays a besoin du nucléaire pour décarboner son économie et réussir sa transition énergétique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Ce sera conviction contre conviction, argument contre argument, et je m'en réjouis.

À La France insoumise, je voudrais tout d'abord dire qu'ils sont bien les seuls à considérer une nationalisation comme un acte de gestion néolibérale. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je dois dire, mesdames, messieurs les députés de La France insoumise, que vous poussez le raisonnement vraiment très loin.

Quant à la planification, terme que vous avez employé comme je le fais moi-même depuis plusieurs années, je suis convaincu de son utilité. Comme vous – et c'est sans doute un de nos rares sujets d'accord –, je pense que, sur le long terme, la responsabilité appartient à l'État, que c'est bien à la puissance publique d'assumer la responsabilité de l'avenir de la nation pour les décennies qui viennent. Non, je n'ai pas peur de dire que nous avons besoin d'une planification énergétique pour la France et que c'est à l'État d'en être le responsable.

**M. Raphaël Schellenberger.** Vous n'avez rien fait depuis cinq ans !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** À Olivier Marleix, président du groupe Les Républicains, je répète – ainsi bien sûr qu'aux autres groupes – que le Gouvernement est non seulement prêt mais, pour ce qui me concerne, désireux d'avoir ce débat sur l'énergie.

**M. Raphaël Schellenberger.** Pourquoi avez-vous cherché à y échapper pendant cinq ans ? !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Il s'agit de sujets très complexes qui amènent à écouter un nombre d'experts incommensurable et à comparer les coûts, les technologies, la sûreté, la sécurité... Mais, vous voyez, tout arrive ; soyez heureux, réjouissez-vous que le Gouvernement soit prêt à ce débat.

S'agissant du projet Hercule, je connais, monsieur Marleix, vos réserves, et j'ai bien noté qu'une question m'a été posée tout à l'heure sur son avenir. Je tiens à dire, une bonne fois pour toutes, que ce projet est caduc (« Ah » sur les bancs du groupe LR) et que nous n'y reviendrons pas.

**M. Vincent Descoeur.** Bonne nouvelle !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Il y a en effet un nouvel environnement énergétique et de nouveaux besoins – au passage, à tous ceux qui parlent de démantèlement à longueur de journée en jouant avec les peurs des Français, je répète que nous sommes profondément attachés à l'unité du groupe EDF.

**M. Adrien Quatennens.** Pourquoi Hercule alors ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Quant à la politique européenne, je vous rejoins totalement, monsieur Marleix, mais je rappelle que cela fait plusieurs mois que M. Attal et moi nous battons avec d'autres membres du Gouvernement pour demander qu'on déconnecte une bonne fois pour toutes le prix de l'électricité décarbonée produite en France du prix du gaz. Nous sommes en train de gagner cette bataille (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*) ; pour la première fois, la présidente de la Commission européenne a bougé. Évidemment c'est long, difficile et compliqué de faire bouger la Commission européenne, cela prend du temps. Je le regrette autant que vous, mais les choses sont en train d'évoluer dans le bon sens.

Au groupe écologiste, je redis une nouvelle fois que nous sommes prêts à avoir ce débat. Je rappelle aussi que l'examen du projet de loi de programmation de l'énergie, prévu pour début 2023, devrait nous permettre d'approfondir encore nos échanges sur ce sujet.

Au groupe socialiste qui m'annonce qu'il compte pour le moment s'abstenir sur ce projet de nationalisation d'EDF, je réponds que je ne désespère pas de le convaincre de voter pour.

**M. Adrien Quatennens.** Ce n'est pas une nationalisation, vous le savez très bien !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Quant à la recapitalisation, je rappelle qu'elle s'élèvera à 9,7 milliards d'euros. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) Pas la peine de vous extasier : je rappelle qu'on avait déjà recapitalisé une fois EDF. Elle sait donc qu'elle peut compter sur le soutien total de l'État, au travers du ministère de l'économie et des finances (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*), qui engage maintenant des crédits pour la nationaliser, dont 2,7 milliards d'euros de rachat de dette convertible. C'est donc à la fois une recapitalisation du groupe et un soutien massif à EDF qu'apporte aujourd'hui l'État.

Monsieur de Courson, vous dites que le Gouvernement pourrait dorénavant faire n'importe quoi. Je pense pourtant apporter la preuve aujourd'hui que ce ne sera pas le cas, et d'ailleurs le « n'importe quoi » n'est pas tellement le genre de la maison. (*Sourires et applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Monsieur Houlié, je vous remercie d'avoir rappelé que cette opération vise à la fois l'efficacité – préserver des prix bas – et la protection de la souveraineté de la nation, et qu'elle est en pleine cohérence avec la politique énergétique que le Président de la République a défendue à Belfort, il y a quelques mois.

Quant à vous, monsieur Tanguy... Le Rassemblement national qui se réclame du Conseil national de la Résistance, cela ne manque tout de même pas de sel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LR, Dem, HOR, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – M. Sylvain Carrière applaudit également.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Vous devriez siéger dans les rangs de la NUPES!

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Vous avez la mémoire courte... ou alors vous n'avez pas de mémoire du tout! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** C'est honteux!

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je ne vais certainement pas chercher quelle est la cohérence du Rassemblement national avec le passé, je vous demande uniquement, monsieur Tanguy, d'avoir un peu de cohérence avec l'avenir. Si vous voulez vraiment la souveraineté de la France, vous défendrez l'opération de nationalisation d'EDF. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 193.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 411 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 389 |
| Majorité absolue .....             | 195 |
| Pour l'adoption .....              | 159 |
| contre .....                       | 230 |

(*L'amendement n° 193 n'est pas adopté.*) (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes RE et Dem.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements, n°s 1072, 1074 et 1113, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 1072 et 7074 sont identiques.

La parole est à M. le ministre délégué, pour soutenir l'amendement n° 1072.

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Cet amendement tire la conséquence de ce que votre assemblée a voté dans la première partie de ce PLFR, c'est-à-dire la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), en prévoyant les crédits nécessaires aux sociétés de l'audiovisuel public pour leur fonctionnement.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 1074 de Mme Aurore Bergé est défendu.

La parole est à Mme Valérie Rabault, pour soutenir l'amendement n° 1113.

**Mme Valérie Rabault.** Avec l'ensemble de mes collègues du groupe Socialistes et apparentés, j'ai rédigé cet amendement afin de bien montrer la manière dont le Gouvernement traite le financement de l'audiovisuel public.

Premièrement, vous le faites reposer sur la hausse de l'inflation, qui fait rentrer des recettes supplémentaires de TVA dans les caisses de l'État. Cela veut dire que vous considérez si peu l'audiovisuel public que vous estimez que son financement peut ne reposer que sur l'inflation, alors que ce mode

de financement n'est pas pérenne et donc dangereux pour l'audiovisuel public. C'est un amendement d'appel qui attend une réponse, monsieur le ministre chargé des comptes publics : reconnaissez-vous, oui ou non, que vous faites reposer le financement de l'audiovisuel public sur la hausse de la TVA qui découle de l'inflation ?

Deuxièmement, au vu des besoins de l'audiovisuel public et du montant de la fraction de recettes de TVA que vous mettez en face, il apparaît que les sommes ne sont pas égales. Or elles devraient l'être : un financement juste est un financement qui correspond exactement au montant attendu. Ce n'est pas le cas dans les documents budgétaires que le ministère nous a remis. Pourquoi y a-t-il des différences entre les besoins en financement et les montants de TVA que vous y affectez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Avis favorable sur l'amendement du Gouvernement et sur celui de Mme Bergé, et avis défavorable ou demande de retrait – puisqu'il est présenté à l'euro près – pour le suivant. Je rappelle qu'il n'y a pas de corrélation directe entre l'inflation et l'augmentation des recettes de la TVA. Ainsi, en 2021, elles ont augmenté de plus de 24 milliards alors que l'inflation était assez faible. Nous finançons dorénavant l'audiovisuel public avec une part de TVA, comme nous le faisons déjà pour les régions et pour les départements. C'est un mode assez classique de financement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** L'avis est évidemment favorable à l'amendement identique de Mme Bergé, mais je vais répondre à Mme Rabault : il y a une augmentation des recettes liées à la TVA, du fait notamment de l'inflation, mais il n'y a pas d'augmentation de la TVA puisque ses taux n'augmentent pas. Nous n'augmentons pas les impôts des Français, quand bien même il y a beaucoup de propositions en ce sens qui viennent de vos bancs. Au contraire, nous les baissons (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RE*), notamment en supprimant la contribution à l'audiovisuel public.

Je serai tout aussi clair s'agissant de votre question, madame Rabault : si les nouveaux montants inscrits pour financer le budget de l'audiovisuel public ne sont pas identiques à ceux inscrits en loi de finances initiale, c'est parce que le système de financement précédent donnait aux sociétés de l'audiovisuel public accès à des taux de TVA réduit et à des possibilités de déduction de TVA liées aux factures fournisseurs, ce qui n'est plus le cas dans le nouveau système. Il s'agit donc de compenser.

Je peux vous assurer que les montants inscrits dans nos deux amendements ont été travaillés avec les sociétés de l'audiovisuel public. Ils sont le fruit de réunions techniques très nombreuses avec la direction de la législation fiscale, la direction du budget et mon cabinet, et toutes les sociétés ont vérifié que les montants correspondaient aux montants attendus pour finir l'année, à savoir ceux prévus dans leur contrat d'objectifs et de moyens.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Éric Coquerel**, *président de la commission des finances*. Permettez-moi deux réactions pour asseoir le débat sur de vrais arguments. En effet, monsieur le ministre, vous venez encore de répéter ce que j'entends souvent sur les bancs de la majorité : nous voudrions augmenter les impôts, tandis que vous, vous voudriez les baisser. (« *Eh oui !* » sur de nombreux bancs du groupe RE.) Mais non : nous, nous sommes pour un impôt plus juste (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) et pour qu'on arrête de faire des cadeaux à tous ceux qui, depuis des années, ont gagné des milliards d'euros parce que vous avez baissé leurs impôts.

**M. Hadrien Clouet**. Il a raison !

**M. Éric Coquerel**, *président de la commission des finances*. Cela permettra de financer une redistribution à laquelle la plupart de nos concitoyens gagneront, même si ceux qui se sont engraisés depuis cinq ans, grâce aux cadeaux fiscaux, y perdront en effet. Le volume d'impôts sera plus important, mais la plupart des Français en sortiront gagnants. Je tenais à rétablir la vérité.

Je sais ensuite, monsieur le ministre, que vous avez des arguments pour expliquer pourquoi il faut alléger la taxation des capitaux... On peut débattre de tout, mais fondons-nous sur de vrais arguments.

S'agissant en second lieu de la TVA, votre argumentation relève quelque peu du sophisme : vous dites que la TVA n'augmente pas mais que les recettes, elles, augmentent.

**Mme Anne Brugnera**. À cause de l'inflation !

**M. Éric Coquerel**, *président de la commission des finances*. Ma collègue Valérie Rabault a raison de vous demander comment vous allez faire pour pérenniser le financement de l'audiovisuel public alors que le ministre de l'économie nous a expliqué ici, il y a peu, que le pic inflationniste allait durer jusqu'à 2023 avant de baisser. S'il a raison – ce qui est un autre débat – la baisse de l'inflation entraînera inévitablement une baisse des recettes de la TVA.

**M. Éric Coquerel**, *président de la commission des finances*. Dans cette perspective, il est légitime de se demander où chercher de nouvelles recettes en vue de compenser la redevance télé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Boris Vallaud.

**M. Boris Vallaud**. Par cohérence, nous ne voterons pas les deux premiers amendements. On mesure l'improvisation qui est la vôtre : sous la menace de l'inconstitutionnalité, vous avez décidé de bricoler, en passant par la TVA, la budgétisation du financement de l'audiovisuel public, telle qu'elle avait été présentée par la ministre de la culture devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Or le produit de la TVA n'est pas assuré, puisqu'il dépend du niveau de l'inflation. Vous faites une erreur : vous tenez pour une mesure de pouvoir d'achat ce qui, en réalité, n'en est pas une et tenez pour une question technique ce qui est fondamentalement une question politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Car les modes de financement de l'audiovisuel public disent quelque chose de la façon dont on le conçoit ; c'est une question que toutes les démocraties libérales et tous les États de droit se posent. Ce n'est pas un hasard si, à l'extrême droite de cet hémicycle, le désir de supprimer le financement public de l'audiovisuel et le rêve nourri de voir CNews partout s'expriment depuis longtemps.

**M. Laurent Jacobelli**. France Inter, c'est Radio Mélenchon !

**M. Boris Vallaud**. À partir de 2025, la TVA – c'est elle que vous avez choisie – ne pourra plus être affectée au fonctionnement de l'audiovisuel public. Vous organisez la précarité de son financement ! Pour notre part, nous proposons un financement non seulement universel et progressif, qui apporte plus de justice fiscale, mais aussi pérenne et garant de l'autonomie des rédactions de l'audiovisuel public. Nous rêvons d'un audiovisuel de service public, non pas d'une télévision d'État : c'est ce qui distingue, bien évidemment, une démocratie libérale d'une démocratie illibérale. (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson**. La modification du mode de financement transforme le régime de TVA de l'audiovisuel public, soit à 100 %, soit partiellement. L'exposé des motifs de l'amendement du Gouvernement précise que « des échanges sont en cours pour stabiliser cette situation juridique ». Est-ce à dire que le Gouvernement n'est pas sûr de son amendement ? Faudra-t-il en réajuster le dispositif dans le collectif budgétaire de fin d'année ?

**Mme la présidente**. La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Gabriel Attal**, *ministre délégué*. Je vous rassure, les échanges sont bien stabilisés. Comme je l'ai dit à Mme Rabault, ces points ont été passés en revue lors de réunions techniques organisées avec les représentants de l'audiovisuel public – les pertes sont bien compensées.

Monsieur Coquerel, vous avez dit que les baisses d'impôts votées par la majorité sous le quinquennat précédent ont servi à engraisser indûment les Français. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Eh bien, les dizaines de millions de Français qui gagnent 1 800, 1 900 ou 2 000 euros et qui ont vu leur taxe d'habitation supprimée seront ravis de savoir qu'ils ont été indûment engraisés ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*) Il en est de même des millions de Français relevant des premières tranches de l'impôt sur le revenu et ayant vu le montant de leur imposition baisser ! Enfin, les 23 millions de Français qui vont bénéficier de la suppression de la redevance audiovisuelle seront eux aussi ravis de savoir que vous considérez qu'ils s'engraissent indûment et ne devraient pas bénéficier d'un soutien de l'État ! (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente**. Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 1072 et 1074.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente**. Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 402 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 384 |
| Majorité absolue .....             | 193 |
| Pour l'adoption .....              | 221 |
| contre .....                       | 163 |

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 1072 et 1074 sont adoptés. En conséquence, l'amendement n<sup>o</sup> 1113 tombe.*)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 347.

**M. Jérôme Nury.** Par cet amendement, j'appelle l'attention du Gouvernement et du Parlement sur la situation des retraités, notamment ceux qui perçoivent des pensions modestes ou moyennes. À l'heure actuelle, les retraités sont fortement touchés par la hausse de l'inflation. Or cela fait déjà plusieurs années que le montant de leurs pensions diminue à cause de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG). Certes, les retraités vont bénéficier d'une revalorisation de 4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, telle que nous l'avons votée dans le cadre du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Mais il n'en demeure pas moins que leur pouvoir d'achat a déjà diminué. Afin de compenser cette perte et la baisse continue des pensions au cours des dernières années, nous proposons de fléchir une aide temporaire exceptionnelle au bénéfice des retraités, afin qu'ils passent ce cap difficile.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Le texte que nous avons adopté la semaine dernière acte une augmentation de 4 % des retraites, laquelle fait suite à une revalorisation automatique de 1,1 % appliquée au début de l'année. La clause de revoyure, qui renvoie à janvier 2023, permettra d'adapter les pensions à l'inflation réelle effective constatée cette année. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

*(L'amendement n° 347, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Sur l'article 8, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 318.

**M. Jérôme Nury.** Cet amendement, déposé par notre collègue Rolland, est similaire au précédent. La hausse de la CSG, conjuguée à la forte inflation, fragilise considérablement le niveau de vie des retraités français. Leur taux de CSG se rapproche de celui des actifs, établi à 9,2 %. Quel symbole cela représente-t-il pour celles et ceux qui ont travaillé dur toute leur vie ? J'aurais d'ailleurs plus tard l'occasion de défendre un amendement visant à réduire le taux de CSG de 8,3 % à 6,2 %. Les mesures d'aide que je présente doivent être regardées comme exceptionnelles et temporaires ; il s'agit là d'un amendement de repli. Les retraités ne bénéficieront ni d'une bonne partie des mesures discutées dans le cadre du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, ni de la conversion des RTT en salaire, ni de la défiscalisation des heures supplémentaires. Il est bien légitime que les 17 millions de retraités de notre pays attendent des mesures en faveur de leur pouvoir d'achat. Les dispositions que je défends, auxquelles je vous propose de vous joindre, peuvent être au minimum une réponse pour l'année 2022.

**Mme la présidente.** Sur les amendements n°s 318 et 194, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Il est faux de dire que les retraités ne bénéficieront pas des mesures contenues dans le projet de loi consacré au pouvoir d'achat. Ils profiteront par exemple du bouclier tarifaire et de la remise carburant, dont nous avons augmenté le montant au cours de nos débats. Si j'en crois l'OCDE, les retraités français ne sont pas à plaindre...

**Plusieurs députés du groupe LR.** Vraiment ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** ...puisque leur niveau de vie est comparable à celui des actifs. C'est une exception au niveau européen – il faut le dire et le redire.

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Nous avons, en outre, revalorisé le montant des pensions. On ne peut donc pas dire que les retraités ont un niveau de vie inférieur à celui des actifs. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je comprends votre préoccupation. Un quart de l'intégralité des crédits du paquet « pouvoir d'achat » va être directement engagé au bénéfice des retraités, la revalorisation de 4 % s'ajoutant à celle de 1,1 %. J'ai discuté avec le groupe Les Républicains, et d'autres groupes, de la question des carburants. Pour rejeter l'indemnité compensatoire des travailleurs, les députés Les Républicains ont prétendu qu'elle revenait à mettre les retraités de côté. Le Gouvernement ayant entendu leur préoccupation, il a substitué à sa proposition une mesure de remise sur l'ensemble des carburants pour tous les Français. C'est aussi une façon de compléter l'aide qui est apportée aux retraités par le paquet « pouvoir d'achat ». Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Manuel Bompard.

**M. Manuel Bompard.** Nous sommes bien évidemment favorables à toutes les dispositions qui permettent d'augmenter les pensions de retraite, qui sont trop faibles dans notre pays. Franchement, monsieur Attal, il serait bon d'avoir un débat un peu sérieux et honnête.

**Plusieurs députés du groupe RE.** C'est vous qui dites ça ?

**M. Manuel Bompard.** Lorsqu'on dénonce les baisses et les suppressions d'impôts que vous avez actées pour les plus riches – suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), instauration de la *flat tax* –, arrêtez de nous parler de la personne qui gagne 1 800 euros par mois : vous savez très bien que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Quand on suggère de réintroduire l'ISF ou de créer une taxation des superprofits, on ne propose pas d'augmenter tous les impôts et les prélèvements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)* Arrêtez avec cette antienne, cela améliorera la qualité du débat.

Enfin, puisqu'on a compris qu'il fallait poser dix fois la même question pour avoir une réponse, je me permets de vous relancer. À partir de 2025, les recettes d'une taxe ne pourront plus être affectées au financement d'un service public si elles n'ont pas de rapport avec le service public en question. Dès lors, quelle solution proposez-vous pour assurer la pérennité du financement de l'audiovisuel public ? *(Mêmes mouvements.)*

**M. Alexis Corbière.** Voilà qui est clair !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

**Mme Emmanuelle Ménard.** Je ne peux m'empêcher d'intervenir au soutien de cet amendement. Monsieur le rapporteur général, vous dites que les retraités en France ne sont pas à plaindre. Vous parlez seulement de la moyenne des retraités ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Oui !

**Mme Emmanuelle Ménard.** Mais, derrière la moyenne, il y a des personnes. N'oublions pas qu'en 2017, le candidat Macron entendait taxer les retraités les plus aisés, c'est-à-dire ceux qui gagnent plus de 1 200 euros par mois. Je peux vous garantir que, lors des manifestations des gilets jaunes, les retraités qui étaient prétendument les plus aisés parce qu'ils gagnaient 1 200 euros par mois sont eux aussi sortis sur les ronds-points pour protester, car l'augmentation de la CSG leur a fait très mal. Un peu de pudeur ! Je ne pense pas qu'on puisse dire que les retraités en France ne sont pas à plaindre. Quelques-uns gagnent sans doute très bien leur vie et sont heureux de toucher leur retraite. Mais de nombreux retraités sont plus qu'à plaindre – j'en connais beaucoup dans ma circonscription – et demandent que leur pouvoir d'achat soit augmenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je me suis mal fait comprendre : ce que je veux dire, c'est que votre mesure n'est pas ciblée. Re gardez les chiffres de l'OCDE ; ils disent clairement que la France est une exception de ce point de vue là. On ne peut que s'en réjouir ! Le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui des actifs, c'est une exception française. Je rappelle qu'en 2018, nous avons augmenté la CSG pour tous les retraités dont la pension était supérieure à 2 000 euros par mois. Une telle mesure visait à réduire le taux de CSG pour les Français qui travaillent – l'objectif étant bien de récompenser le travail. Ne vous méprenez pas sur mes propos : je me réjouis que les retraités en France aient un niveau de vie supérieur à la moyenne européenne.

**M. Jocelyn Dessigny.** Au pays des aveugles, les borgnes sont rois !

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je rappelle qu'une double augmentation des pensions a été engagée. Quant à la clause de revoyure, elle permettra, l'année prochaine, de réajuster les pensions si l'inflation se situe à un niveau un peu plus élevé que prévu. Je ne suis pas sûr, chers collègues, qu'il faille en rajouter.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 318.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 353 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 346 |
| Majorité absolue .....             | 174 |
| Pour l'adoption .....              | 169 |
| contre .....                       | 177 |

(*L'amendement n° 318 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n° 194.

**M. Charles de Courson.** Madame la présidente, je vous propose de présenter successivement les amendements n°s 194 et 195.

**Mme la présidente.** Je vous en prie, cher collègue.

**M. Charles de Courson.** Je souhaite, par ces deux amendements, obtenir une clarification quant à la position du Gouvernement. L'INSEE estime l'inflation à 6,8 % à la fin de l'année. Nous avons voté une augmentation des pensions de retraite de 4 %, qui s'additionne à la hausse de 1,1 % applicable au 1<sup>er</sup> janvier dernier. La revalorisation est *in fine* portée à 5,1 %. Il existe donc, entre l'inflation et la hausse des retraites, un écart de 1,7 %.

Les 4 % ont été présentés comme une avance sur l'augmentation qui aurait lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Gouvernement peut-il nous dire ce qu'il fera à cette échéance ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Défavorable. J'ai répondu tout à l'heure qu'en cas d'inflation supérieure, il y aurait une revalorisation des retraites au 1<sup>er</sup> janvier.

Même si je sais qu'il s'agit d'un amendement d'appel, je note qu'il ne vise que les retraités de la fonction publique. Si nous l'adoptons, nous aurions donc un problème par ailleurs.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Défavorable. Je rassure cependant Charles de Courson : il y a eu une revalorisation des retraites de 1,1 % en janvier 2022 et, eu égard au niveau de l'inflation, il y aura très probablement une autre revalorisation en janvier 2023.

**Mme la présidente.** La parole est à M. David Guiraud.

**M. David Guiraud.** J'appelle l'attention de mes collègues sur cet amendement que nous devrions voter. Le constat est juste : au regard de l'inflation, les aides décidées dans le paquet « pouvoir d'achat » ne suffiront pas, car elles ne la compensent pas. Autrement dit, il résultera de la loi que les retraités perdront du pouvoir d'achat alors qu'elle avait l'objectif inverse. Même si nous pensons, pour notre part, que ce texte fera globalement perdre de l'argent aux Français, nous avons l'occasion de rectifier le tir au moins pour les retraités.

Je rappelle qu'un rapport de la Cour des comptes indique que, sous l'effet des réformes déjà engagées, le niveau de vie moyen des retraités repassera sous le niveau moyen de l'ensemble de la population. Pensons aux retraités, en particulier aux femmes qui ont des carrières hachées et difficiles ! Les retraités ont besoin de cet amendement car, même si ce n'est qu'un coup de pouce, il peut leur permettre ne serait-ce que de survivre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements n°s 492 et 195, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Kevin Mauvieux.

**M. Kévin Mauvieux.** Les députés du groupe Rassemblement national voteront en faveur des amendements que nous sommes en train d'examiner parce que ces mesures sont favorables à l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités.

Deux choses m'échappent. Tout d'abord, je ne comprends pas que l'amendement précédent n'ait pas été adopté – j'espère que celui-là le sera. Depuis cinq ans que dure la Macronie, tous les députés de toutes les oppositions se sont offusqués de la hausse de la CSG pour les retraités et du choix de ne pas augmenter les retraites. Aujourd'hui, alors que l'on vous donne la possibilité d'augmenter les retraites, il n'y a plus personne !

Ensuite, je m'étonne que du côté de la gauche, qui est heureusement favorable à l'amendement, les bancs soient à moitié vides. Ils sont pleins toute la nuit lorsqu'il s'agit de nous parler d'écologie, mais pour nous parler des retraités à dix-huit heures, il n'y a personne ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Vient un moment où il faut faire face à ses responsabilités : soit on vote en faveur du pouvoir d'achat et des retraités, soit on fait de l'obstruction et on fait traîner l'examen du texte jusqu'à six heures du matin sur des sujets qui n'ont rien à voir avec le pouvoir d'achat des Français.

Je crois que nous sommes là pour défendre les Français, alors, s'il vous plaît, rappelez vos troupes, réveillez-les s'il le faut ! Nous allons voter un amendement important dans quelques secondes. Faites-les venir pour qu'ils votent en faveur des retraités ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 194.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 371 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 367 |
| Majorité absolue .....             | 184 |
| Pour l'adoption .....              | 186 |
| contre .....                       | 181 |

*(L'amendement n° 194 est adopté.) (Les députés du groupe RN se lèvent et applaudissent ainsi que plusieurs députés du groupe LFI-NUPES. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et LIOT.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 492.

**M. Paul Molac.** Il vise à s'assurer que les agents des chambres du commerce et de l'industrie (CCI) soient inclus dans la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique à hauteur de 3,5 %. Les agents publics du réseau consulaire sont dans une situation particulière : leur rémunération est calculée selon la valeur d'un point d'indice qui n'a pas évolué depuis 2010.

Le Gouvernement n'a pas évoqué la situation des agents des CCI, qui restent dans l'incertitude. Pour que la revalorisation puisse également leur être applicable, il convient que le texte réglementaire prévoie explicitement qu'ils sont inclus. Les 12 millions d'euros inscrits dans l'amendement permettront de couvrir le coût de cette revalorisation.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Avis défavorable. Ces agents n'étant pas fonctionnaires, ce sujet n'est pas de notre ressort. Comme ceux qui travaillent pour les chambres d'agriculture ou les chambres des métiers, ils relèvent d'un statut particulier et d'une taxe affectée que nous voterons dans le projet de loi de finances pour 2023. À ce moment, nous intégrerons éventuellement une quote-part pour l'inflation.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 492.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 377 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 367 |
| Majorité absolue .....             | 184 |
| Pour l'adoption .....              | 179 |
| contre .....                       | 188 |

*(L'amendement n° 492 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Monsieur de Courson, vous avez déjà présenté l'amendement n° 195.

**M. Charles de Courson.** Je le retire, madame la présidente.

*(L'amendement n° 195 est retiré.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 8 et l'état D.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 381 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 365 |
| Majorité absolue .....             | 183 |
| Pour l'adoption .....              | 209 |
| contre .....                       | 156 |

*(L'article 8 et l'état D, amendés, sont adoptés.)*

## Avant l'article 9

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 176 de la commission des finances, portant article additionnel avant l'article 9.

Cet amendement fait l'objet de deux sous-amendements identiques n° 1041 et 1122.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Notre amendement vise à rétablir en seconde partie un article supprimé en première partie parce que son adoption n'affecte pas l'équilibre budgétaire de l'État pour l'année 2022.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Brun, pour soutenir le sous-amendement n° 1041.

**M. Philippe Brun.** Mme Marie-Noëlle Battistel, qui en est la première signataire, a travaillé avec l'association des élus de montagne sur une disposition visant à reporter de deux ans au lieu d'un an la suppression du tarif réduit de l'accise sur le gazole non routier (GNR) – nous avons déjà abordé le sujet puisque l'amendement avait été initialement placé en première partie. En effet, aucune technologie alternative n'est disponible.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir le sous-amendement identique n° 1122.

**Mme Véronique Louwagie.** Nous souhaitons garantir aux entreprises une certaine stabilité fiscale, alors que l'amendement propose de reporter d'un an seulement l'application du dernier revirement relatif au GNR, à savoir la suppression du tarif réduit. Nous estimons que c'est insuffisant et nous proposons de repousser cette mesure de deux ans. Les entreprises pourront ainsi s'adapter, d'autant qu'elles sont soumises à des restrictions sur les approvisionnements en provenance de Russie décidées par l'Union européenne à la fin du mois de mai.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Vous avez raison : il n'existe pas aujourd'hui d'alternative électrique crédible aux engins de chantier roulant au GNR. Vous avez également raison : il ne faut pas ajouter une taxe à une inflation très forte qui met en danger le secteur en question. Cependant, il ne faut pas envoyer un mauvais message à un secteur fortement émetteur de CO<sub>2</sub>. Conser-  
vons le report d'un an et réservons-nous la possibilité de décider ou non d'un prolongement en 2024 selon les efforts consentis par la filière. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Même avis. Je suis en revanche favorable à l'amendement.

4

#### ÉLECTION DES JUGES À LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE (suite)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin pour l'élection des six juges titulaires et des six juges suppléants de la Cour de justice de la République.

Nombre de votants : 480

Nombre de suffrages exprimés : 478

Majorité absolue : 240

Ont obtenu :

Mme Émilie Chandler et Mme Nicole Dubré-Chirat : 275 voix ;

M. Didier Paris et M. Xavier Albertini : 275 voix ;

Mme Laurence Vichnievsky et M. Vincent Bru : 275 voix ;

M. Philippe Gosselin et M. Xavier Breton : 233 voix ;

Mme Danièle Obono et M. Julien Bayou : 160 voix ;

M. Bruno Bilde et Mme Anaïs Sabatini : 137 voix.

Mme Chandler et Mme Dubré-Chirat, M. Paris et M. Albertini, Mme Vichnievsky et M. Bru ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame juges de la Cour de justice de la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin pour l'élection de trois juges titulaires et de trois juges suppléants de la Cour de justice de la République dans les mêmes conditions que pour le premier tour.

J'ouvre le scrutin qui est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Le scrutin sera clos dans trente minutes, à dix-neuf heures dix.

5

#### PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 (suite)

**Mme la présidente.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 2022 (n°s 17, 147, 146).

*Seconde partie  
(suite)*

**Mme la présidente.** Nous examinons l'amendement n° 176 portant article additionnel avant l'article 9 et les sous-amendements n°s 1041 et 1122.

#### Avant l'article 9 (suite)

**Mme la présidente.** M. Ludovic Mendes souhaitait intervenir. Vous avez la parole, cher collègue.

**M. Ludovic Mendes.** Pardonnez-moi, mais ma demande de parole ne concernait pas vraiment l'amendement et les sous-amendements en discussion. Je souhaitais signaler que des bancs où je siège, nous vous entendons très mal dans le brouhaha général. Peut-être est-il possible d'augmenter le volume du son ?

**M. Erwan Balanant.** C'est bien la première fois que l'on a du mal à entendre Mme Fiat! (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** Je propose surtout que le brouhaha cesse pour que tout le monde puisse entendre.

*(Les sous-amendements identiques n°s 1041 et 1122 ne sont pas adoptés.)*

*(L'amendement n° 176 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n° 397.

**Mme Véronique Louwagie.** Il vise à encourager la transmission d'entreprises et de fonds commerciaux de manière durable en étendant au-delà du 31 décembre 2025 la déduction fiscale de l'amortissement comptable constaté pour les fonds commerciaux acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je vous propose d'attendre le rapport qui doit être remis par le Gouvernement à l'Assemblée nationale en 2024 avant de décider si ce dispositif doit être prolongé. À défaut d'un retrait, je donnerai un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Défavorable.

*(L'amendement n° 397 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 396 de Mme Véronique Louwagie est défendu.

*(L'amendement n° 396, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n°s 124, 145 et 787.

Les amendements n°s 124 de M. Charles de Courson et 145 de Mme Émilie Bonnivard sont défendus.

La parole est à Mme Annick Cousin, pour soutenir l'amendement n° 787.

**Mme Annick Cousin.** Aujourd'hui, l'inflation est réelle. Il apparaît donc utile d'augmenter les plafonds d'exonération des plus-values des petites entreprises si l'on veut favoriser ces dernières et les maintenir sur le territoire national. Il est donc proposé de réévaluer le plafond d'exonération des plus-values chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, en application de l'indice mensuel des prix à la consommation, en l'arrondissant à l'euro le plus proche. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** De manière générale, il y a toute une série de sujets que nous avons déjà évoqués en commission, mais que nous avons aussi abordés dans la première partie du projet de loi ; je me permettrai donc de répondre de façon assez concise.

S'agissant de la prise en compte de l'inflation, nous nous sommes engagés à mener une réflexion globale – sur les barèmes, les plafonds, les taux – dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, lorsque nous aurons une meilleure visibilité sur le taux d'inflation effectif en 2022. Avis défavorable.

*(Les amendements identiques n°s 124, 145 et 787, repoussés par le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de quatre amendements identiques, n°s 123, 144, 207 et 786.

La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 123.

**M. Michel Castellani.** Cet amendement de notre collègue Charles de Courson a pour objectif de revaloriser et d'indexer le plafond d'application du taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les PME. L'idée est évidemment de favoriser ces dernières, surtout dans les temps d'inflation que nous connaissons et qui les touchent.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 144 de Mme Émilie Bonnivard est défendu.

La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour soutenir l'amendement n° 207.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** M. le rapporteur général va nous dire que la prise en compte de l'inflation se fera dans le cadre de l'étude à venir, mais on pourrait donner un signe en votant dès à présent la réévaluation chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, par application de l'indice mensuel des prix à la consommation, du seuil de bénéfice – actuellement fixé à 38 120 euros – taxé au taux réduit d'impôt sur les sociétés. Applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette mesure enverrait un signal important aux petites entreprises.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 786 de M. Nicolas Meizonnet est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 123, 144, 207 et 786, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Marc Tellier, pour soutenir l'amendement n° 743.

**M. Jean-Marc Tellier.** Il s'agit de lutter de manière efficace contre les logements vacants, en particulier en zone tendue. Des dispositifs existent, mais ils ne sont clairement pas assez incitatifs – le précédent gouvernement avait ouvert un chantier sur le sujet.

Nous proposons d'accroître les incitations en augmentant la taxe applicable aux logements vacants, actuellement fixée à 50 % de la valeur locative. Nous souhaitons porter ce taux à 100 %, soit l'équivalent d'un loyer. Désormais, la règle sera claire : si vous possédez un logement, soit vous le louez et percevez un loyer ; soit il ne fait pas l'objet d'une location et dans ce cas, ce sera au propriétaire de payer aux impôts l'équivalent d'un loyer.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Lorsque nous avons augmenté cette taxe en 2012, cela a eu pour effet d'augmenter son rendement, mais pas de changer le comportement des propriétaires. D'ailleurs, ces derniers se suivent et on ne les connaît pas toujours. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Même avis, pour les mêmes raisons.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabrina Sebaihi.

**Mme Sabrina Sebaihi.** Comment se dire que dans la septième puissance mondiale, des milliers de personnes dorment dans la rue ? Comment se dire que dans notre pays, plusieurs dizaines de milliers de personnes attendent souvent des dizaines d'années avant d'avoir accès à un logement décent ? À côté de ces situations dramatiques, il y a 3 millions de logements vacants – et pas seulement quelques semaines par an –, avec des propriétaires qui préfé-

rent les laisser vides plutôt que de les louer. Cette situation est inacceptable tant le besoin de logement est criant, alors même que 300 000 personnes dorment dehors et que plus de 4 millions sont mal logés.

L'amendement va dans le bon sens et ne doit pas nous faire oublier le nombre de villes qui refusent encore et toujours de respecter la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), ces mêmes communes qui préfèrent payer des amendes au montant ridicule plutôt que respecter la loi. Nous voterons donc cet amendement, car il ne faut plus un seul logement vacant en France tant qu'il y aura des mal-logés et des sans-abri. Faisons respecter la loi, alourdissons les sanctions et rendons-les vraiment dissuasives en facilitant la réquisition si nécessaire.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Mathieu Lefèvre.

**M. Mathieu Lefèvre.** Le groupe Renaissance ne votera pas cette augmentation massive de taxe, puisque, comme l'a expliqué le rapporteur général, on a là un exemple du fait que les hausses d'impôts n'atteignent pas toujours le résultat souhaité. La fiscalité ne peut pas et ne doit pas être la réponse à tout – nous l'avons bien vu depuis 2012. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre le doublement de la taxe.

*(L'amendement n° 743 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 810, je suis saisie par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour soutenir l'amendement n° 718.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Nous essayons de répondre à une question lancinante qui se pose dans cet hémicycle, face à une équation impossible entre les différents engagements du Gouvernement. On nous promet qu'on va compenser à l'euro près les 3,7 milliards de la suppression de la redevance audiovisuelle pour garantir le financement de l'audiovisuel public ; on nous promet qu'on va compenser à l'euro près pour les hôpitaux, les universités, les collectivités, etc., l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, et ce *ad vitam eternam*. Dans le même temps, on nous promet qu'on ne va pas augmenter les impôts, voire qu'on va les baisser, et qu'on ne va pas augmenter la dette. On nous promet enfin qu'on va tout de même augmenter légèrement les dépenses publiques mais, à bien y regarder, ce sont des augmentations qui conduisent à des baisses, parce qu'elles ne suffiront pas à combler la hausse naturelle des dépenses, due notamment à l'inflation.

On ne comprend pas où le Gouvernement va aller chercher l'argent pour résoudre cette équation impossible. Nous avons une petite idée derrière la tête, parce que cela fait cinq ans qu'on re garde, qu'on voit et qu'on subit. On sait qu'il y aura des coupes dans les services publics ; on sait qu'il y aura une réforme des retraites qui viendra grever le pouvoir d'achat des Françaises et des Français. Pour éviter tout cela, nous proposons des recettes supplémentaires, notamment en augmentant le taux de la TVA sur les produits de luxe.

Oui, pour résoudre cette équation impossible liée à l'augmentation des besoins des Françaises et des Français et à la garantie des services publics, de nouvelles recettes sont

nécessaires. Il faut aller les chercher chez les plus riches, car non seulement ces derniers consomment beaucoup, mais ils polluent encore davantage. *(M. Julien Bayou et Mme Karine Lebon applaudissent.)*

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** La directive européenne ne permet pas un taux majoré de TVA ; avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sarah Legrain.

**Mme Sarah Legrain.** Une fois de plus, nous avons la possibilité de faire un choix de justice fiscale permettant de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État. Nous devons pouvoir rendre la taxation plus progressive, notamment en ce qui concerne la TVA. C'est une mesure de justice fiscale et une mesure de pouvoir d'achat que de décider que les produits de luxe seront taxés davantage, pour que les personnes qui consomment ces produits – on sait bien que ce ne sont pas les classes populaires – contribuent davantage à l'effort collectif, alors que ce sont les classes populaires qui, comme vous le savez, payent actuellement davantage la TVA. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)*

*(L'amendement n° 718 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 599, je suis saisie par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 512, 713 et 757.

La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 512.

**M. Michel Castellani.** La lutte contre le réchauffement climatique exige qu'un effort particulier soit porté sur l'amélioration du parc immobilier. Les dispositions de l'article 1391 E du code général des impôts prévoient un système de dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre des travaux d'économie d'énergie. Avec cet amendement, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires propose d'étendre le bénéfice de ce dégrèvement aux travaux réalisés par les bailleurs sociaux pour le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. De même, il est proposé d'accorder cette aide pour les travaux de raccordement de bâtiments à vecteur énergétique.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bertrand Petit, pour soutenir l'amendement n° 713.

**M. Bertrand Petit.** La rénovation des parcs immobiliers des bailleurs sociaux contribue incontestablement à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences. Par cet amendement, les députés du groupe Socialistes et apparentés souhaitent étendre le bénéfice du dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre des travaux d'économie d'énergie réalisés par les organismes HLM sur les logements sociaux à deux autres catégories de travaux : tout d'abord, aux travaux de déploie-

ment des infrastructures de recharge des véhicules électriques au profit des locataires ; ensuite, aux travaux de raccordement de bâtiments à vecteur énergétique permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment.

Vous en conviendrez, ces différents types de travaux s'inscrivent pleinement dans les politiques publiques visant à permettre la transition écologique du parc immobilier et à réduire l'empreinte carbone des déplacements de nos concitoyens, dans l'intérêt, ajoutons-le, de leur pouvoir d'achat.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Karine Lebon, pour soutenir l'amendement n° 757.

**Mme Karine Lebon.** Les dispositions de l'article 1391 E du code général des impôts prévoient un dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre des travaux d'économie d'énergie réalisés par les organismes HLM sur les logements sociaux. Il est proposé d'étendre le bénéfice de ce dégrèvement aux travaux réalisés par les bailleurs sociaux pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques au profit de leurs locataires, ces bailleurs n'ayant pas accès aux aides existantes. De même, le groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES propose d'accorder cette aide pour les travaux de raccordement de bâtiments à vecteur énergétique permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Chers collègues, je sais que vous êtes attachés aux recettes et à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Or ces amendements conduiraient à les réduire. Par ailleurs, il existe déjà un fonds Chaleur doté de 350 millions et les bornes électriques font l'objet de nombreuses aides. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Avis défavorable, pour les mêmes raisons.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Le groupe Écologiste-NUPES soutiendra ces amendements, qui sont tout à fait pertinents.

S'agissant de la directive TVA, je rappelle qu'un accord est intervenu au mois de décembre 2021 entre les pays de l'Union européenne et que cette directive devra bientôt être transposée dans le droit national, ce qui nous donne la possibilité de faire évoluer les taux de TVA. Pendant des années, chaque fois que nous en faisons la demande, on nous rétorquait que ce n'était pas possible en raison du droit européen. Ça l'est désormais : le Gouvernement doit nous dire ce qu'il compte faire et s'il saisira cette opportunité de remettre un peu de justice sociale dans le système de fixation des taux de TVA.

*(Les amendements identiques n° 512, 713 et 757 ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements, n° 599 et 810, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jean-Félix Acquaviva, pour soutenir l'amendement n° 599.

**M. Jean-Félix Acquaviva.** De nombreux territoires français sont confrontés à une résidentialisation secondaire galopante et à la spéculation foncière et immobilière : ces phénomènes, sources d'importants déséquilibres, créent une inégalité d'accès au logement entre les propriétaires des résidences secondaires et la population locale et constituent un frein à l'activité économique durable.

Cet amendement vise à étendre à toutes les communes qui le souhaitent la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en augmentant également le plafonnement de la surtaxe à 100 %, au lieu de 60 % actuellement. Aujourd'hui, les communes des zones tendues sont les seules concernées par le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 : ce sont principalement les agglomérations. De nombreuses communes du littoral sont donc exclues de l'application de ce décret alors qu'elles sont soumises à une forte pression foncière et à la spéculation immobilière.

Si ces communes en émettent le souhait, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires propose, en signe de confiance à l'égard des maires et des conseils municipaux, et dans une logique de décentralisation, de leur permettre de faire participer davantage les propriétaires de résidences secondaires au financement des infrastructures publiques de la commune. Une telle mesure ne serait évidemment pas suffisante pour mettre un terme aux excès de la résidentialisation secondaire, mais elle contribuerait à réguler le phénomène.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 810.

**M. Paul Molac.** En complément des propos de mon collègue Jean-Félix Acquaviva, je rappelle que les communes actuellement autorisées à augmenter librement le taux de taxation sur les résidences secondaires sont les agglomérations d'au moins 50 000 habitants. De toute évidence, la pression engendrée par le développement des résidences secondaires touche également les villes de campagne et du littoral. Certaines communes littorales possèdent jusqu'à 80 % de résidences secondaires. Lorsque l'automne arrive, leurs lotissements se vident entièrement de leurs habitants.

Les résidences secondaires coûtent cher aux villes car elles nécessitent, au même titre que les autres habitations, un réseau d'assainissement et une voirie à la mesure du nombre de résidents. En effet, les villes dont le nombre d'habitants passe de 5 000 à 40 000 en quelques mois doivent financer des travaux pour l'ensemble de leurs habitants et pas seulement pour ceux qui vivent sur place toute l'année.

Certaines zones traditionnellement peu touchées par la résidentialisation secondaire – le centre de la Bretagne, par exemple – sont particulièrement concernées désormais : après l'épidémie de covid-19, un grand nombre de Français ont décidé de quitter les grandes villes pour s'installer à la campagne ou d'investir dans une résidence secondaire. Cet afflux de nouveaux propriétaires a comme conséquence d'empêcher la population locale de se loger. Ce que nous constatons depuis un certain temps dans les îles et les communes littorales est désormais vrai aussi à l'intérieur de la Bretagne.

Il existe un très grand nombre de territoires en France où l'on ne peut plus se loger, ce qui constitue un problème à la fois social et économique. Le salaire moyen s'élève à 1 700 euros bruts par mois en Bretagne. Comment, dans

ces conditions, s'acheter une maison de 300 000 euros? Les métiers de l'agroalimentaire et de l'industrie, nombreux dans ma région, n'offrent pas des salaires très élevés.

Parce qu'un grand nombre de Français sont empêchés d'accéder à un logement, nous voulons permettre aux communes de dégager des financements supplémentaires, de construire des logements sociaux et de soutenir les projets immobiliers des primo-accédants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** C'est un sujet qui doit être examiné dans le cadre du projet de loi de finances. Je vous propose donc de remettre notre discussion à l'examen de ce texte.

Je précise cependant que parmi les communes qui ont aujourd'hui la possibilité d'augmenter librement le taux de taxation sur les résidences secondaires, seules 20 % d'entre elles l'utilisent. La fiscalité n'est sans doute pas le seul levier à leur disposition, d'autant que l'augmentation proposée par les amendements est excessive. En outre, les propriétaires de résidences secondaires représentent des recettes pour les communes puisqu'ils comptent dans le calcul des dotations et que leur utilisation des services publics est moindre que celle des habitants permanents des communes.

Pour toutes ces raisons, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Chers collègues, je vous informe que la clôture du deuxième tour de scrutin pour l'élection de trois juges titulaires et de trois juges suppléants à la Cour de justice de la République est annoncée dans l'enceinte du palais. Le résultat du scrutin sera proclamé à l'issue du dépouillement.

La parole est à M. William Martinet.

**M. William Martinet.** Ces deux amendements concernent un problème social important : la multipropriété, dont nous constatons les conséquences dans le cœur des grandes métropoles et dans les zones touristiques, qu'il s'agisse du littoral ou, de plus en plus, des campagnes. Le développement des résidences secondaires, pour un usage privatif ou, de manière croissante, pour la location touristique – Airbnb notamment –, à des fins lucratives, pose un véritable problème social.

Ainsi, au cours des quinze dernières années, le nombre de logements devenus des résidences secondaires louées sur Airbnb a dépassé le nombre de logements sociaux construits dans la capitale. C'est dire l'ampleur du phénomène!

Les deux amendements sont utiles, car ils donnent des outils fiscaux aux collectivités pour se défendre face au développement des résidences secondaires, notamment dans un but de location touristique. « Le droit d'avoir un toit au-dessus de la tête est prioritaire par rapport au droit d'en avoir plusieurs. » : ce slogan d'un mouvement social du Pays basque résume parfaitement les choses! J'appelle l'Assemblée à soutenir les amendements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

**Mme Émilie Bonnavard.** Je remercie notre collègue Jean-Félix Acquaviva d'avoir déposé l'amendement n° 599 et de nous permettre ainsi d'évoquer la structuration du logement dans les territoires touristiques en France. Certaines zones souffrent d'une forte tension en matière de disponibilité foncière et d'accès à la propriété. Les jeunes et les familles ont des difficultés à s'y établir durablement. De même, ces zones peinent à maintenir leur école et leurs services publics.

Le problème est très grave et nous devons réfléchir collectivement aux meilleurs outils pour y remédier. Je ne crois pas qu'une augmentation massive de la fiscalité sur les résidences secondaires soit la meilleure voie. En revanche, nous pourrions, grâce à la loi, réserver une part du foncier aux habitants locaux ou préempter certaines résidences de tourisme arrivées en fin de vie pour en faire des logements. Plusieurs outils législatifs pourraient ainsi être envisagés. Ils concernent le droit de propriété, d'ordre constitutionnel, et doivent dès lors être examinés avec précaution, mais l'outil fiscal n'est pas à la hauteur de l'enjeu et pénaliserait ceux de nos concitoyens qui ont investi dans des biens immobiliers au bénéfice de leur famille et de leurs enfants.

**Mme Véronique Louwagie et Mme Marie-Christine Dalloz.** Très bien!

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 599.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 364 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 360 |
| Majorité absolue .....             | 181 |
| Pour l'adoption .....              | 90  |
| contre .....                       | 270 |

(*L'amendement n° 599 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 810.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 353 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 346 |
| Majorité absolue .....             | 174 |
| Pour l'adoption .....              | 82  |
| contre .....                       | 264 |

(*L'amendement n° 810 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Sansu, pour soutenir les amendements n°s 750 et 752, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**M. Nicolas Sansu.** Dans la lignée des deux précédents, ces amendements visent à utiliser l'outil fiscal pour empêcher la gentrification et l'utilisation, par certains de nos compatriotes, des résidences secondaires à des fins de location touristique. Paris est particulièrement touché par ces phénomènes.

Comme les précédents également, ces amendements trouveront davantage leur place dans la discussion du projet de loi de finances pour 2023. Je les maintiens par principe, mais nous y reviendrons ultérieurement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Pour les mêmes raisons que précédemment, défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Défavorable. Comme l'a dit le député Sansu, nous en discuterons lors de l'examen du projet de loi de finances.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Bayou.

**M. Julien Bayou.** Je voudrais insister sur la possibilité de majorer la surtaxation des résidences secondaires : c'est absolument crucial. Nous faisons face à une pénurie de logements et à une flambée des loyers, et cela se voit non seulement – on l'a dit – dans les zones tendues mais aussi dans celles qui sont qualifiées de « non tendues ». Je suis moi-même député des 3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements de Paris, qui sont concernés par ce type de difficultés ; il suffit d'y faire un peu de porte-à-porte pour y observer des logements qui sont la plupart du temps vides. En parallèle, les quartiers se vident, les écoles ferment ou connaissent des difficultés, et les commerces se transforment ; dans le même temps, les loyers augmentent, parce qu'on ne fait pas assez pour les encadrer ni pour limiter Airbnb.

En résumé, la surtaxation des résidences secondaires n'est pas le seul outil dont nous disposons mais, à Paris, la majoration est déjà au plafond.

**M. Erwan Balanant.** Que fait la mairie de Paris ?

**M. Julien Bayou.** Si vous ne voulez pas agir et taxer les plus riches pour qu'ils cotisent à leur juste part, n'empêchez pas les autres, et en particulier les communes qui veulent surtaxer les résidences secondaires, de le faire. Il est essentiel de faire payer équitablement les plus riches, afin de financer la politique du logement et les services publics. *(Mmes Marie Pochon et Sophie Taillé-Polian applaudissent.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Félix Acquaviva.

**M. Jean-Félix Acquaviva.** Pour appuyer ce qui vient d'être dit, j'ajouterai que la majoration de la taxe d'habitation est une surtaxe que les communes ont le choix d'appliquer ou non, mais que nous ne sommes pas allés beaucoup plus loin. Mes collègues l'ont dit, mais il faut insister sur ce point : il s'agit de zones touristiques qui connaissent une très forte spéculation foncière. Dans certaines d'entre elles, les prix immobiliers ont augmenté de 138 % en dix ans, du fait notamment d'opérations spéculatives : on a donc créé les conditions pour que les gens du cru ne puissent plus du tout se loger, y compris en louant ! Ils ne peuvent ni acheter ni louer.

Il a été dit qu'un débat aurait lieu à ce propos en loi de finances initiale ; ce n'est pas un petit sujet et les solutions ne se résumeront pas à la surtaxe sur la taxe d'habitation. Il faudra en effet aller beaucoup plus loin, car il y a péril en la demeure dans de nombreux endroits. Des gens s'inquiètent, manifestent et refusent cet état de fait qui entraîne une forme de dépossession : nous devons vraiment nous pencher sur ce problème. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES. – Mme Cécile Untermaier applaudit également.)*

*(Les amendements n<sup>os</sup> 750 et 752, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n<sup>o</sup> 907 de Mme Véronique Louwagie est défendu.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 907, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Sansu, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 739.

**M. Nicolas Sansu.** Il s'agit là encore d'un amuse-bouche *(Sourires sur les bancs des commissions)* avant l'examen du projet de loi de finances : il vise à revenir quelque peu sur l'exonération de CVAE – cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – que vous avez initiée lors de la crise liée au covid. Si je parle d'amuse-bouche, c'est que dans le projet de loi de finances initiale pour 2023, vous envisagez – nous le savons – la suppression totale de la CVAE, qui serait remplacée par une fraction de TVA. Cela risque d'ailleurs de poser problème : à force de mettre la TVA à toutes les sauces, il arrivera un moment où ce ne sera plus possible ! En l'espèce, ce ne seront pas 3,7 milliards d'euros, comme dans le cas de la CAP, mais bien 7,5 milliards qu'il faudra trouver pour les rendre aux collectivités territoriales. Heureusement qu'il y a de l'inflation ! Grâce à elle, la TVA suffit à remplacer les contributions qui existaient et que vous supprimez.

Nous proposons donc de rétablir la CVAE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 1,5 milliard d'euros ; il me semble que ce ne serait que justice et que cela permettrait aux collectivités locales de disposer d'une vraie autonomie financière et fiscale, tout en évitant de grever les finances de l'État.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Vous pouvez leur poser la question : les régions qui ont reçu une fraction de TVA plutôt que la CVAE ne s'en plaignent pas ! Vous connaissez notre stratégie ; elle consiste à baisser les impôts pour que le solde industriel soit positif en France et que les entreprises viennent y investir. Une telle mesure enverrait un signal contraire à ce que nous souhaitons. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Même avis, pour les mêmes raisons.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 739 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Sur les amendements n<sup>os</sup> 402 et 403, je suis saisie par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Nicolas Sansu, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 754.

**M. Nicolas Sansu.** Là encore, nous en débattons très bientôt *(M. le ministre délégué hoche la tête)*, mais peut-être cet amendement pourrait-il être adopté dès aujourd'hui ? Je vous vois hocher la tête, monsieur le ministre délégué – peut-être est-ce annonciateur d'un accord ? *(M. le ministre délégué fait « non » de la tête.)* Il vise à partager la recette de l'IFER – imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – affectée au bloc communal à parts égales entre les communes et les EPCI – établissements publics de coopération intercommunale. En effet, vous savez qu'actuellement, cet impôt est réparti à parts égales entre le département et le

bloc communal, mais qu'au sein du bloc communal, c'est l'EPCI qui le perçoit dans sa totalité. Or ce sont souvent les efforts des communes qui permettent de toucher cette recette : ce sont elles, notamment, qui dégagent du foncier pour que s'installent par exemple des champs photovoltaïques. Il serait donc de bonne politique de les laisser récupérer une partie, et c'est ce que propose le présent amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Vous savez que, par principe, parce qu'elles relèvent de leurs compétences, les taxes économiques reviennent aux EPCI. Un équilibre a été trouvé avec les élus locaux et je vous propose qu'avant de le modifier dans la loi de finances, nous en parlions et y réfléchissions avec eux. Nous pourrions peut-être le faire dans le cadre de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (DCTD). Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Monsieur le député Sansu, je hochais la tête non en faveur de votre amendement, mais parce que vous disiez qu'il avait sa place en loi de finances et que nous en débattrions lors de son examen. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Sansu.

**M. Nicolas Sansu.** Si j'ai déposé cet amendement, monsieur le ministre délégué, c'est parce que je sais que des discussions sont en cours à ce sujet et qu'elles sont sur le point d'aboutir positivement, dans le sens proposé par l'amendement. Je me disais donc que nous pourrions aller un peu plus vite !

**Mme la présidente.** Est-il maintenu ?

**M. Nicolas Sansu.** Bien sûr !

*(L'amendement n° 754 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 402.

**M. Paul Molac.** Il vise à décorrélérer, dans les communes littorales, la variation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de celle du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), afin de lutter contre la forte hausse des prix de l'immobilier et la diminution progressive de la population locale.

Pour rappel, l'article 1636 B *sexies* du code général des impôts a été modifié par la loi de finances pour 2020 ; ainsi, à partir de 2023, les communes devront faire varier dans la même proportion la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés bâties. On peut s'interroger sur le bien-fondé d'une telle mesure !

Elle impliquerait en effet d'augmenter la taxe foncière de foyers très modestes, mais propriétaires de leur logement, pour pouvoir augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, appartenant à des familles en général – et par définition – plus aisées. Une telle logique fiscale, inéquitable, ne tient pas compte des spécificités des communes littorales ; en outre, elle nuit gravement à leur capacité à lutter, grâce à la taxe d'habitation, contre le phénomène de multiplication des résidences secondaires.

J'ajoute que la mesure ne coûterait rien au budget et qu'il ne s'agit que d'une possibilité donnée aux mairies : elles n'y seraient pas tenues. Enfin, pour répondre au rapporteur général, je précise que pour les communes concernées, le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) prend en compte la population totale de la commune majorée d'un habitant par résidence secondaire.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je suis désolé, cher collègue, mais ce sujet devra là encore être débattu dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023. Ce que vous dénoncez, c'est la liaison des taux, qui est une règle introduite il y a longtemps par le législateur ; c'est pourtant un système protecteur, qui permet d'éviter qu'une imposition excessive touche certaines catégories de nos concitoyens. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Piquemal.

**M. François Piquemal.** Depuis que nous avons commencé à débattre de ce sujet, je me suis demandé comment devenir milliardaire, puisque c'est un rêve que la jeunesse est invitée à poursuivre. Je me suis donc rendu sur un site immobilier, à la recherche de conseils en investissement locatif, et j'y ai lu ce qui suit. « Vous souhaitez optimiser votre investissement en bord de mer ? Le plus intéressant est d'opter pour une résidence secondaire. Durant les périodes de vacances, vous pouvez louer votre bien. En effet, à l'arrivée des beaux jours, le marché immobilier est particulièrement attractif. Afin de maximiser vos profits, pensez à choisir les locations de courte durée. Si vous habitez loin du littoral où vous souhaitez investir, il vous sera nécessaire de savoir gérer les locations à distance. Pour cela, de nombreuses solutions s'offrent à vous. Il vous sera, par exemple, possible d'automatiser les entrées et les sorties des locataires avec une serrure connectée. »

Le profit – le surprofit ! – immobilier est donc encouragé sur les littoraux ; dans un tel contexte, on peut se demander comment les jeunes Bretons, les jeunes Corses ou les jeunes Basques peuvent encore se loger là où ils vivent. Je pense par conséquent que l'amendement de M. Molac va dans le bon sens. J'ai d'ailleurs une question pour M. Le Maire : le 12 juillet dernier – ce n'était pas pour fêter la date anniversaire de la victoire de l'équipe de France à la Coupe du monde de 1998 –, des militants basques ont envahi sa résidence secondaire pour protester contre la flambée des prix immobiliers.

**M. Julien Dive.** Scandaleux ! Ont-ils été condamnés, d'ailleurs ?

**M. François Piquemal.** M. Le Maire s'est alors engagé à leur donner un rendez-vous ; j'aimerais savoir si ce rendez-vous a effectivement été pris et quelles mesures il compte prendre pour faire en sorte que les Basques puissent se loger dignement là où ils vivent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et LR.)*

**M. Vincent Descoeur.** C'est très limite !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Castellani.

**M. Michel Castellani.** En effet, cela vient d'être dit : il y a des territoires ou des portions de territoire, pas seulement littoraux d'ailleurs, où la pression sur le foncier et sur les propriétés bâties est tellement forte qu'elle aboutit *in fine* à un changement de société, c'est-à-dire au remplacement physique d'une population locale par d'autres populations qui sont, elles, saisonnières. Cela pose de réels problèmes pour lesquels il n'existe pas de solution facile. Quand nous proposons, en Corse, de donner – par exemple – la priorité aux autochtones par la création d'un statut de résident, certains poussent des hurlements en disant que cela reviendrait à mettre fin à l'égalité face à la loi, et qu'il faut une réforme constitutionnelle.

En l'espèce, nous avons affaire à une série d'amendements que le Gouvernement rejette – on se demande bien pourquoi –, alors que leur adoption donnerait un peu plus de pouvoir aux communes pour tenter de rééquilibrer les choses, bien modestement. Nous comprenons donc mal que l'on puisse refuser ce type d'approche, pourtant bien modeste eu égard à l'ampleur d'un problème qui atteint dans certaines régions des proportions très graves.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 402.

*(Il est procédé au scrutin.)*

#### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sylvain Maillard, pour un rappel au règlement.

**M. Sylvain Maillard.** Il se fonde sur l'article 50, alinéas 1, 2 et 3 de notre règlement. Notre collègue vient d'interpeller le ministre – qui n'est pas au banc –, dont la résidence a été envahie par des manifestants. Nous en sommes très choqués (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR*) et notre collègue apprendra malheureusement – j'en suis assez triste, pour lui comme pour nous – que nombre d'entre nous ont reçu des menaces, y compris des menaces de mort. J'espère que vous n'aurez pas à en subir mais certains d'entre nous, dont moi-même, l'ont vécu. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. William Martinet.** Il n'y a pas eu de menaces de mort ! Arrêtez de tout mélanger !

**M. Sylvain Maillard.** C'est très sérieux, je ne cherche pas la polémique ! (« Ah ! » *sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) La façon qu'a notre collègue d'interpeller le ministre en justifiant, au fond, l'irruption de manifestants dans sa maison, et en lui demandant de confirmer qu'il leur a bien donné un rendez-vous, revient à dire que de telles méthodes sont acceptables.

**M. Thibault Bazin.** Scandaleux ! Honteux !

**M. Sylvain Maillard.** Je veux le dire au nom du groupe Renaissance : c'est inacceptable ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

#### Avant l'article 9 (suite)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin sur l'amendement no 402 :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 366 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 358 |
| Majorité absolue .....             | 180 |
| Pour l'adoption .....              | 162 |
| contre .....                       | 196 |

*(L'amendement n° 402 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Paul Molac, pour soutenir l'amendement n° 403.

**M. Paul Molac.** Il s'agit d'autoriser, dans les communes de l'Hexagone et d'outre-mer situées en zone tendue, la variation du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, sans tenir compte de la variation de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela permettrait de lutter contre la hausse des prix de l'immobilier et le départ progressif de la population locale.

Soyez bien conscients que certaines personnes ne parviennent plus à se loger, même quand elles ont un travail. Parfois, elles vivent dans leur voiture ! Il n'y a rien d'étonnant à ce que cela suscite un sentiment de révolte. Il faut s'y pencher plus sérieusement que nous ne le faisons ici. La mesure que nous préconisons ne coûterait rien à l'État et pourrait être appliquée au bon vouloir des communes. Pourquoi la refuser ? Nos concitoyens qui cherchent un logement depuis des mois pourraient le prendre mal. (*M. François Piquemal applaudit.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Même avis.

**M. Paul-André Colombani.** On ne peut évidemment pas tolérer l'intrusion de manifestants dans la résidence de vacances d'un ministre, mais il faut comprendre la colère des gens sur le terrain. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

J'habite une commune qui compte 2 400 habitants pour 2 800 résidences secondaires. Comment les instituteurs et les membres de la société civile peuvent-ils s'y loger ? J'entends, monsieur le rapporteur général, que la dotation des communes est abondée par la taxe d'habitation des résidences secondaires. Mais le critère de dotation actuel, selon lequel une résidence secondaire est occupée en moyenne par une personne en année pleine, est parfaitement obsolète. On voit des touristes ayant réservé sur Airbnb arriver par dizaines chaque semaine, et le tarif hebdomadaire des locations atteint plusieurs milliers d'euros. Je comprends donc l'émotion des habitants de certaines communes.

**M. Maxime Minot.** La démocratie, ce n'est pas dans la rue, c'est dans les urnes !

**M. Paul-André Colombani.** Venez discuter avec les gens dans nos territoires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Nous allons procéder au scrutin...

Vous souhaitez vous exprimer, monsieur Echaniz ?

**M. Inaki Echaniz.** J'en profite pour revenir sur le sujet que j'ai soulevé pendant les questions au Gouvernement, en l'absence, malheureusement, de M. Le Maire. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LR et RN.*)

**Plusieurs députés du groupe LR.** Le scrutin est lancé ! Il ne peut pas prendre la parole !

**M. Inaki Echaniz.** Ce n'est pas vous qui en décidez. Je souhaite réagir à l'amendement de M. Molac (*Protestations prolongées sur les mêmes bancs*) et, dans le prolongement de la question au Gouvernement que j'ai posée cet après-midi, interpellé M. Le Maire sur les problèmes de logement notamment au Pays basque, dans le Béarn et sur toute la façade atlantique. (*Mêmes mouvements.*) Les gens qui résident toute l'année dans ces territoires, et qui les font vivre, ne peuvent plus s'y loger à cause de la spéculation immobilière : des spéculateurs immobiliers mettent la main sur l'ensemble du parc et ne vivent que de leurs rentes. Il faut donc agir sur la fiscalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Il faut faire payer ceux qui possèdent cinq, six ou sept appartements, et qui les louent de mai à septembre parce que c'est plus avantageux fiscalement que de les louer à l'année. Entendez ce qui remonte des territoires ! Entendez la détresse des gens, en particulier de la jeunesse du Pays basque, du Béarn et du littoral, qui ne peut plus se loger ! Les jeunes sont obligés de partir dans les campagnes et dans les terres, où la spéculation bat son plein et où les prix et le foncier augmentent. Écoutez les territoires, et arrêtez de mépriser les gens ! (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent vivement. – Plusieurs députés du groupe LIOT applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 403. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe RE.)

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 389 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 377 |
| Majorité absolue .....             | 189 |
| Pour l'adoption .....              | 171 |
| contre .....                       | 206 |

(*L'amendement n° 403 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements, n°s 345, 114, 444, 465, 493, 112, 255, 564, 597, 631, 671 et 714, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 114, 444, 465 et 493 sont identiques, ainsi que les amendements n°s 112, 255, 564, 597, 631 et 671.

L'amendement n° 345 de M. Jérôme Nury est défendu.

Les amendements identiques n°s 114 de M. Julien Dive, 444 de M. Yannick Neuder, 465 de Mme Josiane Corneloup et 493 de Mme Isabelle Valentin sont défendus.

L'amendement n° 112 de M. Vincent Descoeur est défendu.

La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 255.

**M. Fabien Di Filippo.** Lors de la précédente législature, nous avons ardemment combattu la hausse de CSG inique qui a frappé les retraités dans des proportions bien supérieures à celles qui avaient été annoncées. Seuls les retraités dont le revenu dépassait 1 200 euros devaient d'abord être concernés ; mais en réalité, dans certains couples, des personnes qui ne percevaient que 920 euros ont été frappées par une hausse sans pareille de la CSG, passant de 6,3 % à 8,8 %.

Vous avez reconnu cette injustice et avez introduit plusieurs modulations en conséquence. Le seuil a été repoussé à 2 000 euros, mais en réalité, certaines personnes vivant en couple payaient encore la CSG au prix fort pour une pension de 1 200 euros. Aujourd'hui encore, dans des couples qui ne perçoivent même pas 1 500 euros par mois et par personne, certains s'acquittent du taux de CSG le plus élevé, alors que quatre taux sont désormais déclinés. Le pouvoir d'achat des retraités a grandement souffert au cours des dernières années, et continue d'être affecté dans la période difficile que nous traversons – nous l'avons tous reconnu depuis deux semaines. Quand le présent débat s'est engagé, le groupe Les Républicains a tracé certaines lignes rouges, parmi lesquelles figurait la hausse de la CSG. Or 8 millions de nos concitoyens la subissent encore.

J'en viens à un dernier argument de taille : en augmentant les pensions de 4 %, nous ferons franchir une tranche de CSG à certains de nos concitoyens. Cette progression a-t-elle été prise en compte ? Sera-t-elle neutralisée ? Si tel n'est pas le cas, il faudra revenir au taux précédent ; ce serait une mesure de justice sociale pour nos concitoyens, qui reçoivent simplement les fruits du travail d'une vie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR. – Mme Christine Loir applaudit également.*)

**Mme la présidente.** L'amendement n° 564 de Mme Marie-Christine Dalloz est défendu.

La parole est à Mme Justine Gruet, pour soutenir l'amendement n° 597.

**Mme Justine Gruet.** Nous devons accorder la plus grande attention aux retraités, qui ont été durement affectés par la hausse de la CSG. Au cours de la législature, nous devons nous interroger sur le financement des retraites. Si nous voulons que les pensions permettent aux personnes âgées de vivre, nous devons inévitablement faire des économies sur les dépenses publiques, et tout particulièrement engager une débureaucratiation de l'administration, comme le groupe Les Républicains l'a proposé. Je souhaite que nous nous interrogeons non seulement sur la hausse de la CSG, mais aussi, et surtout, sur la pérennisation des retraites. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

**Mme la présidente.** Les amendements identiques n°s 631 de Mme Emmanuelle Anthoine et 671 de M. Jean-Pierre Vigier sont défendus.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 714.

**Mme Emmanuelle Ménard.** Je serai brève, puisque mes collègues ont défendu des amendements similaires et que nous avons eu cette discussion à l'article précédent. Par cet amendement, nous souhaitons baisser le taux de CSG imputé aux pensions de retraite et aux pensions d'invalidité les plus faibles, afin de redonner du pouvoir d'achat aux retraités et aux personnes invalides. Ce ne serait autre qu'une mesure de justice sociale.

Nous avons tous en mémoire les déclarations du candidat Emmanuel Macron en 2017 au sujet des retraités les plus aisés, à savoir ceux qui gagnaient plus de 1 200 euros. Quelques mois – et une crise des gilets jaunes – plus tard, la majorité a compris l'incongruité de ces propos, et a relevé à 2 000 euros le seuil à partir duquel s'applique la hausse de la CSG. Ce n'est pas suffisant, mais c'est déjà une bonne chose.

Nous vous demandons de faire un pas supplémentaire pour les retraités les plus fragiles et les personnes invalides, et de faire revenir le taux de CSG de 8,3 % à 6,6 % pour les pensions inférieures à 2 000 mensuels. Ce petit coup de pouce pour les retraités et les personnes invalides est indispensable en ces temps d'inflation galopante.

6

### ÉLECTION DES JUGES À LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE (suite)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection des juges titulaires et des juges suppléants à la Cour de justice de la République :

Nombre de votants : 368

Nombre de suffrages exprimés : 354

Majorité absolue : 178

Ont obtenu :

M. Philippe Gosselin et M. Xavier Breton : 195 voix

Mme Danièle Obono et M. Julien Bayou : 119 voix

M. Bruno Bilde et Mme Anaïs Sabatini : 113 voix

M. Philippe Gosselin et M. Xavier Breton ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame juges de la Cour de justice de la République. (*Applaudissements.*)

Il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin pour l'élection de deux juges titulaires et deux juges suppléants de la Cour de justice de la République dans les mêmes conditions. Il aura lieu à vingt et une heures trente.

7

### PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 (suite)

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2022 (n<sup>os</sup> 17, 147, 146).

*Seconde partie  
(suite)*

**Mme la présidente.** Nous reprenons la discussion des articles là où nous nous sommes arrêtés il y a quelques instants.

### Avant l'article 9 (suite)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n<sup>os</sup> 345 et suivants, soumis à une discussion commune ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Nous avons eu cette discussion à de nombreuses reprises, notamment lors de l'examen de la première partie du PLFR : ces amendements ne relèvent pas du projet de loi de finances, mais du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Je crois par ailleurs que vous vous trompez, madame Ménard : nous ne parlons pas ici des retraités les plus fragiles, mais des plus aisés, c'est-à-dire de ceux dont les pensions sont supérieures à 2 000 euros. Les pensions inférieures ou avoisinant 2 000 euros se voient appliquer un taux de CSG réduit, tandis que le taux est plus important au-delà de ce seuil. Nous avons pris cette décision pour soutenir l'activité et l'attractivité économiques du pays, et réduire les cotisations des travailleurs rémunérés au SMIC.

**M. Fabien Di Filippo.** C'est pour qu'ils puissent payer la taxe d'habitation !

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je vous appelle à la responsabilité, sachant que votre amendement coûterait 3,3 milliards d'euros. Une telle décision mérite la plus grande prudence.

Je reconnais, monsieur Di Filippo, que le sujet de l'indexation est essentiel. À ma connaissance, le calcul est réalisé automatiquement compte tenu de l'indexation des taux de l'impôt sur le revenu. Nous devons absolument nous assurer que cette indexation ne causera pas d'effet négatif. Je m'engage à y travailler avec vous en fin d'année, lors de l'examen du PLF. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Dans le cadre de l'examen de ce PLFR, nous sommes conduits à faire des choix et à prendre des décisions visant à protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens, dans un cadre financier qui reste contraint. Le contexte exige que nous soyons responsables avec l'argent des Français, afin de poursuivre la trajectoire de réduction des déficits. Sinon, la charge de la dette deviendra telle que, dans quelques années, nous ne pourrions plus faire de choix politiques.

Les choix de cette nature sont difficiles, car il existe toujours des situations appelant des mesures supplémentaires. En l'occurrence, vos amendements, qui coûteraient 3 milliards d'euros, visent à réduire la CSG des retraités qui touchent une pension supérieure à 2 000 euros par mois, alors que la retraite moyenne est de quelque 1 400 euros mensuels. Dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas financer une telle mesure.

Au début du quinquennat précédent, il a été choisi d'augmenter la CSG pour financer la baisse des cotisations des actifs, conformément aux annonces du candidat Emmanuel Macron. Nous avons ensuite réduit le taux de CSG d'une grande partie des retraités, mais avons maintenu un taux supérieur pour ceux dont la pension dépassait 2 000 euros par mois. Entre-temps sont intervenues plusieurs réformes, notamment la suppression de la taxe d'habitation et

la diminution de l'impôt sur le revenu pour les premières tranches – autant de mesures dont bénéficient probablement les personnes dont nous parlons ici.

**M. Fabien Di Filippo.** C'est un vrai jeu de bonneteau !

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** J'ajoute que le présent PLFR prévoit de revaloriser les pensions de retraite de 4 %, en plus de la hausse de 1,1 % intervenue en début d'année – soit, au total, plus de 5 % de revalorisation.

Nous avons donc pris des mesures fortes, que vous avez votées. Vous proposez ici une disposition qui coûterait 3 milliards d'euros, au profit de retraités qui gagnent déjà plus de 2 000 euros par mois – je ne prétends pas que c'est Byzance, mais cela reste supérieur à la retraite moyenne de 1 400 euros. Une fois encore, nous devons faire des choix responsables. Avis défavorable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Ces amendements ont le mérite de mettre en lumière un système mis en place sous le dernier quinquennat, système que je réfute.

Tout d'abord, je ne suis pas d'accord pour que l'on compense une partie des cotisations sociales, qui constituent un salaire socialisé, par une hausse de la CSG car, ce faisant, on fiscalise un peu plus les cotisations salariales.

Deuxièmement, vous avez, d'un côté, baissé l'impôt sur le revenu, qui est progressif et redistributif, et, de l'autre, augmenté la CSG, qui est un impôt proportionnel et qui n'a donc pas les mêmes vertus.

Enfin, je conteste l'idée selon laquelle l'augmentation de la CSG aurait été en définitive indolore pour la plupart des retraités : 60 % d'entre eux en ont pâti.

Parce qu'elle n'est pas juste et parce qu'elle crée un déséquilibre entre fiscalité redistributive et fiscalité proportionnelle, nous avons pâti de cette mesure adoptée sous le précédent quinquennat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** Ces amendements tendent à baisser le taux de CSG applicable aux retraités. Selon nous, une telle mesure n'est pas pleinement satisfaisante, car nous préférons rendre la CSG progressive et augmenter le nombre des tranches de l'impôt afin qu'il soit, lui aussi, plus progressif. Ainsi, les gens qui gagnent moins de 4 000 euros par mois seraient gagnants tandis que ceux qui gagnent plus participeraient davantage à l'impôt, conformément à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Par ailleurs, ces amendements suscitent une petite inquiétude concernant le financement de la sécurité sociale. Il y a quelques jours, je vous ai accusés, mesdames, messieurs de la majorité, de vouloir commettre un « sécuicide » dans la mesure où le recours au système de primes que vous avez créé contribue à diminuer sans cesse les ressources de la sécurité sociale – M. le président de la commission des finances a rappelé ce point crucial. Néanmoins, nous voterons pour ces amendements qui donneraient du pouvoir d'achat à l'ensemble des retraités.

Enfin, monsieur Attal, vous avez invoqué un cadre financier contraint. Mais l'État n'est pas un ménage : il peut décider du niveau de ses revenus. Sachez que si vous aviez accepté la taxe sur les superprofits que nous avons proposée, vous auriez gagné 10 milliards d'euros, qui auraient largement financé les 3,3 milliards que vous nous proposez d'économiser. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Raquel Garrido.** Et voilà !

**M. Antoine Léaument.** Encore une fois, nous voterons pour ces amendements, car ils permettraient de faire gagner du pouvoir d'achat aux retraités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Raquel Garrido.** Il a raison !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Mathieu Lefèvre.

**M. Mathieu Lefèvre.** J'en appelle à la cohérence de ceux de nos collègues qui siègent d'un côté et de l'autre de notre assemblée.

À la droite, je dis qu'il n'est pas raisonnable de défendre un amendement à 3 milliards d'euros lorsqu'on prétend le financer par une diminution des dépenses liées à la bureaucratie, sans apporter davantage de précisions. On peut tout dire dans cet hémicycle, mais vous ne pouvez pas prétendre financer votre amendement de cette manière. (*Mme Stella Dupont applaudit.*)

À la gauche, je dis que je m'étonne qu'après avoir déposé de nombreux amendements visant à augmenter les taxes et les impôts, elle s'appête à voter pour un amendement qui tend à les baisser. Ce double discours est insupportable et n'est pas opérant.

Par ailleurs, monsieur le président Coquerel, je suis surpris que vous souhaitiez l'adoption de ces amendements alors que c'est précisément la gauche, en l'espèce Michel Rocard, qui a créé la CSG.

**M. Antoine Léaument.** On veut la progressivité de l'impôt !

**M. Mathieu Lefèvre.** Enfin, il n'est pas vrai que la majorité n'a rien fait pour les retraités les plus modestes.

**M. Jocelyn Dessigny.** Les retraités ne l'ont pas perçu ainsi !

**M. Mathieu Lefèvre.** Je rappelle que c'est elle qui a augmenté le minimum vieillesse, baissé la taxe d'habitation de l'ensemble des Français, instauré un crédit d'impôt pour les services à la personne à hauteur de 50 % et fait en sorte que les retraités n'aient plus à s'acquitter d'un reste à charge lorsqu'ils s'équipent de prothèses auditives ou dentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

**Mme Raquel Garrido.** Vous avez aussi augmenté la CSG !

**M. Mathieu Lefèvre.** J'en appelle à la responsabilité de cette assemblée. Le groupe Renaissance votera contre ces amendements. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Je souhaiterais répondre de manière synthétique au rapporteur.

Premièrement, vous considérez, lorsque vous évoquez cette hausse de la CSG, que tous les retraités sont célibataires. Or, ce n'est pas la même chose de vivre seul avec 2 000 euros par mois et de vivre à deux avec 1 200 euros chacun. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

**M. Pierre Cordier.** Il a raison !

**M. Fabien Di Filippo.** Deuxièmement, la hausse de la CSG n'a nullement stimulé l'activité économique : il s'agissait d'un jeu de bonneteau, puisque vous aviez annoncé, lors de la campagne de 2017, la suppression de la taxe d'habitation afin de ne pas apparaître comme moins-disant sur le pouvoir d'achat.

Troisièmement, je prends acte de votre engagement d'éviter les effets de bord. Il faudra absolument, lors de l'examen du PLFSS, revaloriser les quatre seuils de CSG d'au moins 4 %. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Je tiens à répondre rapidement à M. Léaument, car je ne voudrais pas que l'Assemblée se prononce sur le fondement d'informations qui ne sont pas exactes ou que l'on puisse se donner bonne conscience en prétendant que l'on n'avait pas compris ce que l'on votait. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous avez indiqué, monsieur Léaument, que ces amendements redonneraient du pouvoir d'achat à l'ensemble des retraités. C'est faux : ces 3 milliards d'euros iraient à ceux d'entre eux qui gagnent plus de 2 000 euros par mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

**M. Erwan Balanant.** Eh oui !

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Par ailleurs, ce serait une perte de recettes de 3 milliards d'euros pour la sécurité sociale. Or, on ne peut pas nous donner sans cesse des leçons sur l'hôpital public en nous demandant d'augmenter son budget ainsi que celui de la santé, et voter pour ces amendements ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

(*L'amendement n° 345 n'est pas adopté.*)

(*Les amendements identiques n°s 114, 444, 465 et 493 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n°s 112, 255, 564, 597, 631 et 671 ne sont pas adoptés.*)

(*L'amendement n° 714 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de quatre amendements, n°s 76, 202, 78 et 203, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 76 et 202 sont identiques, de même que les amendements n°s 78 et 203.

Sur ces amendements, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir l'amendement n° 76.

**M. Patrick Hetzel.** Si vous me le permettez, madame la présidente, je défendrai également l'amendement n° 78. Ces deux amendements ont en effet pour objet d'exonérer la prime de partage de la valeur du forfait social auquel elle est soumise – de même que l'intéressement –, à la différence de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la PEPA, à laquelle elle succède. L'amendement n° 78, qui est de repli, tend à réserver le bénéfice de cette exonération aux entreprises qui emploient moins de 250 salariés.

**Mme la présidente.** Les amendements n° 202 de M. Charles de Courson, n° 78 de Mme Véronique Louwagie, et n° 203 de M. Charles de Courson, sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Chers collègues, ces amendements tendent à exonérer du forfait social non seulement la prime de partage de la valeur, mais aussi l'intéressement et la participation, ce qui nous paraît excessif, compte tenu du caractère équilibré du régime fiscal et social de ces deux dispositifs. En effet, ceux-ci bénéficient de nombreux allègements à visée incitative et il ne serait pas raisonnable d'aller plus loin en ce sens. D'une part, l'assiette de l'épargne salariale exonérée de forfait social est importante. D'autre part, le nombre d'entreprises disposant d'un plan d'épargne salariale a augmenté de 11 %. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Sansu.

**M. Nicolas Sansu.** Il s'agit d'un débat de fond. Certains veulent défiscaliser et désocialiser toutes les heures travaillées et remplacer le salaire par des primes...

**M. Thibault Bazin.** Pour donner plus d'argent à ceux qui travaillent !

**M. Nicolas Sansu.** Laissez-moi parler, cher collègue.

Voilà ce à quoi on aboutit : c'est le rêve d'un certain nombre de nos collègues qui siègent à la droite de l'hémicycle. Nous ne partageons pas leur avis. Nous sommes, au contraire, pour une augmentation des salaires afin d'assurer des recettes à l'État et à la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Le parti communiste est contre le pouvoir d'achat des travailleurs...

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s 76 et 202.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 367 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 364 |
| Majorité absolue .....             | 183 |
| Pour l'adoption .....              | 97  |
| contre .....                       | 267 |

(*Les amendements identiques n°s 76 et 202 ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 78 et 203.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 358 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 352 |
| Majorité absolue .....             | 177 |
| Pour l'adoption .....              | 92  |
| contre .....                       | 260 |

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 78 et 203 ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n<sup>o</sup> 863 de M. François Cormier-Boulogeon est défendu.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 863, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de cinq amendements identiques, n<sup>os</sup> 127, 148, 211, 574 et 790.

Sur ces amendements, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 127.

**M. Charles de Courson.** Il s'agit de pérenniser la déduction pour épargne de précaution, la DEP, votée à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale. En effet, celle-ci expire au 31 décembre 2022, de sorte que nous ne pouvons pas attendre l'examen du projet de loi de finances initiale pour 2023 pour la proroger.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 148.

**Mme Véronique Louwagie.** La DEP – à laquelle les agriculteurs ont souvent recours car elle leur est très utile pour faire face aux aléas, notamment climatiques, qu'ils peuvent subir – est ouverte jusqu'au 31 décembre de cette année. Or ce dispositif, qui s'est substitué à la déduction pour investissement et à la déduction pour aléa, a fait ses preuves. Il conviendrait donc de le proroger ou d'en prévoir un autre afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solution après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Mme la présidente.** Les amendements identiques n<sup>os</sup> 211 de Mme Marie-Christine Dalloz et 574 de Mme Nathalie Serre sont défendus.

La parole est à M. Christophe Barthès, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 790.

**M. Christophe Barthès.** Il y a deux jours, nous avons examiné un amendement visant à revaloriser la déduction pour épargne de précaution qui avait été accueilli favorablement sur tous les bancs, à l'exception de ceux du parti présidentiel, pour lequel – cela n'étonnera personne – le sort des agriculteurs n'est pas une préoccupation. *(Protestations sur les bancs du groupe RE.)*

Pourtant, nous connaissons une multiplication d'épisodes climatiques désastreux pour les récoltes : tantôt sécheresse, tantôt gelée, tantôt incendie, tantôt inondation. Chez moi, dans l'Aude, nous sommes touchés par ces divers phénomènes qui sont autant d'occasions de tout perdre pour les agriculteurs.

J'estime que ces situations nécessitent des mesures d'aide importantes et, surtout, pérennes. Nous ne devons plus attendre les catastrophes pour réagir, mais anticiper ces événements qui n'arrivent plus par surprise.

Nous discuterons de la revalorisation plus tard. Croyez bien que les députés du Rassemblement national seront vigilants sur ce sujet lors de l'examen du PLF pour 2023.

Dès à présent, nous pouvons voter la pérennisation de la DEP, une mesure qui, par définition, ne coûtera rien à l'État et qui enverra un signal fort à nos agriculteurs, qui se sentent bien souvent oubliés – je le sais, car ils sont nombreux dans ma circonscription. *(« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je suis heureux d'entendre, au travers de ces interventions, que la DEP que notre majorité a créée il y a trois ans est un succès. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)* Je suis également ravi de constater que les agriculteurs utilisent et apprécient ce dispositif.

Je suis désolé de radoter, en quelque sorte, mais il s'agit là encore d'un sujet de PLF. Il est important que le Gouvernement et le ministre s'engagent à nous présenter un bilan de ce dispositif avant la fin de l'année, afin que nous l'examinions avant de décider si nous le prolongeons au-delà du 31 décembre 2022, ce que je vois d'un bon œil.

Je vous demande donc de retirer ces amendements, afin que nous ayons cette discussion en vue du PLF pour 2023. Sans cela, la commission émettra un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je crois avoir travaillé pendant trois ans comme ministre de l'agriculture sur ce sujet.

**M. Maxime Minot.** Mais il a fallu que d'autres fassent le boulot !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je félicite la majorité d'avoir pris des mesures telles que cette déduction pour épargne de précaution qui protège mieux les agriculteurs. Je le dis à tous les députés qui se sont exprimés : tout le monde ici est soucieux de l'avenir de nos agriculteurs,...

**M. Thibault Bazin.** Non, pas en face !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** ...en tout cas, cette majorité et ce gouvernement le sont assurément. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Ensuite, j'insiste sur le fait qu'il ne faut pas se tromper de méthode : avant de prendre des décisions, il faut faire le bilan et savoir où nous en sommes. Je trouve qu'on a l'argent public facile : avant même d'avoir fait une évaluation, on dépense de l'argent public, et on ne vérifie que par la suite si c'est bien. Non, on ne doit pas procéder ainsi. *(Exclamations.)*

**M. Thibault Bazin.** C'est ce que vous avez fait pendant toute la campagne!

**M. Ugo Bernalicis.** Vous avez fait ça pour l'ISF! Vous rigolez ou quoi?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Prenons les choses avec méthode. Avant l'examen du projet de loi de finances, nous mettrons à votre disposition un bilan chiffré de cette déduction pour épargne de précaution, afin que nous vérifiions ensemble si elle a répondu aux besoins des agriculteurs. Sur cette base, nous reconduirons ou non dans le projet de loi de finances les crédits correspondant à la DEP. Voilà la méthode que je vous propose.

Le Gouvernement s'engage à vous donner les évaluations chiffrées pour que nous puissions évaluer ensemble, lors de l'examen du PLF les crédits financiers nécessaires. Je vous demande donc de retirer ces amendements, sans quoi le Gouvernement émettra un avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Barthès.

**M. Christophe Barthès.** La cocotte-minute est pleine, et elle risque de vous péter à la figure après les vendanges, monsieur le ministre! Nous ne retirons pas l'amendement n° 790. *(Applaudissements et exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, chers collègues!

La parole est à Mme Véronique Louwagie.

**Mme Véronique Louwagie.** Le dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022. Nous devons aborder ce sujet en octobre lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023. Compte tenu des engagements que vous avez pris, monsieur le ministre, nous retirons les amendements n°s 148, 211 et 574. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)*

**M. Philippe Vigier.** Très bien!

*(Les amendements identiques n°s 148, 211 et 574 sont retirés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Nous retirons l'amendement n° 127 en contrepartie de l'engagement du Gouvernement. Je vous ferai simplement observer que nous n'avons plus que

deux mois avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Vous devez donc nous donner votre évaluation au plus tard aux premiers jours de septembre pour que nous ayons le temps de l'examiner; vous avez un bon mois.

*(L'amendement n° 127 est retiré.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 790.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 287 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 279 |
| Majorité absolue .....             | 140 |
| Pour l'adoption .....              | 79  |
| contre .....                       | 200 |

*(L'amendement n° 790 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

8

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Élection de deux juges titulaires et deux juges suppléants à la Cour de justice de la République ;

Suite de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures cinq.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra